



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Banking, Trade
and Commerce**

Chair:

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Wednesday, December 8, 2004
Thursday, December 9, 2004
Monday, December 13, 2004 (in camera)

Issue No. 4

Third, fourth and fifth meetings on:

Issues dealing with charitable giving in Canada

First and second (last) meetings on:

Bill C-5, An Act to provide financial assistance
for post-secondary education savings

APPEARING:

The Honourable Joseph Volpe, P.C., M.P.,
Minister of Human Resources
and Skills Development

INCLUDING

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-5)

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Study on issues dealing with charitable giving in Canada)

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Application for Budget Authorization for the fiscal year ending March 31,
2005, Study on issues dealing with charitable giving in Canada)

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Application for Budget Authorization for the fiscal year ending
March 31, 2005, Study on the present state of the domestic and
international financial system)

THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Application for Budget Authorization for the fiscal year
ending March 31, 2005, Study on consumer issues arising
in the financial services sector)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Banques et
du commerce**

Président :

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Le mercredi 8 décembre 2004
Le jeudi 9 décembre 2004
Le lundi 13 décembre 2004 (à huis clos)

Fascicule n° 4

Troisième, quatrième et cinquième réunions concernant :

Les questions traitant de dons de charité au Canada

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière
à l'épargne destinée aux études postsecondaires

COMPARAÎT :

L'honorable Joseph Volpe, C.P., député,
ministre des Ressources humaines
et du Développement des compétences

Y COMPRIS :

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-5)

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Étude sur les questions traitant de dons de charité au Canada)

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Demande d'autorisation de budget pour l'exercice financier se terminant le
31 mars 2005, Étude sur les questions traitant de dons de charité)

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Demande d'autorisation de budget pour l'exercice financier se terminant le
31 mars 2005, Étude spéciale sur la situation actuelle du régime financier
canadien et international)

LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Demande d'autorisation de budget pour l'exercice financier se terminant le
31 mars 2005, Étude spéciale sur les questions concernant les
consommateurs dans le secteur des services financiers)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair*
The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, P.C. Massicotte	* Kinsella (or Stratton) Meighen Moore Oliver Plamondon Tkachuk
--	---

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Robichaud, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Fitzpatrick (*December 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Harb (*December 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*December 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator Rompkey, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Biron (*December 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Rompkey, P.C. (*December 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator Harb substituted for that of the Honourable Senator Losier-Cool (*December 9, 2004*).

The name of the Honourable Senator Grafstein substituted for that of the Honourable Senator Mahovlich (*December 9, 2004*).

The name of the Honourable Senator Biron substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*December 9, 2004*).

The name of the Honourable Senator Gustafson substituted for that of the Honourable Senator Oliver (*December 9, 2004*).

The name of the Honourable Senator Fitzpatrick substituted for that of the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*December 9, 2004*).

The name of the Honourable Senator Oliver substituted for that of the Honourable Senator Gustafson (*December 13, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein
Vice-président : L'honorable W. David Angus
et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, C.P. Massicotte	* Kinsella (ou Stratton) Meighen Moore Oliver Plamondon Tkachuk
--	---

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., substitué à celui de l'honorable sénateur Fitzpatrick (*le 8 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool substitué à celui de l'honorable sénateur Harb (*le 8 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*le 8 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey, C.P., substitué à celui de l'honorable sénateur Biron (*le 8 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Cordy substitué à celui de l'honorable sénateur Rompkey, C.P. (*le 8 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Harb substitué à celui de l'honorable sénateur Losier Cool (*le 9 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein substitué à celui de l'honorable sénateur Mahovlich (*le 9 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Biron substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*le 9 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Gustafson substitué à celui de l'honorable sénateur Oliver (*le 9 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Fitzpatrick substitué à celui de l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 9 décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Oliver substitué à celui de l'honorable sénateur Gustafson (*le 13 décembre 2004*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, December 8, 2004:

Second reading of Bill C-5, An Act to provide financial assistance for post-secondary education savings.

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Phalen, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 8 décembre 2004 :

Deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires.

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Phalen, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 8, 2004
(9)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 4:07 p.m. in room 2, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Cordy, Hervieux-Payette, P.C., Losier-Cool, Mahovlich, Massicotte, Moore, Oliver, Plamondon and Tkachuk (10).

Other senators present: The Honourable Senators Fitzpatrick, Forrestall and Robichaud, P.C. (3).

In attendance: June Dewetering and Jean Dupuis, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 18, 2004, the committee continued its consideration of issues dealing with charitable giving in Canada. (*See Issue No. 3, December 1, 2004, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

Ducks Unlimited Canada and The Nature Conservancy of Canada:

Barry Turner, Director of Government Relations, Ducks Unlimited Canada;

Brian Gray, Director of Conservation Programs, Ducks Unlimited Canada.

Department of Finance:

Serge Nadeau, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Bill Murphy, Senior Tax Policy Officer, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

The Deputy Chair made an opening statement.

Mr. Turner made a statement, and with Mr. Gray, answered questions.

The committee suspended at 4:43 p.m.

The committee resumed at 4:45 p.m.

Mr. Nadeau made a statement and, with Mr. Murphy, answered questions.

The committee suspended at 5:11 p.m.

The committee resumed at 5:13 p.m.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, December 8, 2004, the committee began its consideration of Bill C-5, An Act to provide financial assistance for post-secondary education savings.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 8 décembre 2004
(9)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 7 dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Cordy, Hervieux-Payette, C.P., Losier-Cool, Mahovlich, Massicotte, Moore, Oliver, Plamondon et Tkachuk (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Fitzpatrick, Forrestall et Robichaud, C.P. (3).

Sont présents : June Dewetering et Jean Dupuis, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004, le comité poursuit l'examen des questions traitant de dons de charité au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité du 1^{er} décembre 2004.*)

TÉMOINS :

Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada :

Barry Turner, directeur, Relations gouvernementales, Canards Illimités Canada;

Bryan Gray, directeur, Programmes de conservation, Canards Illimités Canada.

Ministère des Finances :

Serge Nadeau, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Bill Murphy, agent principal, Politique de l'impôt, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Le vice-président fait des observations préliminaires.

M. Turner fait une déclaration et, avec M. Gray, répond aux questions.

La séance est suspendue à 16 h 43.

La séance reprend à 16 h 45.

M. Nadeau fait une déclaration et, avec M. Murphy, répond aux questions.

La séance est suspendue à 17 h 11.

La séance reprend à 17 h 13.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 8 décembre 2004, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires.

APPEARING:

The Honourable Joseph Volpe, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Skills Development.

*WITNESSES:**Human Resources and Skills Development Canada:*

Marie-Josée Thivierge, Assistant Deputy Minister, Human Investment Programs;

Lenore Burton, Director General, Learning and Literacy;

Christian Beaulieu, Senior Counsel, Legal Services, Justice Canada.

Minister Volpe made a statement and, with Ms. Thivierge and Ms. Burton, answered questions.

The committee suspended at 6:18 p.m.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 18, 2004, the committee continued its consideration of issues dealing with charitable giving in Canada. (See Issue No. 3, December 1, 2004, for the full text of the Order of Reference.)

At 6:20 p.m., the committee proceeded in camera, pursuant to rule 92(2)(f) for the purpose of considering a draft interim report.

It was agreed that the committee consider a draft interim report on Thursday, December 9, 2004.

At 6:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Deputy Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 9, 2004
(10)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 11:03 p.m. in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Grafstein, Gustafson, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Plamondon, Robichaud, P.C. and Tkachuk (12).

In attendance: June Dewetering and Jean Dupuis, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, December 8, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-5, An Act to provide financial assistance for post-secondary education savings.

COMPARAÎT :

L'honorable Joseph Volpe, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

*TÉMOINS :**Ressources humaines et Développement des compétences Canada :*

Marie-Josée Thivierge, sous-ministre adjointe, Programmes d'investissement dans la personne;

Lenore Burton, directrice générale, Apprentissage et alphabétisation;

Christian Beaulieu, avocat-conseil, Services juridiques, Justice Canada.

Le ministre Volpe fait une déclaration et, avec mesdames Thivierge et Burton, répond aux questions.

La séance est suspendue à 18 h 18.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004, le comité poursuit l'examen des questions traitant de dons de charité au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité du 1^{er} décembre 2004.*)

À 18 h 20, le comité poursuit la séance huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, aux fins d'examen d'une ébauche de rapport provisoire.

Il est convenu que le comité examinera une ébauche de rapport provisoire le jeudi 9 décembre 2004.

À 18 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la vice-présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 9 décembre 2004
(10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 11h3 dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jerahmiel S. Grafstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Grafstein, Gustafson, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Plamondon, Robichaud, C.P. et Tkachuk (12).

Sont présents : June Dewetering et Jean Dupuis, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 8 décembre 2004, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires.

*WITNESSES:**Canadian Association of University Teachers:*

David Robinson, Associate Executive Director.

Social and Enterprise Development Innovations:

Jennifer Robson-Haddow, Manager, Policy Research and Development.

Canadian Scholarship Trust Foundation:

Peter Lewis, Vice-President.

Rideau River Residence Association:

Braden Hutchinson, Vice-President.

Canadian Alliance of Student Association:

James Kusie, National Director;

Toby White, Government Relations Officer.

Canadian Federation of Students:

George Soule, National Chairperson.

Human Resources and Skill Development Canada:

Lenore Burton, Director General, Learning and Literacy;

The Chair made an opening statement.

Mr. Robinson, Ms. Robson-Haddow and Mr. Lewis made statements and answered questions.

The committee suspended at 12:01 p.m.

The committee resumed at 12:03 p.m.

Mr. Hutchinson, Mr. Kusie and Mr. Soule made statements and, with Mr. White, answered questions.

The committee suspended at 12:43 p.m.

The committee resumed at 12:46 p.m.

It was moved by Senator Hervieux-Payette, P.C. that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-5, An Act to provide financial assistance for post-secondary education savings.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ms. Burton, answered questions.

It was agreed that consideration of the long title and the short title contained in clause one be postponed, on division.

It was agreed that clause 2 carry on division.

It was agreed that clause 3 carry on division.

It was agreed that clause 3.1 carry on division.

It was agreed that clause 4 carry on division.

It was agreed that clause 5 carry on division.

It was agreed that clause 6 carry on division.

It was agreed that clause 7 carry on division.

*TÉMOINS :**Association canadienne des professeures et professeurs d'université :*

David Robinson, directeur exécutif adjoint.

Social and Enterprise Development Innovations :

Jennifer Robson-Haddow, directrice, Recherche et développement en politiques.

Fondation canadienne de bourses d'études :

Peter Lewis, vice-président.

Association de résidences de la rivière Rideau :

Braden Hutchinson, vice-président.

Alliance canadienne des associations étudiantes :

James Kusie, directeur national;

Toby White, agent aux relations gouvernementales.

Fédération canadienne des étudiants et étudiantes :

George Soule, président national.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Lenore Burton, directrice générale, Apprentissage et alphabétisation.

Le président fait une déclaration.

M. Robinson, Mme Robson-Haddow et M. Lewis font des déclarations et répondent aux questions.

La séance est suspendue à 12 h 1.

La séance reprend à 12 h 3.

MM. Hutchinson, Kusie et Soule font des déclarations et, avec M. White, répondent aux questions.

La séance est suspendue à 12 h 43.

La séance reprend à 12 h 46.

Il est proposé par le sénateur Hervieux-Payette, c.p., que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Mme Burton répond aux questions.

Il est convenu que l'adoption du titre au long et du titre abrégé, à l'article 1, est reportée, avec dissidence.

Il est convenu que l'article 2 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que l'article 3 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que l'article 3.1 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que l'article 4 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que l'article 5 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que l'article 6 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que l'article 7 est adopté avec dissidence.

It was agreed that clauses 8, 9 and 9.1 carry on division.

It was agreed that clause 10 carry on division.

It was agreed that clauses 11, 12, 13, and 14 carry on division.

It was agreed that clauses 15, 16, 17, 18, 19 and 20 carry on division.

It was agreed that clauses 21, 22 and 23 carry on division.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry on division.

It was agreed that the title carry on division.

It was agreed that the Bill be adopted without amendment on division.

It was agreed that the Bill be reported, with observations, at the next sitting of the Senate on division.

The committee suspended at 1:02 p.m.

The committee resumed at 1:13 p.m.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 18, 2004, the committee continued its consideration of issues dealing with charitable giving in Canada. (See Issue No. 3, December 1, 2004, for the full text of the Order of Reference.)

The committee proceeded in camera, pursuant to rule 92(2)(f) for the purpose of considering a draft interim report.

At 1:38 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, December 13, 2004
(11)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day, at 10:45 p.m. in room 172-E, Centre Block, the Chair, the Honourable Jeremiah S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Grafstein, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Moore, Oliver, and Plamondon (7).

In attendance: June Dewetering and Jean Dupuis, Analysts, Library of Parliament.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

Il est convenu que les articles 8, 9 et 9.1 sont adoptés avec dissidence.

Il est convenu que l'article 10 est adopté avec dissidence.

Il est convenu que les articles 11, 12, 13 et 14 sont adoptés avec dissidence.

Il est convenu que les articles 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont adoptés avec dissidence.

Il est convenu que les articles 21, 22 et 23 sont adoptés avec dissidence.

Il est convenu que l'article 1, qui contient le titre abrégé, est adopté avec dissidence.

Il est convenu que le titre est adopté avec dissidence.

Il est convenu que le projet de loi est adopté sans modification, avec dissidence.

Il est convenu, avec dissidence, que le projet de loi sera présenté, avec des observations, à la prochaine séance du Sénat.

La séance est suspendue à 13 h 2.

La séance reprend à 13 h 13.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004, le comité poursuit l'examen des questions traitant des dons de charité au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité du 1^{er} décembre 2004.*)

Le comité poursuit sa séance à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, aux fins d'examen d'une ébauche de rapport provisoire.

À 13 h 38, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 13 décembre 2004
(11)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à huis clos à 22 h 45 dans la pièce 172-E de l'édifice de Centre, sous la présidence de l'honorable Jeremiah S. Grafstein (*président*).

Membre du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Grafstein, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Moore, Oliver et Plamondon (7).

Sont présents : June Dewetering et Jean Dupuis, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine une ébauche de programme.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 18, 2004, the committee continued its consideration of issues dealing with charitable giving in Canada. (See Issue No. 3, December 1, 2004, for the full text of the Order of Reference.)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft interim report.

It was moved by the Honourable Senator Oliver that the draft interim report, as amended, be adopted as the report of the committee and that the Chair and Deputy Chair be empowered to approve the final version of the report with any necessary editorial, grammatical or translation changes required.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004, le comité poursuit l'examen des questions traitant de dons de charité au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité du 1^{er} décembre 2004.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport provisoire.

Il est proposé par l'honorable sénateur Oliver que l'ébauche de rapport provisoire, telle que modifiée, soit adoptée en tant que rapport du comité et que le président et le vice-président soient autorisés à approuver la version finale du rapport avec toutes modifications rédactionnelles, grammaticales ou de la traduction jugées nécessaires.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 23 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ

Le greffier du comité,

Gérald Lafrenière

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, December 9, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-5, An Act to provide financial assistance for post-secondary education savings, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, December 8, 2004, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

**Observations of the Standing Senate Committee
on Banking, Trade and Commerce**

Your Committee notes that the Bill does not address concerns about financial and other supports for post-secondary education, and urges the appropriate Senate Committee to study, and recommend solutions, to these concerns.

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, November 18, 2004 to examine and report on issues dealing with charitable giving in Canada, now respectfully tables its interim report entitled *The Public Good and Private Funds: The Federal Tax Treatment of Charitable Giving by Individuals and Corporations*.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 9 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et commerce a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déferé le Projet de loi C-5, Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 8 décembre 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**Observations du Comité sénatorial permanent
des banques et du commerce**

Votre Comité constate que le projet de loi ne prend pas en compte les préoccupations relatives à l'aide financière et autre pour les études postsecondaires et il souhaite qu'un comité sénatorial compétent se penche sur ces préoccupations et recommande des solutions à cet égard.

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité permanent sénatorial des banques et du commerce a l'honneur de déposer son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004 à examiner, pour en faire rapport, les questions traitant de dons de charité au Canada, dépose maintenant son rapport provisoire intitulé *Le bien public et les actifs privés : Le traitement fiscal fédéral des dons de bienfaisance des particuliers et des sociétés*.

Respectueusement soumis,

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, November 18, 2004 to examine and report on issues dealing with charitable giving in Canada, respectfully requests that it be empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary, for the purpose of such study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004 à examiner, pour en faire rapport, les questions traitant de dons de charité au Canada, demande respectueusement que le comité soit autorisé à retenir les services de conseillers, techniciens et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de ses travaux.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE**

SPECIAL STUDY ON CHARITABLE GIVING

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, November 18, 2004:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on issues dealing with charitable giving in Canada. In particular, the Committee shall be authorized to examine:

- the needs and opportunities of Canadians in relation to various aspects of Canadian life (such as health care, education, social and cultural programs and institutions, senior care, heritage preservation, scientific research and more) and the ability of Canadians to assist in these areas through charitable giving;
- current federal policy measures on charitable giving;
- new or enhanced federal policy measures, with an emphasis on tax policy, which may make charitable giving more affordable for Canadians at all income levels;
- the impact of current and proposed federal policy measures on charitable giving at the local, regional and national levels and across charities;
- the impact of current and proposed federal policy measures on the federal treasuries; and
- other related issues; and

That the Committee submit an interim report no later than December 16, 2004 and its final report no later than March 31, 2005, and that the Committee retain until May 31, 2005 all powers necessary to publicize its findings.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,
Paul C. Bélisle
Clerk of the Senate

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE**

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DONNS DE CHARITÉ

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2005**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 18 novembre 2004 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferretti Barth,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions traitant de dons de charité au Canada, et en particulier les aspects suivants :

- les besoins et les occasions qui se présentent aux Canadiens dans le contexte des divers aspects de la vie au Canada (comme les soins de santé, l'éducation, les institutions et les programmes sociaux et culturels, les soins aux personnes âgées, la préservation du patrimoine et la recherche scientifique), et la capacité des Canadiens à contribuer à ces domaines par l'entremise des dons de charité;
- les politiques fédérales en vigueur sur les dons de charité;
- l'amélioration ou l'élaboration de nouvelles politiques fédérales, notamment en matière fiscale, susceptibles de rendre le don charitable plus abordable pour les Canadiens, quel que soit leur revenu;
- les conséquences des politiques fédérales actuelles et proposées sur les dons de charité à l'échelle locale, régionale et nationale et d'une organisation charitable à l'autre;
- les conséquences des politiques fédérales actuelles et proposées sur le trésor public fédéral; et
- tout autre aspect connexe; et

Que le Comité soumette un rapport provisoire au plus tard le 16 décembre 2004, et son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2005, et qu'il conserve jusqu'au 31 mai 2005 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 23,000
Transportation and Communications	0
All Other Expenditures	<u>2,000</u>
TOTAL	\$ 25,000

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	23 000 \$
Transports et communications	0
Autres dépenses	2 000
TOTAL	25 000 \$

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on _____.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le _____.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein
Chair, Standing Senate Committee on
Banking, Trade and Commerce

Date

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein
Président du Comité sénatorial permanent
des banques et du commerce

Date

The Honourable George Furey
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets, and Administration

Date

L'honorable George Furey
Présidente du Comité permanent de la régie
interne, des budgets et de l'administration

**STANDING COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE**

SPECIAL STUDY ON CHARITABLE GIVING

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Expert consultants (0401) & (0435)	\$ 20,000	
(40 days at \$ 500 per day)		
2. Working Meals (0415)	<u>3,000</u>	
Working lunches and dinners (10 meals at \$ 300)		
TOTAL		\$ 23,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

TOTAL **\$ 0**

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Miscellaneous expenses (0799)	<u>2,000</u>	
TOTAL		\$ 2,000

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE**

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DONNS DE CHARITÉ

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2005**

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Services professionnels (0401) & (0435)	20 000 \$	
(40 jours @ 500 \$/jour)		
2. Repas de travail (0415)	<u>3 000</u>	
déjeuners et dîners (10 repas @ 300 \$)		
TOTAL		23 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

TOTAL **0 \$**

AUTRES DÉPENSES

1. Divers (0799)	<u>2 000</u>	
TOTAL		2 000 \$

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2005 for the purpose of its special study on charitable giving, as authorized by the Senate on Thursday, November 18, 2004. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 23,000
Transportation and Communications	0
Other Expenditures	<u>2,000</u>
Total	\$ 25,000

Respectfully submitted,

Le président,

GEORGE FUREY

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 aux fins de leur Étude spéciale sur les dons de charité, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004. Ledit budget se lit comme suit :

Services professionnels et autres	23 000 \$
Transports et communications	0
Autres dépenses	<u>2 000</u>
Total	25 000 \$

Respectueusement soumis,

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, October 20, 2004 to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system, respectfully requests that it be empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary, for the purpose of such study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 20 octobre 2004 à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international, demande respectueusement que le comité soit autorisé à retenir les services de conseillers, techniciens et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de ses travaux.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE**

**SPECIAL STUDY ON THE PRESENT STATE OF THE
DOMESTIC AND INTERNATIONAL FINANCIAL SYSTEM**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, October 20, 2004:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Corbin:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the Thirty-seventh Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2005.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA SITUATION ACTUELLE DU
RÉGIME FINANCIER CANADIEN ET INTERNATIONAL**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2005**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 20 octobre 2004 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Corbin,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la trente-septième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité; et

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2005.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 25,750
Transportation and Communications	69,070
All Other Expenditures	<u>3,000</u>
TOTAL	\$ 97, 820

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	25 750 \$
Transports et communications	69 070
Autres dépenses	<u>3 000</u>
TOTAL	97 820 \$

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on _____.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le _____.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein
Chair, Standing Senate Committee on
Banking, Trade and Commerce

Date

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein
Président du Comité sénatorial permanent
des banques et du commerce

Date

The Honourable George Furey
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets, and Administration

Date

L'honorable George Furey
Présidente du Comité permanent de la régie
interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal year	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Total approved	\$123,023	\$30,000	\$277,200	\$63,000
Expenditures	\$44,017	\$0	\$131,146	\$38,333

NOTE D'INFORMATION

Année financière	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Budget approuvé	123 023 \$	30 000 \$	277,200 \$	63 000 \$
Total des dépenses	44 017 \$	0 \$	131,146 \$	38 333 \$

**STANDING COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE
SPECIAL STUDY ON THE PRESENT STATE OF THE
DOMESTIC AND INTERNATIONAL FINANCIAL SYSTEM**

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Expert consultants (0401) & (0435)	\$ 15,000	
(30 days at \$ 500 per day)		
2. Working Meals (0415)	6,000	
Working lunches and dinners (20 meals at \$ 300)		
3. Translation and Interpretation Services (0412)	1,250	
(for trip to Washington) (\$625 x 2 days)		
4. Hospitality (0410)	2,000	
5. Membership and Registration fees (0406)	<u>1,500</u>	
TOTAL		\$ 25,750

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1. Travel Expenses (0201)		
A. Ottawa — Washington (16 participants - 12 Senators and 4 staff)		59, 920
Air transportation:		
16 x 2,000	\$ 32,000	
Ground Transportation:		
Taxis: \$225 x 16	3,600	
Minibus rental: \$750 x 2 days	1,500	
Per diem and incidentals:		
\$100 x 16 x 3 days	4,800	
Hotel accommodations:		
2 nights at \$485/night x 16 participants	15,520	
Contingencies:	2,500	
B. Work on behalf of the Committee		<u>9,150</u>
(Participation at conferences)		
Air transportation	6,000	
Ground transportation	400	
Hotel	1,600	
Per diem	400	
Contingencies:	750	
TOTAL		\$ 69,070

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Miscellaneous expenses (0799)	2,000	
2. Rentals (0500)	<u>1,000</u>	
(Meeting room rental — Washington)		
TOTAL		\$ 3,000

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE**

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA SITUATION ACTUELLE DU RÉGIME FINANCIER CANADIEN ET INTERNATIONAL

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2005**

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Services professionnels (0401) & (0435)	15 000 \$	
(30 jours @ 500 \$/jour)		
2. Repas de travail (0415)	6 000	
déjeuners et dîners (20 repas @ 300 \$)		
3. Services de traduction et d'interprétation (0412)	1 250	
(pour le voyage à Washington) (625 \$ x 2 jours)		
4. Hospitalité (0410)	2 000	
5. Frais d'inscription (0406)	<u>1 500</u>	
TOTAL		25 750 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1. Frais de déplacement (0201)		
A. Ottawa — Washington (16 participants - 12 sénateurs et 4 employés)		59 920
Transport aérien :		
16 x 2 000 \$	32 000 \$	
Transport au sol :		
Taxis : 225 \$ x 16	3 600	
Location d'autobus : 750 \$ x 2 jours	1 500	
Per diem et imprévus :		
100 \$ x 16 x 3 jours	4 800	
Hébergement à l'hôtel :		
2 nuits à 485 \$/jour x 16 participants	15 520	
Imprévus :	2 500	
B. Travail pour le Comité		<u>9 150</u>
(Participation à des conférences)		
Transport aérien :	6 000	
Transport au sol :	400	
Hébergement à l'hôtel :	1 600	
Per diem et imprévus :	400	
Imprévus :	750	
TOTAL		69 070 \$

AUTRES DÉPENSES

1. Divers (0799)	2 000	
2. Location (0500)	<u>1 000</u>	
(Location de salles de réunion — Washington)		
TOTAL		3 000 \$

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2005 for the purpose of its special study on the present state of the domestic and international financial system, as authorized by the Senate on Wednesday, October 20, 2004. The approved budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 24,500
Transportation and Communications	9,150
Other Expenditures	<u>3,000</u>
Total	\$ 36,650

(includes funds for conference attendance — trip to Washington, D.C., removed)

Respectfully submitted,

Le président,

GEORGE FUREY

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 aux fins de leur Étude spéciale sur la situation actuelle du régime financier canadien et international, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 20 octobre 2004. Le budget approuvé se lit comme suit :

Services professionnels et autres	24 500 \$
Transports et communications	9 150
Autres dépenses	<u>3 000</u>
Total	36 650 \$

(y compris des fonds pour participer aux conférences — voyage à Washington, D.C., supprimé)

Respectueusement soumis,

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 16, 2004 to examine and report on consumer issues arising in the financial services sector, respectfully requests that it be empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary, for the purpose of such study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 16 novembre 2004 à examiner, pour en faire rapport, les questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers, demande respectueusement que le comité soit autorisé à retenir les services de conseillers, techniciens et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de ses travaux.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE**
**SPECIAL STUDY ON CONSUMER ISSUES ARISING IN
THE FINANCIAL SERVICES SECTOR**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 16, 2004:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on consumer issues arising in the financial services sector. In particular, the Committee shall be authorized to examine:

- the impact of federal legislation and initiatives designed to protect consumers within the financial services sector;
- the role, corporate governance structure and effectiveness of agencies (including supervisory/regulatory and self-regulating), ombudspersons and others who play a role with respect to consumer protection and the supervision of the financial services sector;
- consumer credit rates and reporting agencies; and
- other related issues; and

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2005, and that the Committee retain until August 31, 2005 all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE**
**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS CONCERNANT
LES CONSOMMATEURS DANS LE SECTEUR DES
SERVICES FINANCIERS**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2005**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 16 novembre 2004 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers, et en particulier les aspects suivants :

- l'effet des lois et des initiatives fédérales visant la protection des consommateurs dans le secteur des services financiers;
- le rôle, la structure de gouvernance et l'efficacité des organismes (notamment des organismes de surveillance/de réglementation et d'autorégulation), des ombudsmans et des autres intervenants qui veillent à la protection des consommateurs et à la supervision dans le secteur des services financiers;
- les taux du crédit à la consommation et les agences d'évaluation du crédit; et
- tout autre aspect connexe; et

Que le Comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 2005 et qu'il conserve jusqu'au 31 août 2005 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 23,000
Transportation and Communications	0
All Other Expenditures	<u>2,000</u>
TOTAL	\$ 25,000

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	23 000 \$
Transports et communications	0
Autres dépenses	<u>2 000</u>
TOTAL	25 000 \$

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on _____.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le _____.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein
Chair, Standing Senate Committee on
Banking, Trade and Commerce

Date

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein
Président du Comité sénatorial permanent
des banques et du commerce

Date

The Honourable George Furey
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets, and Administration

Date

L'honorable George Furey
Présidente du Comité permanent de la régie
interne, des budgets et de l'administration

**STANDING COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE**

**SPECIAL STUDY ON CONSUMER ISSUES ARISING IN
THE FINANCIAL SERVICES SECTOR**

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Expert consultants (0401) & (0435)	\$ 20,000	
(40 days at \$ 500 per day)		
2. Working Meals (0415)	<u>3,000</u>	
Working lunches and dinners (10 meals at \$ 300)		
TOTAL		\$ 23,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

TOTAL **\$ 0**

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Miscellaneous expenses (0799)	<u>2,000</u>	
TOTAL		\$ 2,000

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LES CONSOMMATEURS
DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS**

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2005**

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Services professionnels (0401) & (0435)	20 000 \$	
(40 jours @ 500 \$/jour)		
2. Repas de travail (0415)	3 000	
déjeuners et dîners (10 repas @ 300 \$)		
TOTAL		23 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

TOTAL **0 \$**

AUTRES DÉPENSES

1. Divers (0799)	2 000	
TOTAL		2 000 \$

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2005 for the purpose of its special study on consumer issues arising in the financial services sector, as authorized by the Senate on Tuesday, November 16, 2004. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 23,000
Transportation and Communications	0
Other Expenditures	<u>2,000</u>
Total	\$ 25,000

Respectfully submitted,

Le président,

GEORGE FUREY

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 aux fins de leur Étude spéciale sur les questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 16 novembre 2004. Ledit budget se lit comme suit :

Services professionnels et autres	23 000 \$
Transports et communications	0
Autres dépenses	<u>2 000</u>
Total	25 000 \$

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 8, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-5, to provide financial assistance for post-secondary savings, met this day at 4:07 p.m. to give consideration to the bill; and to study issues dealing with charitable giving in Canada.

Senator W. David Angus (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

I wish to welcome our witnesses who are appearing in connection with our committee's study on issues dealing with charitable giving in Canada. This is our final day of hearings on this subject, which we started several weeks ago. The study will have two parts. The first deals with incentives, or lack thereof, to Canadians to make charitable donations. There is a view that the overall structure in Canada could be improved. We have been taking evidence in this respect and we hope to file a report in the Senate later this week or early next week that could lead to some changes.

I would say welcome as well to Canadians who are watching us on television.

Our witnesses are Mr. Brian Gray and Mr. Barry Turner from Ducks Unlimited. Mr. Turner is not unknown in these parts. He is a former distinguished member of the Canadian Parliament. If I may say, welcome back.

Mr. Barry Turner, Director of Government Relations, Ducks Unlimited Canada and The Nature Conservancy of Canada: Mr. Chairman, I am the Director of Government Relations for Ducks Unlimited Canada and have been for five years. Dr. Brian Gray is the Director of Conservation Programs for Ducks Unlimited for Canada. He is an expert on many of the areas we will talk about tonight. I am not a tax expert and will not pretend to be one.

Ducks Unlimited is known as Canada's conservation company. It has been around for 67 years and is the largest and most successful conservation organization in Canada. We are very proud that our mandate is to conserve wetlands, not only for waterfowl but also for wildlife. Protecting wetlands means healthier water for Canadians.

The Deputy Chairman: Please tell us a bit about your membership, how you obtain your mandate and to whom you are accountable.

Mr. Brian Gray, Director of Conservation Programs, Ducks Unlimited Canada: We have a paid membership of about 80,000 Canadians. We hold fundraisers across the country, mostly through our banquet system. We have about 700 events

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 7, dans le but d'examiner le projet de loi C-5, portant sur l'aide financière visant l'épargne postsecondaire et d'étudier les questions traitant de dons de bienfaisance au Canada.

Le sénateur W. David Angus (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : La réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce est maintenant ouverte.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux témoins qui comparaissent dans le cadre de l'étude des questions traitant des dons de bienfaisance au Canada. Les audiences, qui ont commencé voilà quelques semaines déjà, se terminent aujourd'hui. Notre étude comportera deux volets. Le premier traitera des mesures incitatives, ou plutôt de l'absence de ces mesures, encourageant les Canadiens à faire des dons. On a l'impression que la structure globale canadienne pourrait être améliorée. Nous avons recueilli des témoignages à cet égard et espérons déposer notre rapport au Sénat plus tard cette semaine ou bien en début de la semaine prochaine dans l'espoir qu'il mènera à des changements.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos téléspectateurs.

Nous accueillons MM. Brian Gray et Barry Turner qui représentent Canards Illimités Canada. Au Parlement, nous connaissons bien M. Turner, qui est un ancien député. Ravi de vous revoir.

M. Barry Turner, directeur, Relations gouvernementales, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada : Monsieur le président, cela fait cinq ans que je suis directeur des relations gouvernementales auprès de Canards Illimités. Mon collègue, M. Brian Gray, est directeur des programmes de conservation. Il connaît très bien un grand nombre des questions qui vont nous intéresser ce soir. Pour ma part, je ne suis pas fiscaliste et ne prétendrai pas le contraire.

Canards Illimités, c'est vraiment la société de conservation canadienne par excellence. Elle a été créée il y a 67 ans et est maintenant l'organisation de conservation la plus importante et la plus en vue au Canada. Notre mandat, qui est de conserver les zones humides, non seulement pour la sauvagine mais également pour la faune, nous rend très fiers. C'est en protégeant les zones humides que les Canadiens pourront avoir accès à une eau de qualité.

Le vice-président : Parlez-nous de vos membres, de l'établissement de votre mandat et de qui vous relevez.

M. Brian Gray, directeur, Programmes de conservation, Canards Illimités Canada : Nous avons environ 80 000 membres, qui paient des frais d'adhésion. De plus, nous organisons des collectes de fonds à l'échelle du pays, essentiellement sous forme de banquets. Nous

across the country, run by 7,000 volunteers. In addition to our 80,000 members, we have 70,000 supporters — businesses, farmers, et cetera.

We have a great deal of expertise in working with private landowners, most of whom are farmers. Currently, we have about 15,000 active landowner agreements that we are managing or working with across Canada. Our primary area of focus in the past was the three Prairies provinces. However, about 25 years ago we expanded and are now working in every province in Canada, and we have offices in every province. We are governed by a board of directors comprised of 67 board members who represent each province of the country. We have a set number of seats on our board for each province.

You were given a handout in advance that has since been slightly revised. I asked the clerk to pass out another paper dealing with inventory lands owned by businesses or developers that sheds a different light on what is in the paper entitled “Achieving Conservation Success.” I will not dwell on that.

The case for nature conservation in Canada is more than simply environmental, aesthetic or spiritual. It is increasingly becoming economic. In 2000, the Canadian Wildlife Service of Environment Canada issued its last summary of the importance of nature to Canadians. It looked at the economic significance of nature to Canadians. That report used 1996 data, so it is a bit old. However, they have found some monies with which to resurrect that survey and they will work with the provinces, conservation organizations and other federal departments to do so.

In 1996 numbers, there were about 215,000 Canadians employed directly in nature-related activities, generating \$12 billion in gross domestic product. You can imagine that it has become much more economically active eight years later.

The natural systems provide vital functions in our lives. Quality of life depends on air, water purification, erosion and flood control. Genetic resources and biodiversity are protected. Pest control is managed, as are recreational and cultural pursuits. All of this has an economic value.

You may have seen a document that I sent to all of your offices in the last two weeks called “The Value of Natural Capital in Settled Areas of Canada.” This paper was written by Dr. Nancy Olewiler, a well known economist at Simon Fraser University. Dr. Olewiler, in cooperation with Ducks Unlimited and The Nature Conservancy, closely analyzed four areas in Canada with regard to the economic value and impact of natural capital in settled areas. Suffice to say that every dollar spent can generate \$2 in return through protecting natural capital. I encourage honourable senators to read that paper.

tenons environ 700 événements dans toutes les régions du pays, grâce à l'aide de nos 7 000 bénévoles. En plus de nos 80 000 membres, nous avons 70 000 adhérents, soit des sociétés, des agriculteurs, etc.

Nous avons beaucoup travaillé avec les propriétaires terriens, dont la plupart sont agriculteurs. À l'heure actuelle, nous gérons et travaillons en vertu d'environ 15 000 accords signés avec des propriétaires terriens actifs. À une certaine époque, on s'intéressait principalement aux trois provinces des Prairies. Il y a environ 25 ans nous avons pris de l'expansion et nous avons maintenant des bureaux dans chacune des provinces canadiennes. Nous sommes gouvernés par un conseil d'administration qui regroupe 67 administrateurs, de chacune des provinces du pays. Chaque province a droit à un nombre défini d'administrateurs.

Notre mémoire vous a été envoyé à l'avance, mais il a été légèrement modifié. J'ai demandé au greffier de distribuer un autre document traitant de l'inventaire des terres dont les propriétaires sont soit des entreprises soit des promoteurs immobiliers, qui donne une autre interprétation des informations figurant dans le document intitulé « Achieving Conservation Success ». Je n'en dirai pas davantage.

La conservation au Canada ne repose pas simplement sur des fondements environnementaux, esthétiques ou même spirituels. Son impact économique se fait de plus en plus ressentir. En 2000, le Service canadien de la faune d'Environnement Canada a publié son dernier sommaire sur l'importance que revêt la nature aux yeux des Canadiens. L'importance économique de la nature y est étudiée. Les données du rapport datent de 1996, donc elles sont un peu désuètes. Par contre, des fonds ont été débloqués pour faire renaître cette étude qui se fera grâce à la collaboration des provinces, des organisations de conservation et des ministères fédéraux.

En 1996, les secteurs d'activité touchant la nature généraient environ 215 000 emplois directs, soit 12 milliards de dollars de PIB. Il est évident que huit ans plus tard, ce secteur génère beaucoup plus d'activités économiques.

Les écosystèmes jouent un rôle vital. La qualité de vie repose sur la purification de l'eau et de l'air ainsi que le contrôle de l'érosion et des inondations. Il faut également que les ressources énergétiques et la biodiversité soient protégées et que la lutte antiparasitaire soit gérée, tout comme nos loisirs et nos activités culturelles. Tout cela a une valeur économique.

Vous avez sans doute pris connaissance du document que j'ai envoyé à chacun de vos bureaux au cours des deux dernières semaines, « The Value of Natural Capital in Settled Areas of Canada ». L'auteur de ce document, Mme Nancy Olewiler, économiste de renom à l'Université Simon Fraser, a analysé très attentivement la valeur économique et les impacts du capital naturel sur les zones peuplées dans quatre régions du Canada, en collaboration avec Canards Illimités et Conservation de la nature. En deux mots, chaque dollar dépensé pour protéger notre capital naturel peut générer un rendement de 2 \$. J'encourage les honorables sénateurs à lire ce document.

I will not talk about the first proposal in the document that was distributed to you, the National Conservation Fund, because I know that you want to look at issues dealing with charitable giving in Canada.

Three areas should be looked at. Fifty per cent of Canada's species at risk are found on private lands, and these lands are becoming subjected more and more to various types of developmental pressures. The Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks stated that conserving habitat on private lands around parks is essential for maintaining the ecological integrity of our national parks. I think, as an example, of Waterton Lakes National Park in southern Alberta where some lands surrounding the park have recently been protected by The Nature Conservancy of Canada as buffer lands to the park itself.

The Government of Canada has taken some important steps in the last few years with the Ecological Gifts Program whereby lands can be donated to various conservation agencies. However, when such lands were donated four years ago, a capital gains tax of 75 per cent had to be paid. The tax was reduced to 50 per cent three years ago, and to 25 per cent two years ago. Therefore, there is still a fair amount of disincentive for landowners to donate lands under the Ecological Gifts Program, because they still have to pay 25 per cent on the capital gains portion of the assessed value of that land. We think the tax should go to zero.

Finance Canada and the government also recognize the donation part of what they call an "EcoGift." It can be donated part as a sale and part as a gift — in other words, you might wish to donate some of the land but sell a portion of it. For example, let us say that you had some land valued at \$100, and that was the fair market value of that land. If you were to donate that land, you would have to pay \$25 in capital gains. If you were to sell it, you would be given a receipt for the \$75 but still pay capital gains of \$25. We think that is a good idea, but perhaps that capital gain could go to zero as well, as a stronger incentive for landowners.

If you have the document there, honourable senators, there are three areas. One is to remove the capital gain from ecological gifts, or including a donation of ecologically sensitive lands as inventory. The third issue I want to talk about is exemption of GST on the purchase of lands by conservation organizations. I will address that one first. If Ducks Unlimited or the Nature Conservancy of Canada purchase lands for conservation purposes, we must pay GST on that purchase. That is a disincentive to us. We would rather use the GST that we have to pay when we buy land for other purposes; for conservation purposes. It could be a substantial amount of money. That should be forgiven when a conservation organization buys land. That is a special request, an exemption that we would ask the government to consider, to allow us not to pay GST on the purchase of lands for conservation reasons. We would use those monies for our own conservation reasons instead of giving it to the Government of Canada.

Je ne vais pas vous parler de la première proposition qui figure dans le document qui vous a été distribué, à savoir le Fonds national pour la conservation, car je sais que ce sont les questions relatives aux dons de bienfaisance au Canada qui vous intéressent.

On devrait s'intéresser à trois aspects. Les terres privées abritent 50 p. 100 des espèces à risque canadiennes et ces terres sont de plus en plus convoitées par les promoteurs immobiliers. La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a conclu qu'il était essentiel de conserver l'habitat des terres privées jouxtant les parcs nationaux pour en maintenir l'intégrité écologique. On peut citer l'exemple du parc national Waterton Lakes dans le sud de l'Alberta. Conservation de la nature Canada a récemment protégé les terres jouxtant le parc, créant ainsi une zone tampon.

Au cours des dernières années, le gouvernement canadien a fait évoluer les choses en créant le Programme des dons écologiques dans le cadre duquel il est possible de faire don de terres à divers organismes de conservation. Par contre, lorsqu'on faisait don de terres il y a quatre ans, il fallait payer un impôt sur les gains en capital de 75 p. 100. Par la suite, cet impôt a été réduit pour s'établir à 50 p. 100 il y a trois ans et 25 p. 100 il y a deux ans. Par conséquent, on décourage toujours les propriétaires terriens à faire don de leurs terres en vertu du Programme des dons écologiques, parce qu'ils doivent toujours payer des impôts de 25 p. 100 s'appliquant sur les gains en capitaux par rapport à la valeur de leurs terres. Nous estimons que cet impôt devrait être éliminé.

Le ministère des Finances et le gouvernement en général reconnaissent également le volet don de ce qu'ils appellent les dons écologiques. En effet, il est possible de ne faire don que d'une partie de ces terres et d'en vendre le reste. Par exemple, disons que vous êtes propriétaire d'une terre dont la valeur est évaluée à 100 \$, et que c'est effectivement la juste valeur marchande de la terre. Si vous faisiez don de la terre, vous auriez à payer un impôt sur les gains en capital de 25 \$. Si vous décidiez de vendre la terre, vous recevriez un reçu de 75 \$ mais serez tout de même obligé de payer les 25 \$ en impôt sur les gains en capital. Si c'est une bonne idée, nous estimons que l'impôt sur les gains en capital devrait disparaître complètement, ce qui encouragerait d'autant plus les propriétaires terriens à faire don de leurs terres.

Dans notre document, honorable sénateurs, nous avons 103 propositions : l'élimination de l'impôt sur les gains en capital des dons écologiques, la prise en compte des dons de terres d'importance écologique détenues comme inventaire, et l'élimination de la TPS sur l'achat de terres par les organisations de conservation. Permettez-moi de parler de la troisième proposition en premier. Canards Illimités tout comme Conservation de la nature Canada doivent payer la TPS sur les acquisitions de terres à des fins de conservation. C'est une mesure dissuasive. Nous préférierions utiliser l'argent que nous consacrons à la TPS à des fins de conservation. Il s'agit de sommes considérables d'argent. C'est donc une demande spéciale que nous adressons au gouvernement, lui demandant d'éliminer la TPS sur les acquisitions de terres à des fins de conservation. L'argent ainsi libéré serait utilisé dans le contexte de la conservation.

Second is the issue dealing with land that is owned by businesses or developers. I have asked the clerk to hand out a sheet to you that explains in much more detail what was in the initial document. It is entitled "Encouraging Donations of Ecologically Sensitive Lands Held as Inventory Briefing Note." It is one page, and I believe you now have that. This explains the issue clearly.

Donations of ecologically sensitive lands held by corporations or individuals as inventory in their businesses are not subject to the income tax benefits provided through the federal EcoGift program. The barrier here is that the disposition of land held as inventory yields profit rather than a capital gain because it is not a capital asset, one hundred per cent of which is deemed income for income tax purposes to the developer. The tax benefits of the ecological gift programs apply only to capital gains associated with the gift. We think that if the Income Tax Act was amended so that the deemed profit associated with the donation of ecologically sensitive land held as inventory was treated the same as the deemed capital gain associated with the donation of land held as capital, it would be an incentive to developers to donate lands.

I know, for example, that there are some significant lands in the Oak Ridges Moraine north of Toronto held by developers. Some of these lands could be potentially given to a conservation organization, but the disincentive for the developers is that because it is land held as inventory, it is treated differently in the tax system than if it were a gift to a conservation organization. We think the Finance department should address that issue as well.

Therefore, we are asking for three things: One, we think we should be GST exempt — the "we" meaning a conservation organization that buys land; two, lands held as inventories should be treated differently under the tax system to incite developers to donate lands to conservation organizations; three, the capital gain on the donation of lands by individuals should be reduced from 25 per cent to zero.

Those are the three areas we want to cover. We would love to have some questions.

The Deputy Chairman: Did Mr. Gray have anything to add?

Mr. Gray: Conceptually, we have been locking horns with Revenue Canada and with Finance Canada. The way the government looks at this is that they are losing revenue, or losing an opportunity to gain revenue. In this document that was referenced earlier, we are trying to provide information to demonstrate that that is the wrong way to look at the situation. Look at it as investment where you get a two-for-one return on your investment.

Ensuite, parlons des terres dont les propriétaires sont des gens d'affaires ou encore des promoteurs immobiliers. J'ai demandé au greffier de distribuer un nouveau document qui est beaucoup plus détaillé que le premier. Il s'intitule « Encouraging Donations of Ecologically Sensitive Lands Held as Inventory Briefing Note ». Ce document, que vous avez maintenant entre les mains, ne fait qu'une page et explique la situation clairement.

Les particuliers ou les sociétés qui veulent faire don de terres d'importance écologique détenues comme inventaire ne peuvent pas profiter des avantages fiscaux en vertu du programme fédéral des dons écologiques. Le problème, c'est que quand on cède des terres détenues comme inventaire, ce sont des bénéfices qui sont générés plutôt que des gains en capital parce qu'il ne s'agit pas d'immobilisations. Ainsi, les bénéfices générés s'ajoutent aux revenus et sont donc imposables en vertu de l'impôt sur le revenu dudit promoteur immobilier. Les avantages fiscaux découlant du programme de dons écologiques ne s'appliquent qu'aux gains en capital se rattachant aux dons. Nous estimons que nous encouragerions les promoteurs immobiliers à faire don de leurs terres si la Loi de l'impôt sur le revenu était modifiée, pour que les bénéfices réputés découlant d'un don de terres d'importance écologique détenues comme inventaire soient traités de la même façon que les gains en capital réputés se rapportant aux dons de terres détenues à titre de capital.

Je sais, par exemple, qu'il y a des terres d'importance écologique dans le Oak Ridges Moraine, au nord de Toronto, appartenant à des promoteurs immobiliers. Les promoteurs immobiliers pourraient faire don de ces terres à une organisation de conservation mais, ce qui les arrête, c'est que comme il s'agit de terres détenues comme inventaire, le traitement fiscal accordé serait différent de celui régissant les dons aux organisations de conservation. Nous pensons que le ministère des Finances devrait également s'intéresser à cette problématique.

Par conséquent, nous demandons trois mesures : que les organisations de conservation ne payent plus de TPS sur les acquisitions de terres; que le système fiscal régissant les terres détenues comme inventaire soit modifié pour encourager les promoteurs immobiliers à faire don de leurs terres aux diverses organisations de conservation; et que l'impôt sur les gains en capital s'appliquant aux dons de terres par des particuliers passe de 25 p. 100 à zéro.

Voilà nos trois propositions. Maintenant, nous serions ravis de répondre à vos questions.

Le vice-président : Monsieur Gray, aviez-vous quelque chose à ajouter?

M. Gray : Au niveau conceptuel, nous sommes engagés dans un bras de fer avec Revenu Canada et Finances Canada. Pour le gouvernement, il ne s'agit que de perte de revenus ou bien de l'abandon de la possibilité de renflouer ses caisses. Nous démontrons dans le document auquel nous avons fait référence plus tôt que ce n'est pas comme ça qu'on doit aborder la situation. Au contraire, il s'agit plutôt d'un investissement dont le rendement peut atteindre 100 p. 100.

We focused on the settled areas of Canada to show that it is cheaper to have Mother Nature provide pure, clean water than it is to build treatment plants. It is much cheaper to let nature reduce greenhouse gas impacts than to go back and try to restore those areas. We picked geographically dispersed areas across Canada to illustrate this point. We are saying that nature provides ecological goods and services. Give us more tools to get more nature into the settled areas. That is the conceptual overlay with which to look at these situations. You cannot just look at them and ask, "Why should we do this, because we will lose the revenue." Look at it as an investment on which you will get a return.

The Deputy Chairman: Just as an aside before I go to the questions, the Senate committee on Energy, the Environment and Natural Resources is currently conducting a study on sustainable development which you will find germane to what you have just said, and it might be that you will have some interesting evidence to bring before that committee. That committee is dealing exactly with some of these questions, such as protecting the environment, checking into the water, the disappearance of certain aquifers, and the mapping of same. In that context, there are so many issues that stand out, and there is an issue directly flowing from your evidence. I suggest that you might contact the clerk of that committee, Ms. Keli Hogan. You will find a warm welcome.

Senator Massicotte: I want to get a better understanding of how the tax treatment of inventory of land works. The point you are making is that if the land costs \$80 and it has a value of \$100, then the developer who owns the inventory will be taxed on income of \$20. You are proposing that it be tax free for the land to be deemed as capital or public securities, is that your point?

Mr. Turner: If the land is sold by the developer, the profit is 100 per cent taxable.

Senator Massicotte: When the developer gives the land as a donation, under the corporate structure for donation does he not get a deduction equal to the value?

Mr. Turner: He would get a \$100 tax receipt, but it would not be the same as under the ecological program.

Senator Massicotte: He still gets the \$100 deduction under the corporate structure?

Mr. Turner: I think he would, but I am not a tax expert. Land held as inventory is treated differently.

Senator Massicotte: If he gets a deduction equal to the fair market value, which is the deemed sale price, then it works out as if he gave up the land for the cost, no?

Mr. Turner: If he is prepared to do that.

Senator Massicotte: There is no tax consequence?

Nous avons mis l'accent sur les zones peuplées du Canada pour démontrer qu'il est plus rentable de laisser à Mère nature le soin de nous approvisionner en eau pure plutôt que de construire des usines de traitement. De même, il est plus intéressant financièrement de confier à Mère nature la réduction des impacts des gaz à effet de serre plutôt que d'essayer de restaurer l'équilibre après le fait. Nous avons choisi des zones ici et là au Canada pour bien le démontrer. Nous disons en fait que la nature nous procure des biens et services écologiques. Maintenant, nous vous demandons de nous donner les moyens pour assurer la présence de la nature dans les zones peuplées. C'est ainsi que nous concevons la situation. On ne peut pas tout simplement se borner à dire : « Ça ne nous intéresse pas parce que nous allons perdre des recettes. » En définitive, il s'agit d'un investissement rentable.

Le vice-président : Avant de passer aux questions, je voulais tout simplement vous signaler que le Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles effectue une étude sur le développement durable, qui touche aux questions que vous avez vous-même soulevées. Par conséquent, ce comité serait certainement intéressé par ce que vous avez à dire puisqu'il s'intéresse à ce que vous avez soulevé, notamment à la protection de l'environnement, à l'eau, à la disparition de certains aquifères et à la cartographie. Tout cela rejoint ce que vous nous avez décrit. Je vous conseillerais donc de contacter la greffière de ce comité, Mme Keli Hogan, qui vous réservera sans aucun doute un accueil chaleureux.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais bien comprendre les mesures fiscales qui s'appliquent aux terres détenues en inventaire. Ce que vous dites en fait, c'est que si la terre détenue comme inventaire par un promoteur immobilier a coûté 80 \$ mais en vaut 100, le promoteur paiera 20 \$ en impôt sur le revenu. Vous voulez en fait que les terres ne soient pas imposables, qu'il s'agisse d'immobilisations ou de titres cotés en bourse, est-ce bien cela?

M. Turner : Si le promoteur immobilier vend la terre, les bénéfices sont imposables à 100 p. 100.

Le sénateur Massicotte : Lorsqu'un promoteur immobilier fait don d'une terre en vertu des structures régissant les dons des sociétés, a-t-il droit à une déduction d'une valeur équivalente?

M. Turner : Il recevrait un reçu d'impôt de 100 \$ mais ne pourrait pas bénéficier des avantages du programme écologique.

Le sénateur Massicotte : Mais en vertu des règles régissant les dons des sociétés, il aurait tout de même droit à une déduction de 100 \$?

M. Turner : Je pense bien, mais je ne suis pas fiscaliste. Tout ce que je peux vous dire c'est que les terres détenues comme inventaire sont traitées différemment.

Le sénateur Massicotte : Mais si le promoteur en question a droit à une déduction équivalente à la juste valeur marchande, à savoir le prix de vente réputé, cela veut dire qu'il cède ses terres en échange d'un montant équivalent au prix de vente, non?

M. Turner : S'il accepte de le faire.

Le sénateur Massicotte : Il n'y a pas de conséquence fiscale?

Mr. Turner: I am not a tax expert. If it works that way, you are probably right.

[Translation]

Senator Plamondon: Who sets the monetary value of ecologically significant land? Who certifies that it is a site of ecological interest? Are all sites of ecological interest? How do you assess the monetary value of the land?

[English]

Mr. Turner: Senator, the scientists would have to deem the land to be of significant ecological value, for example, under endangered species legislation. I understand Senator Oliver may have a particular turtle species on some property that he owns in Nova Scotia. If it is deemed by scientists that that turtle is endangered, then Senator Oliver's land is very precious to the people of Canada. He should be given some kind of special encouragement to protect that land.

A qualified, recognized appraiser would be asked to appraise the value of the land on fair market value. There is something called a 'Federal Appraisal Review Panel' that would review that appraisal to determine if it is actually authentic, accurate and acceptable. If it is not, that panel, a federally appointed panel, could ask for another appraisal. The final say is in the hands of the Minister of the Environment for Canada, Mr. Dion.

[Translation]

Senator Plamondon: If someone has land that he clear-cuts and then sells for its ecological value, does that change the situation? Do you look simply at the ecological value or do you look at the economic value? If the land has been clear-cut, does it have less value? How do you handle that?

[English]

Mr. Turner: If some land were deemed to be of ecological significance and the owner was to reach an agreement for an easement on the land, to protect the land by way of a legal document, then he or she would not be able to alter that landscape. They could not cut the trees at that point, if the trees were deemed to be ecologically significant, unless the agreement said that they would be allowed to do certain things on the land, but they would be disallowed from doing other things, and that would be probably signed in perpetuity; forever.

Senator Fitzpatrick: This, I am sure, is a very difficult question to answer, but before I ask it I would first like to say thank you very much for coming. This is a very important issue to us across Canada, particularly in my area of the Okanagan-Similkameen. This is a very fragile area where we are doing a number of things to try to save the ecosystems, and there are some very special ones there. Your recommendations are sensible and I hope we will be able to do something with them.

M. Turner : Je ne suis pas fiscaliste. Mais si c'est ainsi que ça marche, vous avez sans doute raison.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Qui établit la valeur monétaire d'une terre qui a un intérêt écologique? Qui certifie que c'est une terre à intérêt écologique? Est-ce que toutes les terres sont à intérêt écologique? Comment évaluez-vous la valeur monétaire d'une terre?

[Traduction]

M. Turner : Ce sont les scientifiques qui détermineraient si une terre donnée a une importance écologique particulière en vertu, par exemple, de la législation sur les espèces en péril. Je sais que le sénateur Oliver a sur ses terres de Nouvelle-Écosse une espèce bien particulière de tortue. Si les scientifiques déterminaient que cette tortue était en péril, cela voudrait dire que la terre du sénateur Oliver est un bien précieux aux yeux des Canadiens. Par conséquent, on l'encouragerait d'une façon ou d'une autre à protéger ses terres.

Ce sont des évaluateurs compétents et reconnus qui se chargent d'évaluer la juste valeur marchande des terres. L'évaluation est alors soumise à l'étude du Comité d'examen des évaluations pour en assurer l'authenticité et l'exactitude. Si ce n'est pas le cas, le comité, dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral, demanderait une seconde évaluation. C'est le ministre de l'Environnement, M. Dion, qui a le dernier mot.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Si quelqu'un a une terre qu'il déboise complètement et qu'il vend par la suite pour sa valeur écologique, la situation change-t-elle? Est-ce que vous examinez simplement la valeur écologique ou si vous examinez la valeur économique de la terre? Si elle est déboisée, est-ce qu'elle a moins de valeur? De quelle façon vous y prenez-vous?

[Traduction]

M. Turner : Dans le cas de terres d'importance écologique pour lesquelles le propriétaire a signé un accord de servitude afin de protéger la terre au niveau juridique, on ne pourrait pas, par exemple, y abattre des arbres, si les arbres présentaient un intérêt écologique significatif, à moins que dans l'accord on ait précisé que ce genre de choses était permis. Mais c'est clair qu'il y aurait d'autres choses qui seraient interdites, sans doute à perpétuité, à tout jamais.

Le sénateur Fitzpatrick : J'aimerais vous poser une question dont la réponse ne sera pas évidente, mais avant de le faire je voudrais vous remercier d'être venu. Nous discutons d'une question qui est très importante pour tous les Canadiens et surtout pour ma région d'Okanagan-Similkameen. Nous prenons toute une série de mesures pour essayer de protéger des écosystèmes qui sont, dans certains cas, très particuliers. Vos recommandations me semblent raisonnables et j'espère bien qu'on va pouvoir y donner suite.

All of us around this table probably have areas in which we are particularly interested. Do you have any idea of the magnitude that we would be talking about over a period of time for the donation of ecosystem lands? Obviously, my view is that if we do not do something about it now, then it will be much more costly in the future to this country. It does not seem to me that the government would lose very much money by looking at these considerations and doing something about them. Can you give us any guidance in that area?

Mr. Turner: Senator Fitzpatrick, I understand that the Okanagan is pretty good grape-growing country, too.

Senator Fitzpatrick: That is true.

Mr. Turner: When you were asking me that question, I was thinking of the movie that we have all seen many times, *Gone with the Wind*. There is a scene in the movie, after the civil war, where someone picks up a handful of dirt on the farm — everything is burned, and someone says, “There is nothing left.” He picks up the dirt — I remember the scene, but I have forgotten who it was — and he lets the dirt fall through his fingers and he says, “You are right, but this will last forever.” This is what endures here. It is the land.

Your question is a very broad one. Unless we create incentives through using the economic instruments that we can, as a country and a government, landowners will continue to be able to use the land for the purposes for which they have been using it for the past 150 years: to farm or to cut trees. If the government looks ahead to what it wants the valleys, rivers, streams, lakes and landscapes to look like, whether it be the Okanagan, the Oak Ridges Moraine, Newfoundland or northern Manitoba, without a vision, the land will perish. It is time to say that we cannot keep abusing our air, water and soil. We have to use instruments to create incentives for landowners, because in many cases farming on the Prairies is tough. Senator Gustafson knows that. He has been farming there all of his life and so have his neighbours, and they have had tough years. If the governments can create the right instruments to allow people to stay on their lands and farm them, as Mr. Gray mentioned a moment ago, through providing what we call ecological goods and services, they must be compensated for that. You cannot just say “We want you to stop doing this because it is hurting the runoff, and it is filtering up the river and the fish are dying.” The landowner asks, “What is in it for me?” That is a good question.

The answer lies in looking at the broad picture. As decision-makers, we must look at the big picture. What are we doing to our land, air and water and our biodiversity, our wildlife? How can we best protect all of these? The government has brought in endangered species legislation to protect endangered species. Agriculture Canada has brought in the Agriculture Policy Framework to encourage farmers to start doing farming differently. There is an environment pillar there under which

Autour de cette table, nous avons tous nos domaines de prédilection. Avec le temps, savez-vous quelle ampleur prendra le phénomène de dons de terres abritant des écosystèmes? Pour ma part, j'estime que si nous n'agissons pas immédiatement, les coûts que devra assumer le Canada seront énormes. Il me semble que ça ne coûterait pas très cher au gouvernement de donner suite à vos recommandations. Quels conseils nous donneriez-vous à cet égard?

M. Turner : Monsieur le sénateur Fitzpatrick, j'ai cru comprendre que dans la région de l'Okanagan les vignes étaient de grande qualité.

Le sénateur Fitzpatrick : Effectivement.

M. Turner : Votre question m'a rappelé un film que nous avons tous vu à plusieurs reprises, *Autant en emporte le vent*. Je me souviens d'une scène, c'est après la guerre civile et un des personnages ramasse une poignée de terre — tout a été incendié — et il y a quelqu'un qui lui dit : « Il ne reste plus rien. » Il ramasse cette poignée de terre — je me souviens de la scène mais j'ai oublié le nom du personnage — et, laissant filer la terre entre ses mains dit : « Vous avez peut-être bien raison, mais ça, c'est éternel. » C'est la terre qui défie le temps.

Votre question a une portée très vaste. À moins que le Canada et le gouvernement ne tirent profit des instruments économiques qui sont à leur disposition pour créer de meilleurs incitatifs, les propriétaires terriens vont continuer à faire ce qu'ils font depuis 150 ans : cultiver leurs terres et abattre des arbres. Si le gouvernement n'a pas de vision pour l'avenir de nos vallées, de nos rivières, de nos fleuves, de nos lacs et de nos paysages, que ce soit dans l'Okanagan, à Oak Ridges Moraine, à Terre-Neuve ou encore dans le nord du Manitoba, la terre déperira. Il faut maintenant qu'on mette un terme à la surexploitation de l'air, de l'eau et de la terre. Il faut que des mesures incitatives soient créées pour les propriétaires fonciers parce qu'en général, être agriculteur dans les Prairies, ce n'est pas toujours facile. Le sénateur Gustafson ne le sait que trop bien puisqu'il a été agriculteur, comme ses voisins, dans cette région toute sa vie et ça n'a pas toujours été facile. Il faudrait que les gouvernements créent des mesures qui permettraient aux agriculteurs de rester sur leurs terres en produisant, comme l'a mentionné M. Gray, des biens et services écologiques. Mais il faudrait que leurs efforts soient récompensés. Ça ne suffit pas de dire : « Vous devez changer vos pratiques parce que les substances que vous utilisez se retrouvent dans les rivières et tuent les poissons », parce que le propriétaire terrien voudra automatiquement savoir comment lui pourrait bénéficier d'un changement de pratique, et il a bien raison.

À titre de décideurs, nous devons adopter une perspective globale. Quelles sont les incidences de l'activité humaine sur nos terres, notre air, notre eau, notre biodiversité et notre faune? Comment faire pour les protéger? Le gouvernement a adopté une loi pour protéger les espèces en péril. De son côté, le ministère de l'Agriculture a créé le Cadre stratégique pour l'agriculture afin d'inciter les agriculteurs à changer leurs pratiques. Il y a une prise de conscience environnementale qui se cache sous ce cadre, et

Mr. Gray and I have had a lot of involvement with the former minister of agriculture and the current one. Other than saying what I have said, there is no silver bullet. Perhaps Mr. Gray knows one that I do not.

The Deputy Chairman: I would like Mr. Gray to supplement that response, but I should point out, senators that we are in somewhat of a time bind. The point has been largely made. Senator Oliver, who is next, will be the final questioner. If there are any points you have not made that you want to make, please do so now. I am sure you will provide the rest of the answer for Senator Fitzpatrick. Please proceed.

Mr. Gray: To answer more directly to the question, at least as I interpret it, seven years ago there was a 75 per cent capital gains tax. In other words, you had to pay a 75 per cent capital gain for a gift of ecological land. It then went down to 37.5 and then down to 25. In our experience, the floodgates did not open, and we did not see this landslide of gifts. With the difference remaining between 25 per cent and zeroing that out, we will not see a 10-fold increase in land donations. We will see an increase, but it will not be a huge amount. Our point is that every little bit helps. We have seen enough in the last three years, when it has been 25 years since our beginning. If we provide you information on our two organizations, the records will show that donations have not tripled in the last three years.

Senator Fitzpatrick: If we went to zero, then I guess your job, all of our jobs, would be to first identify the lands in question and then provide the information that there is this incentive to encourage the process of turning those lands into ecological areas, but allow a good enough tax relief to provide a good enough incentive.

Mr. Gray: To draw a full circle to Mr. Turner's response, the important thing here is also the signal that the government will be sending to Canadians that we value these areas, and they are important for all Canadians.

Mr. Turner: The donation of a cultural gift, like a statue, a carving or a valuable painting that appreciates, has a capital appreciation. The donation of a cultural gift to the state does not pay any capital gains. For donation of land, you still pay 25 per cent. We think that is wrong.

Senator Fitzpatrick: I agree.

Senator Oliver: I will be very brief, Mr. Chairman. I know that you are running out of time. Could you tell me how much land is owned by either the Nature Conservancy of Canada or Ducks Unlimited — are they mutually exclusive or are they the same? What amount of land do you have now, and what is the tax treatment on that land? In other words, in municipalities where it is, are you tax-exempt for that?

Mr. Gray: No, we are not. We pay taxes on it, speaking for Ducks Unlimited; I cannot speak for the Nature Conservancy. We pay municipal and provincial taxes, property taxes, on all the land we have.

M. Gray et moi-même y avons beaucoup travaillé avec l'ancien et l'actuel ministre de l'Agriculture. Autrement, c'est vrai qu'il n'y a pas de panacée. Peut-être qu'il y en a une que connaît M. Gray, mais moi je ne la connais pas.

Le vice-président : Je voudrais que M. Gray nous en dise davantage, mais je me dois de vous dire que le temps file. Je pense que les principaux arguments ont été présentés. C'est le sénateur Oliver qui va poser la dernière question. Monsieur Gray, s'il vous reste des choses à dire, allez-y. Vous allez sans doute vouloir finir votre réponse à la question du sénateur Fitzpatrick. Allez-y je vous prie.

M. Gray : Pour répondre à votre question directement, telle que je l'ai comprise, il y a sept ans, l'impôt sur les gains en capital était de 75 p. 100. En d'autres termes, les dons de terres écologiques ont été assujettis à un impôt sur les gains en capital de 75 p. 100. Cet impôt a été réduit par la suite pour atteindre 37,5 p. 100 puis 25 p. 100. Sur le terrain, nous n'avons pas été inondés par les dons. Si on passait de 25 p. 100 à 0 p. 100, je peux vous assurer qu'on ne recevrait pas dix fois plus de terres en dons. Il y aura sans doute une augmentation, mais elle ne sera pas énorme. On veut que vous compreniez que toute aide est utile. Ce n'est que l'an passé qu'il y en a eu suffisamment, et nous existons depuis 25 ans. Vous êtes invités à examiner les dossiers de nos deux organisations. Vous verrez ainsi que les dons n'ont pas triplé au cours des trois dernières années.

Le sénateur Fitzpatrick : Si on éliminait effectivement l'impôt sur les gains en capital, il faudrait que, tous, nous identifions les terres en question et que nous fassions connaître l'existence des mesures incitatives visant la transformation de ces terres en zones écologiques. Il faudrait que les allègements fiscaux soient suffisamment significatifs pour inciter les gens à bouger.

M. Gray : Pour compléter la réponse de M. Turner, il est important que le gouvernement dise clairement aux Canadiens que nous chérissons les zones écologiques et qu'elles ont une importance certaine pour l'ensemble des Canadiens.

M. Turner : Un don culturel, comme une statue, une gravure ou encore un tableau de grande valeur qui s'apprécie, fait réaliser des gains en capital. Et pourtant, celui qui fait don d'un bien culturel à l'État ne paie pas d'impôt sur les gains en capital. À l'inverse, quand on fait don de terres, l'impôt sur les gains en capital s'élève à 25 p. 100. C'est injuste.

Le sénateur Fitzpatrick : Je suis d'accord.

Le sénateur Oliver : Très brièvement, monsieur le président. Il ne nous reste plus beaucoup de temps. Quelle est l'étendue de terre dont sont propriétaires Conservation de la nature Canada et Canards Illimités — s'agit-il de deux entités distinctes ou d'une seule? Quelle est l'étendue de vos terres et par quel régime fiscal sont-elles régies? En d'autres termes, êtes-vous exemptés de l'impôt municipal?

M. Gray : Non. Canards Illimités paie des impôts aux municipalités où se trouvent ses terres. Je ne sais pas comment cela se passe pour Conservation de la nature. Toutes nos terres sont assujetties aux impôts municipaux et provinciaux ainsi qu'aux impôts fonciers.

Senator Oliver: What is the relationship between Ducks Unlimited and the Nature Conservancy of Canada?

Mr. Turner: We are two separate organizations, but we are both very much involved in acquiring land for conservation reasons.

Senator Oliver: Is the land given to both organizations? Are you both acquiring lands?

Mr. Gray: We are separate organizations, but we are both acquiring lands separately.

Senator Oliver: What is your total land holdings now in Ducks Unlimited?

Mr. Gray: For Ducks Unlimited, the land that we own title to is about 250,000 acres.

The Deputy Chairman: All over Canada?

Mr. Gray: Yes.

Senator Oliver: On which you are paying substantial property taxes?

Mr. Gray: In most areas we are assessed at the lowest rate, which is the agricultural rate. In some areas we have to fight that periodically, where developers want to increase our tax base so that the land becomes developed. However, right now, everywhere across Canada, we are taxed at the agricultural assessed rate.

Senator Oliver: Before this committee today, you are looking at a federal tax, capital gains, but are you doing anything about the property tax issue with the municipalities and provinces?

Mr. Gray: Not yet. When you get down the scale to that level, we want to be part of the community and we want to pay for the infrastructure in that community. Maybe a generation from now, when we have all the economic information in place, we could show that our lands do benefit the community through tourism or whatever, but right now we are not comfortable with pushing that aspect at the municipal level.

Senator Moore: My question is further to what Senator Oliver was asking. When a party gives you a parcel of land or you buy it, is there some written undertaking as to what the future use will be? Is it given in perpetuity for conservation use only, and do they get it back if you decide to make some other use of it? In other words, does the giver have the right of first refusal to buy it back from you? Are those arrangements entered into?

Mr. Gray: Generally speaking, the agreement on the gifts that we have received is that it will be held in perpetuity for the purpose of the gift, which is natural values. It depends on the individual. Sometimes they want to be specific in the legal agreement and say that this is what you will do, and if you do not that, it reverts back. Sometimes it is based strictly on trust and other times it is more detailed.

Le sénateur Oliver : Quel rapport y a-t-il entre Canards Illimités et Conservation de la nature Canada?

M. Turner : Nous sommes deux organisations distinctes. Par contre, nous nous intéressons toutes les deux à l'acquisition de terres à des fins de conservation.

Le sénateur Oliver : Achetez-vous des terres ensemble? Les dons de terres sont-ils faits à vos deux organisations en même temps?

M. Gray : Nous sommes des organisations distinctes et nous acquérons des terres séparément.

Le sénateur Oliver : Quelle est l'étendue de terres dont Canards Illimités est propriétaire?

M. Gray : Environ 250 000 acres.

Le vice-président : À l'échelle du Canada?

M. Gray : Oui.

Le sénateur Oliver : Et par conséquent, vous payez beaucoup d'impôts fonciers?

M. Gray : Dans la plupart des cas, nos terres sont évaluées en fonction du barème le plus bas, c'est-à-dire le taux agricole. C'est vrai que dans certaines régions on doit de temps en temps défendre nos droits, parce que les promoteurs immobiliers essaient de nous faire passer à la tranche supérieure pour construire sur nos terres. Mais actuellement, et ce, à l'échelle du Canada, nous sommes imposés au taux agricole.

Le sénateur Oliver : Aujourd'hui, dans le cadre de cette comparution, vos démarches visent l'impôt fédéral et les gains en capital. Tentez-vous, par ailleurs, de faire pression auprès des municipalités et des provinces pour faire baisser les impôts fonciers?

M. Gray : Pas encore. Sur le terrain, nous voulons vraiment faire partie des collectivités et payer notre juste part des infrastructures. Il est possible que dans une génération nous ayons pu recueillir toutes les informations économiques pertinentes pour démontrer que grâce à nos terres les collectivités attirent des touristes, par exemple. Mais pour l'instant, nous ne sommes pas prêts à entamer des démarches au niveau municipal.

Le sénateur Moore : Par rapport à ce que demandait le sénateur Oliver, lorsqu'on vous fait don d'une terre ou que vous l'achetez, y a-t-il un contrat établissant les utilisations futures de la terre en question? Le don est-il fait à perpétuité à des fins de conservation uniquement? Et si d'autres utilisations en sont faites, la terre est-elle rétrocédée? En d'autres termes, le donneur jouit-il d'un droit de premier refus lui permettant de racheter cette terre? Y a-t-il de tels accords?

M. Gray : En général, l'accord stipule que les terres doivent être utilisées à des fins écologiques, et ce, à perpétuité. Ça varie d'un donneur à l'autre. Certains demandent qu'on indique dans l'accord ce à quoi va être utilisée la terre et qu'en cas de non-respect, la terre est rétrocédée. Pour certains, ce n'est qu'une question de confiance et pour d'autres, les détails sont importants.

Senator Gustafson: The lands that you receive, are most of them from estates, corporations or individuals — if it is land that is gifted to you?

Mr. Turner: It is mostly from individuals, because we do not get Crown land gifted to Ducks Unlimited.

Mr. Gray: To supplement that, our preference, when we get a gift or when we buy land ourselves, is to turn that land over to the Crown, to the province, with an agreement similar to what you were talking about, that if it is going to be managed and held this way in perpetuity, but if it is not we have the first right to receive the land back. In Quebec and Ontario, we turn quite a bit of our land over to the provinces. In the Prairies, generally we do not because there is no infrastructure in those provinces to take care of that land, so we hold it.

Senator Gustafson: Where a farmer would gift you land, does the \$500,000 capital gains come into play?

Mr. Gray: Yes, it does; but their opinion would be that we need all the help we can get, and we would like that to stay with the land issue and not with the gift issue.

Mr. Turner: Just to finish on that, just across the river on the way to Montebello, some of you may have seen the large Ducks Unlimited signs along Highway 105. We have recently entered into an agreement with the Quebec government to acquire almost 5,000 hectares of land along the Quebec side of the Ottawa-Outaouais River. Those lands will be protected in perpetuity, but it is in cooperation with Ducks Unlimited, the Quebec government and private landowners in the Outaouais.

The Deputy Chairman: Gentlemen, I want to thank you for coming. As you can see from the attentive and large turnout of senators, this is a subject of great interest. We will look forward to seeing you soon at the committee on energy and the environment, where we will give you more time to elaborate on some of these issues.

We have some witnesses from the government who have come and would like to give a rebuttal to some of the testimony they have heard in our study on charitable giving.

Gentlemen, from the Department of Finance, welcome back. For the record, would you both please describe your functions at Finance, and then perhaps give a slight introductory comment as to why you have requested to return to these hearings?

[Translation]

Mr. Serge Nadeau, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: My name is Serge Nadeau and I am the Director of the Personal Income Tax Division at the Department of Finance.

Le sénateur Gustafson : En général, d'où proviennent vos dons — de successions, de sociétés ou de particuliers?

M. Turner : De particuliers en général, parce qu'on ne peut faire don de terres de la Couronne à Canards Illimités.

M. Gray : De plus, lorsqu'on reçoit ou qu'on se porte acquéreur de terres, on les cède à la Couronne, aux provinces, en vertu d'un accord semblable à ceux dont on parlait plus tôt précisant le fait que les terres seront gérées à des fins écologiques à perpétuité et qu'en cas de non-respect, nous pouvons exercer notre droit de premier refus et reprendre les terres. Au Québec et en Ontario, nous cédon beaucoup de terres aux provinces. Par contre, on ne le fait pas en général dans les Prairies parce qu'il n'existe pas d'infrastructure permettant la bonne gestion des terres dans ces provinces.

Le sénateur Gustafson : Lorsqu'un agriculteur vous fait don de terres, les 500 000 \$ en gains en capital s'appliquent-ils?

M. Gray : Oui, mais on vous dirait sans doute qu'on a besoin de toute l'aide disponible et on voudrait s'en tenir aux terres et non parler des dons.

Pour en finir avec cette question, vous avez sans doute vu la grande pancarte de Canards Illimités en bordure de l'autoroute 105, de l'autre côté de la rivière en allant vers Montebello. Nous avons récemment signé avec le gouvernement du Québec un accord d'acquisition de près de 5 000 hectares de terres longeant la rivière des Outaouais du côté québécois. Ces terres seront protégées à perpétuité grâce à la collaboration entre Canards Illimités, le gouvernement du Québec et les propriétaires privés de l'Outaouais.

Le vice-président : Messieurs, je vous remercie de votre comparution. Nous sommes venus nombreux et avons été très attentifs à vos recommandations, ce qui témoigne de l'intérêt que nous portons à ce sujet. Nous sommes impatients de vous retrouver au comité de l'énergie et de l'environnement, où vous aurez l'occasion de nous en dire encore plus

Nous allons maintenant accueillir des fonctionnaires qui sont venus réfuter certains des témoignages que nous avons entendus dans le cadre de notre étude sur les dons de charité.

Messieurs les fonctionnaires du ministère des Finances, bienvenue. À titre d'information, pourriez-vous décrire vos fonctions au ministère et nous expliquer pourquoi vous avez demandé de comparaître à nouveau?

[Français]

M. Serge Nadeau, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances : Je m'appelle Serge Nadeau et je suis directeur de la division de l'impôt des particuliers au ministère des Finances.

[English]

Mr. Bill Murphy, Senior Tax Policy Officer, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: I am Bill Murphy, senior tax policy officer with the tax policy branch of the Department of Finance.

The Deputy Chairman: I understand you have followed our hearings — certainly, you did, Mr. Nadeau, a couple of weeks ago. You are fully familiar with the evidence that has been adduced before us. Could you just indicate now the specific reason why you would like a few minutes of our time today?

Mr. Nadeau: Honourable senators, I would like to thank you for giving us this opportunity to provide you with additional information on the tax treatment of charitable donations. The primary objective today is to draw to your attention key considerations in assessing two suggestions that have been made to the committee by other witnesses, in particular last week. First, I would like to discuss issues relating to proposals to extend the half-inclusion rate on capital gains arising from donations of publicly-traded securities to private foundations. Second, we would like to address proposals to eliminate the remaining capital gains tax on such donations.

I think my opening remarks should have been distributed, so I will go through them.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Mr. Chairman, I would like to make a point. Our witness seems to be francophone. We have very few witnesses who speak French and we would appreciate it if francophone government officials occasionally used their mother tongue in addressing us because it would give us great pleasure and enable our colleagues to hear the translation. I am sure that you are fluent in French, Mr. Nadeau, but most of the time we hear witnesses in English and we are very happy to have an opportunity to speak our first language.

The Chairman: Thank you, Senator. However, witnesses know that they may speak in the language of their choice.

Mr. Nadeau: Mr. Chairman, if senators would prefer that I speak French, I will be very happy to do so. Let me begin by discussing issues relating to the extension of the half-inclusion rate to donations to private foundations.

There are currently about 8,000 registered charitable foundations in Canada — about half are public and half are private. Private foundations argue that they should receive the same preferential tax treatment as other registered charities because their funds also flow to approved charitable activities.

[Traduction]

M. Bill Murphy, agent principal, Politique de l'impôt, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère de Finances : Je m'appelle Bill Murphy et suis agent principal de la politique de l'impôt au sein de la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances.

Le vice-président : Vous avez suivi nos audiences — c'est vrai, en tout cas pour M. Nadeau il y a quelques semaines. Vous connaissez donc la teneur des témoignages que nous avons entendus. Dites-nous précisément pourquoi vous avez demandé qu'on vous accorde quelques minutes aujourd'hui.

M. Nadeau : Honorables sénateurs, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée pour vous présenter des renseignements supplémentaires sur le traitement fiscal des dons de bienfaisance. Aujourd'hui, mon principal objectif est d'attirer votre attention sur des points essentiels à considérer pour évaluer deux suggestions présentées au comité par d'autres témoins, en particulier la semaine dernière. Premièrement, j'aimerais parler de questions relatives aux propositions visant à étendre aux fondations privées le taux d'inclusion réduit de moitié applicable aux gains en capital découlant de dons de titres cotés en bourse. Deuxièmement, je voudrais vous parler des propositions visant à éliminer la partie restante de l'impôt sur les gains en capital qui frappe ces dons.

Mon mémoire ayant été distribué, je vais donc passer ces points en revue.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Monsieur le président, j'aurais un point à soulever. Notre invité me semble être francophone. Nous avons très peu de témoins qui parlent français et l'on apprécierait, lorsque ce sont des fonctionnaires du gouvernement, qu'ils s'adressent à nous, de temps à autres, dans leur langue maternelle pour notre grand plaisir et pour permettre à nos collègues d'entendre la traduction. Je suis certaine que vous maîtrisez la langue française, monsieur Nadeau, mais la majorité du temps nous entendons les témoins en anglais et cela nous fait plaisir de parler dans notre langue.

Le président : Je vous remercie sénateur, toutefois les témoins savent que c'est leur droit de choisir leur langue.

M. Nadeau : Monsieur le président, si on préfère que je parle en français, il me fera un grand plaisir de le faire. Permettez-moi de commencer par un examen des questions relatives à l'extension du taux d'inclusion réduit à moitié aux dons faits à des fondations privées.

Il existe à l'heure actuelle environ 8 000 fondations de bienfaisance enregistrées au Canada dont environ 50 p. 100 sont publiques et 50 p. 100 privées. Les fondations privées estiment qu'elles devraient bénéficier du même traitement fiscal préférentiel que les autres organismes de bienfaisance enregistrés, étant donné que leurs fonds sont affectés à des services de bienfaisance approuvés.

We recognize the important role of private foundations in addressing the needs of the communities they serve. However, the operation of a private foundation and its relationship to its founders is different from that of a public foundation and its relationship to its board.

In addition, the cost of extending the half-inclusion rate measure to private foundations is an issue here. But I would like to focus for the moment on an important issue — the potential for self-dealing when donations are made to private foundations. This issue arises because donors to private foundations and foundation directors usually do not deal with each other at arm's length. Indeed, donors and directors are often the same individuals. By self-dealing, I mean that a donor, because of his or her relationship to a private foundation, might continue to vote the shares donated to it through the private foundation and perhaps also get some economic benefit from continued control over the shares — particularly if that donor holds a large and controlling block of shares in a public company.

For example, because of an individual's business interests outside of his or her foundation, that individual may decide that donated shares of a particular type will be retained by the foundation, in circumstances where a foundation director acting at arm's length would sell the shares in order to maximize the benefit to the charity.

Self-dealing is less of an issue with public charities. With public charities, a donor is normally at arm's length from the board of directors, so donors have much less ability to control the disposition of their shares once a donation has been made. Rules to limit self-dealing, such as those in place in the US, could involve significant complexities. For example, strict limits might be placed on a foundation's holdings of a particular stock if the foundation's directors or related individuals control the company in question.

But how would "control" be measured in a way that could be defined in legislation? This could be a complex undertaking. The charitable sector has acknowledged that self-dealing is a real issue. However, this committee has also heard some remarks from witnesses who suggested that recently proposed changes to the rules for registered charities have removed these concerns. Such is not the case.

Budget 2004 did propose an intermediate sanction dealing with undue benefit, but the proposal essentially duplicates the existing prohibition in the Income Tax Act and merely introduces a lesser

Nous reconnaissons le rôle important que jouent les fondations privées pour combler les besoins de la collectivité qu'elles veulent aider. Cependant, le fonctionnement d'une fondation privée et ses relations avec ses fondateurs diffèrent du fonctionnement d'une fondation publique et de ses relations avec son conseil d'administration.

En outre, le coût assumé par l'État pour étendre aux fondations privées le taux d'inclusion réduit de moitié entre en jeu. J'aimerais me concentrer sur une question importante : la possibilité d'opérations entachées d'un intérêt personnel lorsqu'il advient des dons à des fondations privées. La question se pose car, en règle générale, il y a des liens de dépendance entre les donateurs aux fondations privées et les administrateurs de ces dernières. Les donateurs et les administrateurs d'une fondation privée sont souvent les mêmes personnes. Par opérations entachées d'un intérêt personnel, j'entends le fait qu'un donateur, à cause des relations entretenus par cette personne avec une fondation privée, pourrait garder par l'entremise de cette fondation un droit de vote pour les actions données et, peut-être, en tirer un avantage économique du pouvoir qu'elle conserve sur ces actions, surtout si elle détient un grand bloc majoritaire d'actions d'une société publique.

Ainsi, cette personne, à cause de ses intérêts commerciaux à l'extérieur de la fondation, pourrait décider que des actions données d'un certain type seraient conservées par la fondation dans des cas où un administrateur de fondation qui agirait sans lien de dépendance vendrait ses actions afin d'optimiser les avantages pour l'organisme de bienfaisance.

La question des opérations entachées d'un intérêt personnel est moins importante dans le cas des organismes publics de bienfaisance. En effet, dans ces cas il n'y pas normalement de lien de dépendance entre le donateur et le conseil d'administration. Les donateurs ont donc beaucoup moins de pouvoir sur l'utilisation de leur action après avoir fait un tel don. Des règles pour limiter les opérations entachées d'un intérêt personnel, comme celles qui ont été adoptées aux États-Unis, pourraient nécessiter des mécanismes très complexes. On pourrait, par exemple, imposer des limites strictes sur le fait pour la fondation de détenir un certain titre sur les administrateurs de cette dernière où des personnes apparentées auraient le contrôle de l'entreprise en question.

Comment évaluer ce contrôle, selon les paramètres à fixer dans une loi? Ce serait une tâche très complexe. Le secteur des organismes de bienfaisance a reconnu que les opérations entachées d'un intérêt personnel constituent un problème réel. Toutefois, le présent comité a également entendu des témoins qui étaient d'avis que les modifications récemment proposées aux règles applicables aux organismes de bienfaisance enregistrés permettraient de régler cette question. Tel n'est pas le cas.

Le budget de 2004, envisageait une sanction intermédiaire dans le cas d'un avantage injustifié, mais la proposition reprend essentiellement l'interdiction générale existante de la Loi de

sanction for minor or first-time offences. It does not introduce new or different rules to deal with the subtleties of self-dealing.

In conclusion, there are valid policy arguments for ensuring that private and public foundations operate on a level playing field. Indeed, their work and support for the voluntary sector is important in meeting the needs of the community. However, the self-dealing issue is not trivial and would need to be dealt with in a manner that meets both the needs of the foundations and the policy objectives of the government.

Now, I would like to turn to proposals you have heard to eliminate the Gains Tax on Donations of Listed Shares to Public Charities. I believe it would be helpful to the committee if I made two comments on issues raised in that discussion: first, relating to the fiscal cost of the half-inclusion rate measure; and second, regarding the level of assistance in the United States. You were provided with certain comparisons last week and I would like to review those comparisons.

At present, with a typical donation of publicly listed shares in Canada, government support, as a whole, is about 53 per cent of the cost of the donation, while the donor pays about 47 per cent. This is shown in Table 1, which is on page 5 in the English version of my brief. The exact percentage will vary slightly depending on the province and on the amount of capital gains involved. The donor decides which charity will receive the donation and over what period of time. But in each case, government support is at least half of the cost. If the capital gains tax were removed altogether, government support would amount to about 60 per cent of the cost. So the donor would assume only 40 per cent, whereas the government, which means the taxpayers, would assume 60 per cent.

How much does this measure cost in terms of foregone revenue? As you may know, each year the Department of Finance publishes a study of revenue foregone by each tax measure. The report that we publish every year is entitled *Tax Expenditures and Evaluations*.

Table 2 is an excerpt from the 2004 report. The explanatory note to Table 2 is key to understanding the cost of the measure. It is impossible to exactly quantify the cost of the measure without knowing how donors would have behaved had the measure not been enacted. Therefore the report shows an upper and lower limit for each year. The lower limit indicates that the estimated cost to the federal government would be seven million dollars in 2003 if the measure did not result in any increase in charitable donations. This would have occurred if all donors simply replaced their cash donations with donations of shares, so that the only marginal cost to the federal government was the capital gains tax foregone. For 2003, the cost would have been approximately seven million dollars.

l'impôt sur le revenu et ne vise qu'une sanction moins sévère pour les infractions mineures ou premières. Donc, le budget de 2004 ne résout pas du tout les questions qui pourraient relever des opérations entachées d'un intérêt personnel dans le cas d'un don d'actions à une fondation privé. En fait, elle ne présente aucune règle nouvelle ou différente pour traiter des subtilités des opérations entachées d'un intérêt personnel.

En conclusion, il existe des raisons stratégiques valides pour que les mêmes règles s'appliquent aux fondations privées et publiques. Leur travail et leur soutien du secteur bénévole sont importants pour combler les besoins de la collectivité. La question des opérations entachées d'un intérêt personnel n'est cependant pas banale, et devrait être réglée pour satisfaire les besoins des fondations et les objectifs stratégiques du gouvernement.

J'aimerais parler des propositions que vous avez entendues sur l'élimination complète de l'impôt sur les gains en capital qui frappent les dons de titres cotés en Bourse faits à des organismes publics de bienfaisance. Je crois que cela faciliterait le travail du comité si je présentais deux commentaires soulevés à cet égard : d'abord, le coût budgétaire de l'application du taux d'inclusion réduit de moitié et, ensuite, l'assistance offerte aux États-Unis. On vous a présenté certaines comparaisons la semaine dernière et j'aimerais réviser ces comparaisons.

À l'heure actuelle, pour la plupart des dons de titres cotés en Bourse, le soutien gouvernemental s'établit dans l'ensemble à environ 53 p. 100 du coût du don, tandis que le donateur prend à sa charge environ 47 p. 100 du don. On le voit au tableau 1, à la page six de la version française de mes notes. Le pourcentage précis variera selon la province et selon le montant des gains en capital. Le donateur décide de l'organisme de bienfaisance qui recevra le don et de la période pendant laquelle le don se fera. Mais dans chaque cas, le soutien gouvernemental correspond au moins à la moitié du coût. Si l'impôt sur les gains en capital était retiré totalement, le soutien gouvernemental passerait à environ 60 p. 100 du coût. Donc, le donateur assumerait seulement 40 p. 100, alors que le gouvernement, c'est-à-dire les contribuables assumerait 60 p. 100 du coût.

Combien cette mesure coûte-t-elle en revenus auxquels l'État renonce? Comme vous le savez peut-être, le ministre des Finances publie chaque année une étude sur les coûts dans le passé de cette mesure. D'ailleurs, à chaque année nous publions le rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*.

Le tableau 2 a été tiré du rapport de 2004. La note explicative afférente au tableau 2 est essentielle pour comprendre le coût de cette mesure. Il est impossible de quantifier de façon précise les coûts entraînés par la mesure sans savoir comment les donateurs auraient agi en l'absence de celle-ci. C'est pourquoi on indique un plafond et un plancher pour chaque année. Le plancher indique que le coût pour le gouvernement fédéral serait de sept millions de dollars en 2003, si la mesure ne donnait pas lieu à aucune hausse des dons de bienfaisances, c'est-à-dire si tous les donateurs remplaçaient simplement leurs dons en espèces par des dons d'actions. En pareil cas, le coût marginal pour le gouvernement fédéral serait l'impôt sur les gains en capital auquel il aurait renoncé, c'est-à-dire pour l'année de 2003, environ sept millions de dollars.

At the opposite extreme, it is possible that every donation of eligible shares was a donation that would not otherwise have been made. In fact, that was the argument made last week: namely, that having a reduction in income tax for capital gains would increase these donations. In this case, the cost to the federal government consists of both the capital gains forgone and the charitable donation credits associated with the new donations. Under this scenario, the cost is estimated to be \$53 million in 2003. So we have a floor value and a ceiling value here, ranging from \$7 million to \$53 million. No doubt the true cost of the measure falls somewhere between these two extremes.

But one cannot conclude that virtually all donations of shares came about as a result of the incentive, and that the measure cost only \$7 million a year. The measure may have been a considerable success, in which case the cost was high, and if the measure was not successful, the cost is low.

I come now to the tax treatment of donations in Canada and the U.S. Since the issue was discussed earlier at this committee, let me turn to a comparison of the relative generosity of the tax treatment of gifts of securities in Canada and the United States. As shown in Table 3, the effective rate of tax assistance is roughly comparable in the two countries. Although capital gains on donations are not taxed in the United States, the total tax incentive is similar because the charitable donation deduction in the US is not as generous as the charitable credit in Canada. For 2004, the effective rates of assistance are about 53 per cent in Canada and 52 per cent in the US.

Furthermore, the US tax system places several restrictions on a donor's ability to claim tax assistance that are not faced by a Canadian donor. American donors can claim donations up to only 30 per cent (typically) of adjusted gross income, compared to 75 per cent of net income (or higher) in Canada. This can be a significant factor when large donations are involved. You heard this comment last week. Second, for high-income Americans, the charitable deduction is currently clawed back by 3 per cent of income beyond about \$140,000, up to a limit of 80 per cent of the value of a donation. This clawback is scheduled to be phased out by 2010 in the United States. However, there is no clawback at all in Canada.

You may also be interested to know that for cash donations, Canada's treatment is more generous than that in the United States in several respects. For low- and middle-income earners, the Canadian credit, which is set at the top marginal rate (once a donor has accumulated \$200 or more of donations in a year) is worth more than the U.S. deduction. Most American donors get no tax benefit from an additional charitable donation because they claim the standard deduction, which does not allow them to make a donation to charitable organizations.

À l'opposé, il se peut que chaque don d'actions admissible ait été un don qui n'aurait pas été effectué autrement. D'ailleurs, c'est ce que l'on a argumenté la semaine dernière : avoir une réduction d'impôt en termes du gain en capital augmenterait ces dons. En pareil cas, le coût pour le gouvernement comprendrait l'impôt sur les gains en capital auquel il aurait renoncé et les crédits pour les dons de bienfaisance associés aux nouveaux dons. Selon ce scénario, le coût est évalué à 53 millions de dollars pour 2003. Donc, ici on a une valeur plancher et une valeur plafond entre sept millions et 53 millions de dollars. Nul doute que la vraie valeur est probablement entre les deux.

Toutefois, on ne peut conclure que pratiquement tous les dons d'actions ont été faits à la suite de la mesure d'incitation ni que la mesure a seulement encouru des coûts de sept millions de dollars par année. La mesure peut avoir été un franc succès, alors les coûts sont élevés, et si la mesure n'a pas eu de succès, les coûts sont faibles.

Maintenant, en ce qui a trait au traitement fiscal des dons au Canada et aux États-Unis, comme le comité a déjà discuté de ces questions, permettez-moi de présenter une comparaison de la générosité relative du régime fiscal applicable aux dons de titres au Canada et aux États-Unis. Tel qu'indiqué au tableau 3, le taux effectif à l'aide fiscale est à peu près le même dans les deux pays. Bien qu'aux États-Unis, les gains en capital sur les dons ne soient pas imposés, les incitatifs fiscaux sont semblables parce que la déduction pour dons de bienfaisance aux États-Unis est moins généreuse que le crédit pour dons de bienfaisance au Canada. En 2004, le taux effectif d'aide fiscale est d'environ 53 p. 100 au Canada et de 52 p. 100 aux États-Unis.

En outre, le régime fiscal américain impose plusieurs restrictions sur la capacité d'un donateur d'obtenir de l'aide fiscale, restrictions qui ne sont pas de la même envergure au Canada. Les donateurs américains peuvent demander des déductions au titre des dons jusqu'à concurrence de 30 p. 100, de façon générale, du revenu brut rajusté seulement, par rapport à 75 p. 100, ou plus, du revenu net au Canada. Ce facteur peut être très important dans le cas de dons de forte valeur. On vous a fait cette remarque la semaine dernière. Par ailleurs, dans le cas des Américains à revenu élevé, on retranche actuellement de la déduction pour dons de bienfaisance trois p. 100 du revenu en sus d'à peu près 140 000 dollars jusqu'à concurrence de 80 p. 100 de la valeur de la déduction. Cette mesure de récupération devrait être éliminée progressivement, d'ici 2010, aux États-Unis. Au Canada, aucune disposition de récupération n'est prévue.

Vous serez sans doute intéressés de savoir que le traitement fiscal des dons en espèces est plus généreux au Canada qu'aux États-Unis à plusieurs égards. Pour les contribuables à revenu faible ou moyen, le crédit canadien, qui est fixé au taux marginal supérieur, une fois que le donateur a versé au moins 200 dollars en dons dans l'année, vaut plus que la déduction américaine. La plupart des donateurs américains n'obtiennent aucun avantage fiscal sur un don de bienfaisance supplémentaire parce qu'ils choisissent la déduction forfaitaire, qui ne leur permet pas de présenter leur don aux organismes de bienfaisance.

To summarize, the Canadian tax treatment of cash donations is clearly more generous than that in the United States for most donors. However, on the whole, the tax treatment of donations of publicly-listed securities to public charities is roughly comparable, especially when you include the income limitations and the clawback.

Finally, I would mention the issue of fairness between those who make cash donations to charities compared to those who donate shares. Those who donate shares, typically higher-income individuals, are already favoured by the tax system (as shown in Table 1). Yet charities depend far more on gifts of cash than they do on gifts of securities.

I would welcome any questions which honourable senators may have.

The Deputy Chairman: Clearly, Mr. Nadeau, you are throwing some cold water on the other testimony we have heard. Despite everything, however, how do you explain the fact that donations are much higher in the United States than here in Canada?

Mr. Nadeau: There are various hypotheses for this.

The Deputy Chairman: It must be because in the United States there are other incentives for giving more. If I understand correctly, you are comparing apples to apples, are you not?

Mr. Nadeau: Various hypotheses have been advanced, particularly the one involving the size of the public sector in the U.S. compared to the size of the public sector in Canada. In Canada, the government is much more involved with respect to education, health care and poverty. Some statistics have been sent to the committee in this regard. The size of the public sector in Canada is about 34 per cent, whereas it is about 25 per cent in the United States.

Many Canadians have delegated responsibilities for charitable activities to the state. That is an explanation that is often given.

[English]

Senator Tkachuk: On page 9, Table 3, for top marginal tax rate, you have 46 per cent for Canada and 40 per cent for the United States. Their top marginal tax rate starts at what amount of income?

Mr. Nadeau: At approximately \$350,000 Canadian.

Senator Tkachuk: And ours starts at what amount?

Mr. Nadeau: At \$113,000.

Senator Tkachuk: Is our rate between \$50,000 and \$120,000 the same as theirs, or substantially higher?

Mr. Nadeau: Our rate is substantially higher. Depending on the state, it can be as much as 10 per cent higher in Canada than in the U.S.

Senator Tkachuk: I always wonder how tax rates are arrived at, because in reality nothing happens to that money except that the government does not get it. The money is still spent, either for a

En résumé, le traitement fiscal des dons en espèces est nettement plus généreux au Canada qu'aux États-Unis pour la plupart des donateurs. Par contre, pour les dons de titres cotés en Bourse à des organismes publics de bienfaisance, le traitement fiscal est, dans l'ensemble, à peu près semblable, surtout compte tenu des restrictions au pourcentage admissible du revenu du donateur et des mesures de récupération.

Enfin, j'aimerais mentionner la question d'équité entre les contribuables qui versent des dons en espèces aux organismes de bienfaisance et ceux qui font des dons d'actions. Ces derniers, qui, en règle générale, sont des contribuables à revenu plus élevé, sont déjà favorisés par le régime fiscal (tel qu'indiqué au tableau 1). Pourtant, les organismes de bienfaisance comptent beaucoup plus sur les dons en espèces que sur les dons de titres.

Je suis disposé à répondre aux questions des honorables sénateurs.

Le vice-président : Monsieur Nadeau, il est évident que vous mettez un peu d'eau froide sur les autres témoignages. Mais malgré tout, comment expliquez-vous le fait que les dons soient beaucoup plus élevés aux États-Unis qu'ici, au Canada?

M. Nadeau : Plusieurs hypothèses ont été faites.

Le vice-président : Ce doit être parce qu'aux États-Unis, il y a d'autres incitatifs pour donner davantage. Si je comprends bien, vous faites une comparaison entre des pommes et des pommes?

M. Nadeau : Plusieurs hypothèses ont été faites, notamment celle reliée à la taille du secteur public aux États-Unis comparativement à la taille du secteur public au Canada. Au Canada, le gouvernement est beaucoup plus impliqué en ce qui a trait à l'éducation, à la santé et à la pauvreté. D'ailleurs, on a fait parvenir des statistiques au comité. La taille du secteur public au Canada est d'environ 34 p. 100 alors que la taille du secteur public aux États-Unis est d'environ 25 p. 100.

Beaucoup de Canadiens ont délégué à l'État des responsabilités en termes d'activités charitables. On l'explique souvent de cette façon.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk : Au tableau 3 de la page 10 de votre document, sous la rubrique Taux marginal supérieur d'imposition, pour le Canada, c'est 46 p. 100 et pour les États-Unis 40 p. 100. Cette tranche d'imposition s'applique à quel revenu?

M. Nadeau : À environ 350 000 \$ en devises canadiennes.

Le sénateur Tkachuk : Et au Canada?

M. Nadeau : 113 000 \$.

Le sénateur Tkachuk : Pour les revenus de 50 000 à 120 000 \$, est-ce que notre taux d'imposition est semblable au leur?

M. Nadeau : Notre taux d'imposition est beaucoup plus élevé. Dans les États où les taux sont les plus faibles, la différence peut être de 10 p. 100.

Le sénateur Tkachuk : Je me suis toujours demandé comment on établissait les tranches d'imposition. La seule chose qui change, c'est que le gouvernement ne touche pas l'argent. Il est

need that the government might have had to pay for otherwise, or for goods and services from which the government would receive sales taxes and income tax from salaries.

There is an argument to be made, and many economists make it, that money outside of the government actually generates more money for the government. It is possible that if money is put into charities, they might spend it more wisely and there might be more economic activity from which the government would benefit. How would you calculate those numbers?

Mr. Nadeau: That is a fair comment. We hear that a lot, and it is appropriate. There are different choices. Fifty million dollars could be spent on charities in terms of tax expenditures or it could go into reducing tax rates, economic development or other activities. The consideration is where the highest return is achieved. Is it from giving \$50 million to charities, which of course do a lot of good things, or spending it elsewhere, or collecting \$50 million less in taxes? That is difficult to estimate.

Senator Tkachuk: We have heard from witnesses who have given us their numbers, although they may have been overly generous in their favour, as to what the benefits and the tax considerations might be. The numbers you present are not real numbers because you cannot say that this will be the cost to the government as compared to their costs, because once the deduction is made by the taxpayer, that money is still spent and income tax is paid. In other words, money is still being generated in the economy and generated to the government, even though the government did not have its hands on it in the first place.

In my view, money would be spent more efficiently in the hands of the charities than in the hands of the government. Although that is my view, it may not be the view of all members here. Is it not fair to say that these are not exactly proper numbers either?

Mr. Nadeau: You are right in that they do not take into account the economic feedbacks effects. However, it is the fact that if a tax credit is granted on donation, this is money that goes back to the taxpayer. This means also that some taxpayers are subsidizing this transfer of tax credit, and that may be perfectly fine. That is a choice of the government. However, is it better to transfer \$50 million to charities or to collect \$50 million less in taxes, as an example? There is \$50 million less in taxes and the money remains in the sector. Instead of \$50 million in tax reduction, there could be \$50 million for the National Child Benefit. That is the type of comparison that needs to be made, and that is very difficult. You are ultimately right that the \$50 million is a ceiling, to some extent.

Senator Tkachuk: Absolutely. It is not the right number. We cannot just buy the numbers. We can buy the theory but not the numbers. A panel of economic experts would have differing

dépensé de toute façon, soit pour répondre à un besoin que le gouvernement aurait eu de toute façon, soit pour acheter des biens et services dont le gouvernement touchera les taxes de vente et l'impôt sur le revenu.

Il y a un argument qui est avancé par beaucoup d'économistes qui veut que l'argent qui circule à l'extérieur du gouvernement génère en fait des revenus pour le gouvernement. Il est possible que si on donne de l'argent aux organismes de bienfaisance, cet argent sera mieux dépensé et générera une activité économique accrue dont le gouvernement bénéficiera. Comment quantifier ces bénéfices?

M. Nadeau : Ce que vous dites est vrai. C'est un argument qui est souvent répété et qui tient la route. Différents choix s'offrent à nous. On pourrait faire bénéficier les organismes de bienfaisance de mesures fiscales de 50 millions de dollars ou bien, on pourrait utiliser ce même argent pour réduire les impôts, inciter le développement économique, entre autres activités. Ce qu'il faut savoir c'est ce qui risque d'être le plus rentable. Serait-il plus rentable de donner de 50 millions de dollars aux organismes de bienfaisance, qui font beaucoup de choses louables, de dépenser l'argent ailleurs ou de mettre en place des réductions d'impôt de 50 millions. La réponse n'est pas évidente.

Le sénateur Tkachuk : Les divers témoins qui ont comparu nous ont donné leurs statistiques et il est possible qu'ils aient été un peu trop généreux en leur faveur, pour ce qui est des avantages et des répercussions fiscales. Les statistiques que vous avancez ne sont pas de vrais chiffres parce que vous ne pouvez pas dire voici les coûts que devra assumer le gouvernement par rapport à leurs coûts parce que même si le contribuable bénéficie d'une déduction, l'argent est tout de même dépensé et l'impôt sur le revenu payé. En d'autres termes, l'argent stimule toujours l'économie et vient s'ajouter au trésor public même si il n'a pas transité par le gouvernement.

Je suis d'avis que l'argent serait mieux dépensé par les organismes de bienfaisance que par le gouvernement. Ça ne veut pas dire que les autres sénateurs sont d'accord avec moi. Je pense qu'il est juste de dire que les chiffres que vous nous avez apportés ne sont pas exacts non plus, n'est-ce pas?

M. Nadeau : Vous avez raison dans la mesure où les statistiques ne reflètent pas les retombées économiques. Par contre, c'est un fait qu'un crédit d'impôt sur un don se traduit par de l'argent dans les poches du contribuable. Ce qui veut dire que certains contribuables subventionnent ce transfert de crédit d'impôt, ce qui est acceptable. C'est un choix fait par le gouvernement. Par contre, qu'est-ce qui vaut mieux : accorder 50 millions de dollars aux organismes de bienfaisance ou réduire les impôts de 50 millions dollars, par exemple? Si on opte pour les allègements fiscaux, l'argent reste dans le secteur. On pourrait aussi décider d'augmenter la prestation nationale pour enfants de 50 millions de dollars. C'est ce genre de comparaison qui s'impose et ce n'est pas toujours facile. Vous avez raison de dire que les 50 millions de dollars, c'est un plafond, dans une certaine mesure.

Le sénateur Tkachuk : Tout à fait. Ce n'est pas le montant exact. On ne peut pas tout simplement accepter les chiffres. On peut accepter les concepts mais pas les chiffres. Si on regroupait

opinions on what the impact would be on the economy if the government did not collect this money. Some would even argue that the economy would benefit to such an extent that the government would collect more tax by investment in charitable institutions.

Mr. Nadeau: I have not heard it said that the government would ultimately collect more taxes than the tax break given. I do not think that would be the case. However, some may say that the tax expenditure is lower.

Senator Tkachuk: That might explain why we have the taxes that we have.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: My question will be quite brief. We have been given some statistics and we have been told that 43 per cent of charities were religious in nature. I asked the department about the requirements regarding these religious communities. I am told that they are not as strict as for other organizations. I wanted to know whether we have the same standards for all organizations that call themselves religious as for other, non-religious organizations.

Mr. Nadeau: The Income Tax Act sets out absolutely the same requirements for both religious and educational organizations. As far as the administration of this goes, we have people here from the Canada Revenue Agency who could perhaps answer the question. I would not want to answer for them, but I think the criteria are absolutely the same for both types of organizations. They have rules to follow and they do so to the best of their ability.

Senator Hervieux-Payette: I am concerned about that, and the reason I raised the issue is that we have heard that some religious movements may have had a terrorist component. I was wondering what type of checking is done and how these people qualified, particularly as regards their reports — in other words if they spend three times more than they say they receive.

I do not know how this is managed, but I have been told one thing for sure: there may be more receipts than donations. That is my information, which I cannot prove, but I just wanted to hear your answer to that question.

Mr. Nadeau: There is no difference as far as the act goes. However, administratively, it is difficult to answer the question, because we are not in charge of that. However, someone from the Canada Revenue Agency could answer this specific question.

[English]

The Deputy Chairman: Given the time, I want to thank both of you gentlemen. If you would be kind enough to consult with your colleague in CCRA on Senator Hervieux-Payette's question, and develop any relevant information for us and get it to us quickly, it would be helpful. We will be deliberating tomorrow, if possible.

des experts en économie, il y a aurait certainement des divergences d'opinion quant à l'impact de cet argent qui se retrouverait ailleurs que dans les coffres de l'État. Certains diraient sans doute même que l'impact économique serait tel que le gouvernement toucherait davantage en impôt en investissant dans les organismes de bienfaisance.

M. Nadeau : Je n'ai pas entendu dire que le gouvernement percevrait ultimement plus d'impôt que l'allègement fiscal accordé. Je ne pense pas que ce serait le cas. Quoi qu'il en soit, d'aucuns pourraient dire que la dépense fiscale est moins élevée.

Le sénateur Tkachuk : Cela expliquerait peut-être la raison pour laquelle nous avons les impôts que nous avons.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma question sera assez courte. On nous a donné des statistiques et on nous dit que 43 p. 100 des organismes qui faisaient des dons de charité étaient du côté religieux. J'ai posé la question sur les exigences du ministère en ce qui concernait les exigences auprès de ces communautés religieuses. On me dit que les exigences ne sont pas aussi rigoureuses que pour d'autres organisations. Je voulais savoir si on avait les mêmes standards pour tout ce qui s'appelle organismes religieux que pour les organismes qui sont à caractère civil.

M. Nadeau : La Loi de l'impôt sur le revenu a absolument les mêmes exigences, que ce soit un organisme religieux ou un organisme à but éducatif. En termes d'administration, on a ici des personnes de l'Agence du revenu du Canada qui pourraient peut-être répondre. Je ne voudrais pas répondre pour eux, mais je pense qu'ils ont absolument les mêmes critères, que ce soit pour un organisme ou l'autre. Ils ont des règles à suivre et les suivent de leur mieux.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je m'inquiète de cela et je pose la question parce qu'on nous a dit que certains mouvements à caractère religieux auraient pu avoir un caractère terroriste. Je me demandais quel genre de vérification se faisait et comment ces gens se qualifiaient, surtout sur la question de l'ensemble des rapports faits, à savoir s'ils dépensent trois fois plus que ce qu'ils déclarent recevoir.

Je ne sais pas comment c'est géré, mais chose certaine c'est qu'on me dit qu'il y a peut-être plus de reçus que de dons. C'est la donnée que j'ai et que je ne peux prouver, mais je pose la question justement pour avoir la réponse.

M. Nadeau : Du point de vue de la loi, c'est la même chose. Toutefois, du point de vue de l'administration, il est difficile de répondre parce que nous ne sommes pas responsables de l'administration. Mais une personne de l'Agence du revenu du Canada pourrait répondre à cette question spécifique.

[Traduction]

Le vice-président : Étant donné l'heure, je voudrais vous remercier tous les deux. Si vous aviez la gentillesse de consulter votre collègue de l'ARC au sujet de la question du sénateur Hervieux-Payette et de préparer toute information pertinente pour nous et nous la faire parvenir le plus rapidement possible, ce serait utile. Nous tiendrons des audiences demain, si cela est possible.

You have expressed a serious concern about any move that would give a tax break further to private foundations, and you have talked about self-dealing. We have not had time to explore that in questioning, but would it be fair to say that you have come back here tonight to sound a little warning to us: "Hey, senators, before you start recommending big changes in the tax breaks, take note of these things?"

[Translation]

You are telling us to proceed cautiously and that things are not all that simple.

Mr. Nadeau: Exactly.

The Vice-Chair: I would like to thank both of you on behalf of the committee. Your presentation was most interesting, and will be very helpful in our study.

[English]

The Deputy Chairman: Let me now extend, on behalf of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, Mr. Minister, a warm welcome.

We are here this evening to study Bill C-5, which is a special bill that is making its way through our system, entitled the Canada Education Savings Act. I believe the bill has been referred to this committee only this afternoon, having passed through regular stages in the House of Commons, including their committee. It is had first and second readings in the Senate. We are here to hear from you, Mr. Minister and your colleagues, as to what this bill is all about and why we should enhance its fast passage through the system.

The Honourable Joseph Volpe, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Skills Development: Thank you, Mr. Deputy Chairman. I appreciate, first, the fact that your committee has undertaken in such quick fashion the opportunity to engage in a study of this bill, which I think is very important. It is not without reason, then, that it was one of the first bills presented in the house when Parliament resumed just this last fall.

[Translation]

Thank you for providing me with the opportunity to discuss the proposed Canada Education Savings Act. It is a forward-looking act, signalled in the recent Speech from the Throne, that represents a sound investment in our children, Canada's future and all citizens upon whom our continued prosperity rests.

[English]

That is why helping low-income families save for their children's future post-secondary education is a principal feature of this legislation. It complements other measures to provide today's post-secondary students with additional financial assistance, including significant improvements to the Canada Student Loans Program and Canada Study Grants.

Vous avez exprimé une grave préoccupation au sujet de toute mesure accordant un autre avantage fiscal aux fondations privées, et vous avez parlé d'opérations d'initiés. Nous n'avons pas eu le temps d'explorer ces questions, mais peut-on dire que vous êtes venus ici ce soir pour nous faire une petite mise en garde en disant : « Eh, sénateurs, avant de recommander de gros changements aux allègements fiscaux, veuillez prendre note de toutes ces choses »?

[Français]

C'est pour qu'on mette un peu les freins et pour nous avertir que ce n'est pas si simple que cela.

M. Nadeau : Exactement.

Le vice-président : Au nom du comité, je vous remercie tous les deux. C'est très intéressant et cela nous aide beaucoup dans notre étude.

[Traduction]

Le vice-président : Permettez-moi maintenant, au nom du Comité permanent sénatorial des banques et du commerce, de souhaiter chaleureusement la bienvenue au ministre.

Nous sommes ici ce soir afin d'examiner le projet de loi C-5, un projet de loi spécial intitulé Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires. Je crois que le projet de loi n'a été renvoyé à notre comité que cet après-midi, après avoir franchi les étapes habituelles à la Chambre des communes, notamment l'étude en comité. Le projet de loi a été lu une première et une deuxième fois au Sénat. Monsieur le ministre, nous sommes ici pour que vous et vos collègues nous expliquiez en quoi consiste ce projet de loi et nous disiez pourquoi nous devrions l'adopter rapidement.

L'honorable Joseph Volpe, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences : Merci, monsieur le vice-président. Je voudrais tout d'abord remercier votre comité qui s'est engagé à examiner rapidement ce projet de loi qui est à mon avis très important. Ce n'est pas pour rien qu'il a été l'un des premiers projets de loi à être présentés à la Chambre lorsque le Parlement a repris ses travaux à l'automne.

[Français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous expliquer l'objet de la Loi canadienne sur l'épargne-études. Cette loi, un des faits saillants du dernier discours du Trône, est axée sur l'avenir et elle représente un investissement sain dans l'avenir de nos enfants, de notre nation et de tous les citoyens qui seront les maîtres d'œuvre de notre prospérité dans le futur.

[Traduction]

C'est pourquoi l'objet principal de cette loi est d'aider les familles à faible revenu à investir dans les études postsecondaires futures de leurs enfants. Elle s'ajoute à d'autres mesures pour offrir aux étudiants d'aujourd'hui, de niveau postsecondaire, une aide financière supplémentaire, dont les importantes améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants et à la Subvention canadienne pour études.

The goal of the Government of Canada is to ensure that no qualified Canadian misses out on post-secondary education because of lack of financial resources. To fulfil this objective, we need to invest in our children's future. I use that term collectively because the children who are born each and every day this year belong to each and every one of us, and they are part of our Canadian component, our future as well as our present. Bill C-5 contains several instruments that will allow Canadians to make that investment, through planning and saving for their children's and grandchildren's post-secondary education.

Our studies tell us, as if we did not know, that better than 93 per cent of all parents want their children to pursue post-secondary education. This type of thinking is very much a part of our culture. Since its inception, the Canada Education Savings Grant Program has been very successful and reflected that widespread support that studies demonstrate. For example, there are approximately \$13 billion today in private RESPs, i.e., savings made by parents and grandparents for children. The Government of Canada has paid over \$2 billion into those grants. This has all happened in the last six years.

However, and it is an important however, only 8 per cent of families in that bracket that earn \$25,000 or less in family income invest in Registered Education Savings Plans or RESPs, or in fact take advantage of the Canada Education Savings Grant. It is a dismal number.

Clearly, even though most families want to invest in their children's future education, some or many lower income Canadians lack the necessary assets, or one might suggest the appropriate understanding of investment or savings mechanisms, to do so. Other studies indicate that asset building, which is what most post-secondary education savings represent, is as important as having income for economic and social well-being. That asset building is what we will focus on. The income is what the parents can do themselves.

Bill C-5, which is grounded on an asset-based policy, recognizes that low income people need to build assets for the future, just as those who are more familiar with that process in the middle and upper income brackets, do. This is made abundantly clear when we see, in a recent Statistics Canada report, that young Canadians were asked if any savings had been put aside for their post-secondary education by either themselves or others. A much bigger percentage of those who reported savings than those without had taken some post-secondary education beyond high school. For example, those who had had savings were more likely to have engaged in post-secondary education to the rate of 74 per cent, whereas those who had no savings set aside were only able to answer in the positive by 50 per cent. The aim of Bill C-5 is to help lower-end income Canadians accumulate those crucial assets.

Le but du gouvernement du Canada est de veiller à ce qu'aucun Canadien qualifié ne soit exclu de l'enseignement postsecondaire par manque de ressources financières. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons investir dans l'avenir de nos enfants. J'utilise ce terme collectivement car les enfants qui naissent chaque jour cette année nous appartiennent à chacun d'entre nous, et ils font partie de notre composante canadienne, de notre avenir tout comme de notre présent. Le projet de loi C-5 prévoit d'ailleurs plusieurs mécanismes qui permettront aux Canadiens de faire cet investissement en planifiant les études postsecondaires de leurs enfants et petits-enfants et en épargnant à cette fin.

Nos études révèlent — comme si nous ne le savions pas, que 93 p. 100 de tous les parents souhaitent que leurs enfants poursuivent des études collégiales ou universitaires. Cela fait tout à fait partie de notre culture. Nous savons également que depuis son introduction, la Subvention canadienne pour l'épargne-études a eu beaucoup de succès et a un large appui comme le révèle les études. Par exemple, à ce jour, les parents et les grands-parents ont investi 13 milliards de dollars dans les régimes enregistrés d'épargne-études ou REEE et le gouvernement a versé des subventions d'une valeur de 2 milliards de dollars. Tout cela s'est fait au cours des six dernières années.

Cependant, et je le souligne, seulement 8 p. 100 des familles dont le revenu est de 25 000 \$ ou moins investissent dans les REEE ou profitent de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

La plupart des familles souhaitent évidemment investir dans l'éducation de leurs enfants, mais de nombreux Canadiens à faible revenu n'ont pas les moyens financiers nécessaires ou, pourrait-on dire, ne savent pas comment s'y prendre, ne comprenant pas les mécanismes d'investissement ou d'épargne. D'autres études démontrent qu'un patrimoine principalement constitué de l'épargne pour les études postsecondaires est tout aussi important qu'un revenu pour le bien-être. Nous nous concentrons sur la constitution d'un patrimoine. Les parents, quant à eux, s'occupent de gagner un revenu.

Le projet de loi C-5, qui repose sur une politique axée sur le cumul d'un capital reconnaît que les personnes à faible revenu doivent elles aussi se constituer un patrimoine pour assurer leur avenir, tout comme le font les familles à revenu moyen et plus élevé. Cette réalité nous est encore plus évidente lorsque nous prenons connaissance de la réponse des jeunes Canadiens lorsque Statistique Canada leur a demandé dans un sondage récent si d'autres personnes ou eux-mêmes avaient épargné pour leurs études postsecondaires. Les répondants qui avaient suivi des études postsecondaires ont répondu en plus grand nombre par l'affirmative. Par exemple, ceux qui avaient des économies avaient suivi des études postsecondaires à hauteur de 74 p. 100 par opposition à 50 p. 100 pour ceux qui n'avaient pas fait d'économies. Le but du projet de loi C-5 est d'aider les Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu à accumuler ce patrimoine essentiel.

I will outline the key features of the act. First, there is a new feature. A Canada Learning Bond is that key feature and it is a one-time grant of \$500 available for children born after January 1 of 2004; this year.

The Deputy Chairman: I would not normally intervene in the middle of an outstanding statement, though I have one question and it will be the only one I ask. The Canada Learning Bond — are we talking about a bond that bonds people together, or a bond like a security, or a buzz word, sort of a sobriquet that the government has given to this particular initiative?

Mr. Volpe: I hope it is a security that leads to a sobriquet, because we want to use that security to bond people to the concept and culture of savings for post-secondary education.

The Deputy Chairman: Is it a nickname, in a sense?

Mr. Volpe: It is the bond, the financial instrument.

Senator Hervieux-Payette: Will they get the money?

Mr. Volpe: They will get it, \$500. It will be put in the bank for them, put into an account and it will stay there, accumulating interest, until that child becomes of post-secondary school age and/or qualification.

I will deviate from my notes because you have asked an important question. Not only that, honourable senators, that \$500 is augmented by an additional \$100 every year by the Government of Canada for as long as the family stays in the category that earns a National Child Tax Benefit. If the family moves into a middle or upper income tax category, they would no longer qualify for the \$100 additional amount, which amount will be added to that \$500 for 15 years, assuming, of course, that the economic or social condition remains constant. We hope it does not.

Our economic and social policies — allow me to brag about my government's successes — will move more and more people into that category. For those who do not, we have these kinds of policies. If that family stays in receipt of the Child Tax Benefit then \$100 is added to that bank account set aside specifically for receiving this Canada Learning Bond and for ensuring that there is an accumulation of interest on behalf of this learning bond for that child, to be utilized during that period when he or she might be of post-secondary education age, up to age 25, am I right? No, it is up to age 21, but there was a desire to move it forward to about 25.

There has to be an exercise of that option. The Government of Canada, which is all of us, is willing to make this investment in asset building and we are willing to augment that asset. We want to encourage families to augment that asset. We encourage them; we do not compel them to do it. They could match that every year or put in more. Our Registered Education Savings Plan allows for

Je vais expliquer les principaux éléments de la loi. Tout d'abord, il y a un élément nouveau. Le bon d'études canadien constitue cette clé de voûte et il s'agit d'une subvention non renouvelable de 500 \$ offerte aux enfants nés le 1^{er} janvier 2004 ou après.

Le vice-président : D'habitude, je n'interviens pas en plein milieu d'un exposé, mais j'ai une question à poser et ce sera d'ailleurs la seule que je poserai. Ce bon d'études canadien — s'agit-il d'un bon comme d'une garantie qui lie les gens ensemble ou s'agit-il d'un bon comme un bon d'épargne, c'est-à-dire une formule ou un sobriquet dont le gouvernement a affublé cette initiative précise?

M. Volpe : J'espère qu'il s'agit d'un bon d'épargne qui sera perçu comme un sobriquet parce que nous voulons nous servir de ce bon pour lier les gens à l'idée et à la culture d'épargne en vue d'études postsecondaires.

Le vice-président : Il s'agit donc d'un nom conventionnel, en quelque sorte?

M. Volpe : Il s'agit du bon d'épargne, de l'instrument financier.

Le sénateur Hervieux-Payette : Leur donnera-t-on l'argent?

M. Volpe : Ils obtiendront 500 \$. Nous le déposerons à la banque pour les ayants droit, nous déposerons le montant à un compte et il y restera, accumulant des intérêts, jusqu'à ce que l'enfant soit en mesure de poursuivre des études postsecondaires.

Je fais un aparté, parce que vous m'avez posé une importante question. En plus de cela, honorables sénateurs, le montant de 500 \$ est augmenté d'un montant additionnel de 100 \$ chaque année par le gouvernement du Canada tant et aussi longtemps que la famille se trouve dans la catégorie qui reçoit la prestation nationale pour enfants. Si la famille améliore sa situation financière et n'est plus admissible à cette prestation, alors elle n'est plus admissible au montant additionnel de 100 \$ qui s'ajoute aux 500 \$ du début pendant 15 ans, ce qui suppose, évidemment, que la situation économique ou sociale de la famille ne s'améliore guère pendant cette période. Nous espérons que ce ne sera pas le cas.

Nos politiques économiques et sociales — permettez-moi de vanter un peu les succès du gouvernement — permettront à un nombre croissant de personnes de passer aux catégories plus élevées de revenu. Pour ceux qui ne réussissent pas à le faire, nous avons le genre de politiques que nous vous proposons ici. Tant que la famille demeure admissible à la prestation fiscale pour enfants, le montant de 100 \$ est ajouté au compte de banque ouvert au titre du bon d'études canadien et qui permet le cumul des intérêts au nom de cet enfant qui pourra alors s'en servir lorsqu'il ou elle sera en mesure de poursuivre des études postsecondaires, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 25 ans, n'est-ce pas? Non, jusqu'à l'âge de 21 ans, mais il était question de 25 ans environ.

Il faut que ce choix s'exerce. Le gouvernement du Canada, c'est-à-dire nous tous, est prêt à investir dans cette constitution de capital et nous sommes prêts à aider à augmenter le capital. Nous voulons encourager les familles à augmenter ce capital. Nous les encourageons; nous ne les y obligeons pas. Elles peuvent y investir un montant égal à celui du gouvernement chaque année ou encore

that. This is what the Government of Canada wants to do. As I said, senator, it is not simple for the purpose of putting a security bond in place that will then be used for further education down the road, but to bind that family to that concept of saving for the future. Typically, families that have an income in that range of \$25,000 or under \$35,000 have a difficult time in asset building. We want to give them the opportunity to do that.

The Deputy Chairman: Thank you for the clarification. In terms of communications strategy of that laudable initiative, you have picked a name. I hope it works for you.

Mr. Volpe: So do we, and thank you.

Perhaps I might return to the formal presentation, and we can interrupt it if you feel comfortable in doing that. Allow me to put into the record what the intentions are so that you can judge for yourselves.

As of January 1, 2004, any child born after that date is automatically eligible, provided he or she is born into a family that meets that income stream. Parents are not required to contribute to their child's Registered Education Savings Plan in order to receive this bond. However, they need to come forward with a birth certificate, a Social Insurance Number, or SIN, and go to the bank and say "We want to set up this account." We need parents to do that. We hope it does not sound paternalistic or patronizing, but it is the first incentive: "Go and put that interest-bearing \$500 aside for your child. All you have to do is bring a copy of the birth certificate, get a SIN number and there you go."

The Deputy Chairman: You have to set up the account, the RESP. You will offer them \$25 to help them do that?

Mr. Volpe: That is right, because we think that is all it will cost, and the banks have assured us that they will not charge more. There is an old axiom that where there is a will, there is a way. We are trying to stimulate the will.

In addition, up to and including age 15, because in most provinces children must stay in school until age 16, these children will receive an annual \$100 supplement instalment, every single year. The bill also builds on and contains improvements to the Canada Education Savings Grant or the CESG program. When parents contribute to their RESP, they receive a matching grant, and that is good. Families with a net income of \$35,000 or less would receive a match rate of 40 per cent on their first \$500 of RESP contributions each and every year. If they put in a dollar, they will get an additional 40 cents. This is an increase from the current 20 per cent. We are serious about engaging people in this culture of learning. We recognize that conditions demanded that we do more. We are in a position where we can do more, and we will do more in the future.

plus. Le régime enregistré d'épargne-études donne ce choix. C'est ce que veut faire le gouvernement du Canada. Comme je l'ai dit, honorables sénateurs, il ne s'agit pas d'offrir tout simplement un bon de garantie qui servira ensuite à payer des études un peu plus tard, mais il s'agit de créer chez la famille cette idée d'épargner pour l'avenir. D'ordinaire, les familles qui jouissent d'un revenu se situant entre 25 000 et 35 000 \$ par année ont de la difficulté à se constituer un capital. Nous voulons leur donner l'occasion de le faire.

Le vice-président : Merci pour cet éclaircissement. Pour ce qui est de la stratégie de communication entourant cette initiative louable, vous avez choisi un nom. J'espère que ça va fonctionner.

M. Volpe : Nous aussi et merci.

Je poursuivrai maintenant mon exposé, mais vous pourrez interrompre si vous préférez cette méthode. Permettez-moi d'inscrire au compte rendu quelles sont nos intentions et vous pourrez en juger par vous-mêmes.

Tout enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au régime d'office pourvu qu'il ou elle soit né dans une famille qui répond aux conditions financières énoncées. Les parents ne sont pas obligés de contribuer au régime enregistré d'épargne-études de l'enfant pour recevoir ce bon. Ils doivent cependant fournir un certificat de naissance et un numéro d'assurance sociale, c'est-à-dire un N.A.S., et ensuite se rendre à la banque en expliquant qu'ils veulent y ouvrir ce compte. C'est une démarche que doivent entreprendre les parents. Nous ne voulons pas passer pour paternaliste ou suffisants, mais c'est la première démarche : « Allez mettre de côté ce capital de 500 \$ qui rapporte des intérêts pour votre enfant. Tout ce qu'il vous faut c'est de fournir une copie de l'acte de naissance, d'obtenir un numéro d'assurance sociale et c'est parti. »

Le vice-président : Il faut ouvrir un compte, c'est-à-dire un REER. Allez-vous leur offrir un montant de 25 \$ pour ce faire?

M. Volpe : C'est exact, parce que nous pensons que c'est tout ce que cela coûtera et les banques nous ont assurés qu'elles n'en demanderaient pas plus. D'après le vieil adage, qui veut la fin prend les moyens. Nous essayons de mousser la fin.

De plus, et jusqu'à l'âge de 15 ans, parce que dans la plupart des provinces les enfants doivent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, on donnera un montant annuel additionnel de 100 \$ à chacun de ces enfants. Le projet de loi en rajoute et prévoit des améliorations au niveau de la subvention canadienne pour épargne-études, c'est-à-dire le programme de la SCEE. Lorsque les parents contribuent à leur REEE, le gouvernement accorde une subvention de contrepartie et c'est très bien. Les familles disposant d'un revenu net de 35 000 \$ ou moins reçoivent une subvention de contrepartie de 40 p. 100 pour la première tranche de 500 \$ investie dans le REEE chaque année. S'ils y investissent 1 \$, nous ajouterons 0,40 \$. C'est une augmentation par rapport au 20 p. 100 actuel. Nous tenons à encourager les gens à participer à cette culture du savoir. Nous reconnaissons que les conditions exigeaient que nous fassions un effort supplémentaire. Nous sommes en mesure d'en faire plus et nous en ferons plus à l'avenir.

For middle income families earning more than \$35,000 but not exceeding \$70,000 per annum, the match rate will go from 20 to 30 per cent. Presumably they are already making investments and asset building, so the instruments already work for them quite well. However, in going from 20 per cent to 30 per cent, that is already a 50 per cent increase in the matching rate. As well, there will continue to be a 20 per cent match rate on all other RESPs.

While this bill launches the Canada Learning Bond, it does make some adjustments to the Canada Education Savings Grant. It is estimated that 4.5 million children could benefit from the enhanced Canada Education Savings Grant next year alone. With Canadians having some \$13 billion already invested in RESPs and with the improvements in this bill, we could see an increased number of parents investing in the future of their children, and see that translated into enrolments in the future.

[Translation]

If we examine the adoption process of this bill to date, we can see that many people support these measures to help low-income and middle-income families to save up for their children's post-secondary education.

The members from the different political parties who sat on the standing committee of the House helped this process very much.

[English]

Nine amendments were introduced nonetheless, with broad agreement amongst committee members. Most were considered to be of a technical nature and were introduced by my parliamentary secretary on behalf of myself and the department. However, I would like to speak to two substantial amendments that I believe improve the bill for all Canadians, and we were happy to receive these amendments.

Consequential amendments were proposed and accepted that would give the Income Tax Act, which governs RESPs, a broader scope by permitting education assistance payments from RESPs to be made for part-time students enrolled in post-secondary education. Since the number of those kinds of students increases consistently, we felt that they should continue to be able to benefit from the bases that are the foundation stones of our thinking on this matter. Currently, only full-time students can access their RESP savings to fund their education. Through this amendment to the bill, the government is recognizing that education is not a one-size-fits-all proposition. Not everyone is within the four walls of academia every day of the school year. Sometimes there is an opportunity to work and study at the same time. Family responsibilities, financial considerations and personal choice all play into a person's educational decisions.

Pour les familles dont le revenu se situe entre 35 000 \$ et 70 000 \$ par année, la contrepartie passera de 20 p. 100 à 30 p. 100. On suppose que ces familles investissent déjà et cumulent un capital, ce qui signifie que les instruments disponibles fonctionnent très bien pour elles. Cependant, passer de 20 p. 100 à 30 p. 100 représente une augmentation de 50 p. 100 au niveau de la contrepartie. De plus, le pourcentage de contrepartie sera encore de 20 p. 100 pour tous les autres REEE.

Le projet de loi lance le bon d'études canadien, mais on y apporte aussi quelques modifications à la subvention canadienne pour épargne-études. On prévoit que 4,5 millions d'enfants pourraient profiter de la SCEE bonifiée l'an prochain. Si on tient compte des 13 milliards de dollars investis dans les REEE et des améliorations prévues par ce projet de loi, un plus grand nombre de parents pourraient investir dans l'avenir de leurs enfants et cela pourrait se traduire par un plus grand nombre d'inscriptions à l'avenir.

[Français]

Si on examine le processus d'adoption de ce projet de loi jusqu'à aujourd'hui, on constate que nombreux sont ceux qui appuient ces mesures afin d'aider les familles à faible revenu et à revenu moyen à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

Les députés des différents partis politiques qui ont siégé au comité permanent de la Chambre ont largement facilité ce processus.

[Traduction]

Néanmoins, neuf amendements ont été proposés et ils ont tous obtenu l'aval des membres du comité. La plupart étaient d'ordre technique et ont été proposés par mon secrétaire parlementaire en mon nom et en celui du ministère. J'aimerais cependant m'attarder sur deux amendements de fond qui, me semble-t-il, ont amélioré le projet de loi et nous avons été heureux de les adopter.

On a proposé et accepté des amendements accessoires qui élargiraient la portée de la Loi de l'impôt sur le revenu, à laquelle est assujéti le REEE, afin que les étudiants à temps partiel dans les collèges ou universités puissent recevoir des prestations d'aide à l'éducation. Puisque le nombre de ce genre d'étudiants augmente régulièrement, nous avons cru bon qu'ils puissent continuer de profiter des principes qui sont à la base même de notre pensée à ce sujet. À l'heure actuelle, seuls les étudiants à temps complet peuvent puiser dans leurs épargnes versées dans un REEE pour financer leur éducation. Grâce à cet ajout, le gouvernement reconnaît que l'éducation a plusieurs facettes. Ce n'est pas tout le monde qui s'enferme entre les quatre murs d'une salle de classe à longueur d'année. Parfois, on a l'occasion de travailler et d'étudier en même temps. Les responsabilités familiales et financières ainsi que les choix personnels sont autant de facteurs dont chacun tient compte au moment de prendre des décisions touchant l'éducation.

[Translation]

No need to tell us that low-income Canadians are those who, more often than not, take part-time courses, and it is exactly those Canadians we want to help. This provision on part-time study might encourage someone to get a college or university degree rather than being content with less.

Another amendment we are happy with has to do with measures to make sure that Canadians are informed about improvements.

[English]

If you can imagine, we needed an amendment to remind us that we should trumpet the opportunities inherent in the bill and ensure that people take advantage of them. It was done, and now we are compelled to do what we were hoping to do. We are developing an outreach and awareness program that will complement traditional communication products and national advertising. The goal is to build grassroots outreach activities and establish partnerships with community organizations that work with targeted groups. This amendment ensures that our outreach and awareness program will be ongoing.

I am also pleased with the spirit of cooperation that resulted in the speedy passage of Bill C-5 through the House. Not only did it demonstrate what can be achieved when parliamentarians work together, it also helps to draw us closer in meeting tight deadlines and ambitious visions.

Financial institutions will need a minimum of six months to update their systems and train their staff to meet the new measures contained in this legislation, but you would probably know that better than I.

The first matching provincial programs have already been announced. In 2005, we will mark Alberta's one-hundredth anniversary of joining Confederation. To launch the province's centennial celebrations, Alberta has announced its Alberta Centennial Education Savings Program, which will provide a universal incentive to encourage savings into an RESP for post-secondary education for any child born in Alberta in 2005 and beyond.

The proposed Canada Education Savings Act provides the necessary authority to enter into administrative agreements with provinces and territories to deliver on their behalf the programs that have similar purposes to the Canada Learning Bond and the CESG. Alberta is the first to make that request; hence the reason for the urgency. It also gives the Government of Canada the authority to collect information from Alberta citizens for the purpose of administering the program. As well, it allows funds from the Province of Alberta to be deposited into an RESP.

[Français]

Nul n'a besoin de nous dire que les Canadiens à faible revenu sont ceux qui, le plus souvent, suivent des cours à temps partiel et ce sont précisément ces Canadiens que nous voulons aider. Cette disposition visant les études à temps partiel peut inciter une personne à s'inscrire au collège ou à l'université au lieu de se contenter de moins.

Un autre amendement qui nous réjouit porte sur les mesures visant à s'assurer que les Canadiens sont informés des bonifications.

[Traduction]

Difficile à croire, mais il nous fallait une modification à la Loi pour nous rappeler de vanter haut et fort les avantages du projet de loi afin de nous assurer que les gens en profiteraient. Cela fut fait et nous sommes maintenant obligés de faire ce que nous espérions faire. Nous mettons au point un programme de promotion et de sensibilisation qui s'ajoutera aux produits habituels de communication et à la campagne publicitaire nationale. Nous souhaitons faire une promotion de masse et nouer des partenariats avec les organismes communautaires intervenant auprès des groupes cibles. L'amendement fait en sorte que notre programme de promotion et de sensibilisation sera permanent.

Je suis également ravi de constater l'esprit de collaboration qui a mené à l'adoption rapide du projet de loi en Chambre. Cet esprit démontre les grandes choses que les parlementaires peuvent accomplir lorsqu'ils unissent leurs efforts et il contribue à nous aider à respecter des délais serrés et des visées ambitieuses.

Afin de mettre en place les mesures prévues par le projet de loi, les institutions financières auront besoin d'au moins six mois pour mettre à niveau leurs systèmes et former leurs employés, mais cela, vous le savez mieux que moi.

On a déjà annoncé les premiers programmes provinciaux de contrepartie. En 2005, nous soulignerons le 100^e anniversaire de l'entrée de l'Alberta dans la Confédération. Pour lancer les célébrations, la province a annoncé son programme d'épargne-études du centenaire qui prévoit une mesure incitative universelle afin d'encourager les investissements dans un REEE pour les études postsecondaires de tout enfant né en Alberta en 2005 ou après.

La Loi canadienne sur l'épargne-études, qui est proposée, autorise le gouvernement à conclure des ententes administratives avec les provinces et les territoires afin qu'ils puissent en leur nom offrir des programmes dont les buts s'apparentent à ceux du bon d'études et de la SCEE. L'Alberta est la première province à formuler cette demande; de là, ce sentiment d'urgence. La Loi confère également au gouvernement du Canada le pouvoir de recueillir des informations auprès des Albertains aux fins de l'administration du programme. Elle autorisera également le dépôt de fonds de l'Alberta dans un REEE.

The Prime Minister agreed to Premier Klein's request that the Government of Canada deliver the provincial program on behalf of the Government of Alberta on a cost-recovery basis. The Government of Alberta expects to be in a position to flow funds to eligible beneficiaries by April of 2005.

This agreement with Alberta exemplifies the importance that both the Government of Canada and its citizens place on partnerships with provinces. Bill C-5 shows how, while respecting each other's jurisdiction, the two levels of government can work together to meet the needs of the country and to help Canadians plan their future.

[*Translation*]

Our goal is to ensure that no child misses out on post-secondary education because of a lack of financial resources and the other provisions provided for in the bill will help us to achieve the goal.

[*English*]

I know we all share the goal of having Canadians fulfil their potential so that we can continue to ensure our nation's well-being.

Once again, senators, I thank you for allowing me the opportunity to address you, and I shall be delighted to answer any questions. If I cannot, I have capable people with me who can.

The Deputy Chairman: Thank you, minister. That was a very enlightening opening statement.

[*Translation*]

Senator Plamondon: Thank you for your presentation. On the first page, you say that only 8 per cent of families have taken advantage of this plan. It does not surprise me at all to find out that families earning \$25,000 — and when we are talking about a family that is at least two adults and one child — do not have the necessary financial means to regularly deposit even only \$10 a week in a bank account. First of all, because with a \$25,000 salary — I do not know if that is gross or net — there is even less money in the consumer's pocket when you talk net salary.

Before being appointed to the Senate, I spent my life helping consumers draw up their budgets and I think that what should have preceded this very praiseworthy initiative would have been to involve the groups involved in budget consultation, or even to set some up across Canada in order for people to be able to change their ability to repay to an ability to save.

When people can pay off their debts and they can see the light at the end of the tunnel, at that point, during the whole process, you can transform the ability to repay into an ability to invest.

Le premier ministre du Canada a accédé à la demande du premier ministre Klein voulant que le gouvernement fédéral offre le programme au nom du gouvernement de l'Alberta contre recouvrement des coûts. Le gouvernement de l'Alberta souhaite être en mesure de verser les fonds aux bénéficiaires admissibles d'ici avril 2005.

Cette entente avec l'Alberta est un exemple frappant de l'importance que le gouvernement du Canada et les citoyens accordent aux partenariats fédéraux-provinciaux. Le projet de loi C-5 démontre que deux ordres de gouvernement peuvent, dans le respect de leur compétence respective, unir leurs efforts pour combler les besoins de la population et aider les Canadiens à planifier leur avenir.

[*Français*]

Notre but est de faire en sorte qu'aucun enfant ne rate l'occasion de suivre des études postsecondaires en raison de faibles ressources financières et les autres mesures prévues par le projet de loi nous aideront à l'atteindre.

[*Traduction*]

Je sais que nous voulons tous que les Canadiens réalisent leur plein potentiel afin que nous puissions garantir la prospérité du Canada.

Je vous remercie encore une fois, sénateurs, de m'avoir invité à témoigner devant votre comité. Si vous avez des questions, je serai heureux d'y répondre. Et si je ne peux pas y répondre, je suis accompagné de gens très capables qui pourront y répondre.

Le vice-président : Merci, monsieur le ministre. Votre déclaration préliminaire a été très informative.

[*Français*]

Le sénateur Plamondon : Je vous remercie de votre exposé. À la première page, vous dites que seulement 8 p. 100 des familles ont profité de cet avantage. Cela ne me surprend pas du tout que des familles qui gagnent 25 000 \$ — et qui dit famille dit deux adultes et au moins un enfant — n'aient pas les fonds nécessaire pour déposer régulièrement, ne serait-ce que 10 \$ par semaine, dans un compte bancaire. D'abord parce qu'avec un salaire de 25 000 \$ — je ne sais si c'est brut ou net — il en reste encore moins dans la poche du consommateur lorsqu'on pense au salaire net.

Avant d'être nommée au Sénat, j'ai passé ma vie à aider les consommateurs à faire des budgets et je crois que ce qui aurait dû précéder cette initiative très louable aurait été d'impliquer les groupes qui font de la consultation budgétaire ou d'en mettre sur pied à travers le Canada pour que les gens puissent transformer la capacité de rembourser en une capacité d'épargner.

Quand les gens peuvent payer leurs dettes et qu'ils voient la lumière au bout du tunnel, à ce moment, tout au long de la démarche, on peut transformer la capacité de remboursement en une capacité d'investissement.

What is interesting in your project is that the goal is to get low-income families not only to work but also to save. Because when you are saving up for something, that means you have an objective. It is sort of like setting out an objective at the beginning of a trip. You have to think ahead how the trip is going to go. What is the itinerary, and what do you have to bring along?

We can support the parents another way if we tell them how to help their child to reach the goal and go on to a post-secondary education.

The Deputy Chairman: And what is your question, Senator Plamondon?

Senator Plamondon: What kind of campaign have you devised to motivate people to get by on \$25,000 a year while putting savings into this program?

Mr. Volpe: You have already understood that the objective is commendable. It is worthwhile because we are trying to develop the habit of saving. It is not just a matter of providing funds for the child's future, you also have to understand how to do it and why you are doing it.

Today, we are talking about our children's own educational future, but we are also talking about the future of a lot of other things. And whether you are grossing \$25,000 or \$18,000, the most important thing is to know how to manage that money.

The government wanted to give an opportunity to all those who wished to do so to use the savings opportunities made available to them, whatever their annual income. To that end, you have to give them the initial motivation they need.

The exercise is not to save up for just any old thing. It is actually an incentive to invest in the future of your children using whatever mechanisms already exist. The objective would be to develop some ambition. It is time to enter the world of those who make contributions.

Senator Hervieux-Payette: My questions will probably be of interest to my staff. My assistant has a two-year old baby and she is expecting for March. I think that only one baby will be able to have the benefit of your program. Is that actually the case? I would like you to confirm this.

Second, if grandparents, uncles or aunts want to contribute, do those parents earning less than \$35,000 still continue to get the annual \$100? Will they be able to contribute to the previous child education fund program?

Mr. Volpe: First, I would like to congratulate your assistant because her situation also helps with the country's demographics. As for your question about those who can make contributions, I will let Ms. Thivierge answer that.

Ms. Marie-Josée Thivierge, Assistant Deputy Minister, Human Investment Programs, Human Resources and Skills Development Canada: First, the learning bond applies to children born after

Ce qui est intéressant dans votre projet, c'est d'avoir pour but d'amener les familles à faible revenu non seulement à travailler mais aussi à épargner. Parce que lorsqu'on épargne pour quelque chose, c'est qu'on s'est fixé un objectif. C'est un peu comme se fixer l'objectif de partir en voyage. Il faut penser à l'avance comment se déroulera le voyage. Quel sera l'itinéraire et que faudra-t-il apporter?

On peut épauler les parents d'une autre façon en leur disant comment aider leur enfant à atteindre l'objectif de faire des études postsecondaires.

Le vice-président : Quelle est votre question, sénateur Plamondon?

Le sénateur Plamondon : Qu'avez-vous prévu comme campagne pour motiver les gens à pouvoir vivre avec 25 000 \$ par année et à épargner pour souscrire à ce programme?

M. Volpe : Vous avez déjà compris que l'objectif est louable. Il est louable parce qu'on a tenté d'établir une habitude à épargner. Il ne s'agit pas seulement de prévoir des fonds pour l'avenir de ses enfants, il faut aussi comprendre comment le faire et pourquoi le faire.

Aujourd'hui, nous parlons du futur éducatif de ses propres enfants, mais le futur vaut pour une foule d'autres choses. Et si on gagne 25 000 \$ bruts ou si on gagne 18 000 \$ bruts, la chose la plus importante est de savoir comment gérer ces fonds.

Le gouvernement a voulu donner l'occasion à ceux et celles qui le voulaient d'apprendre à utiliser les mécanismes d'épargne mis à leur disposition et ce, quel que soit leur revenu annuel. Pour ce faire, il faut leur donner la motivation initiale dont ils ont besoin.

L'exercice ne vise pas à épargner pour n'importe quoi. C'est plutôt un incitatif pour investir dans l'avenir de ses enfants tout en utilisant les mécanismes existants. L'objectif serait de développer une certaine ambition. C'est le moment d'entrer dans le monde de ceux et celles qui font des contributions.

Le sénateur Hervieux-Payette : Mes questions vont probablement intéresser mon personnel. Mon adjointe a un bébé de deux ans et elle en attend un autre au mois de mars. Je crois bien qu'un seul bébé pourra bénéficier de votre programme. Est-ce bien le cas? J'aimerais que vous me le confirmiez.

Deuxièmement, si les grands-parents, oncles ou tantes veulent contribuer, est-ce que les parents gagnant moins de 35 000 \$ continueront à recevoir le 100 \$ annuel? Pourront-ils contribuer au programme antérieur de fonds d'études des enfants?

M. Volpe : J'aimerais d'abord féliciter votre adjointe parce que sa situation sert aussi les exigences démographiques du pays. En ce qui concerne votre question qui concerne ceux et celles qui sont en mesure de pouvoir faire des contributions, je vais donner la parole à Mme Thivierge.

Mme Marie-Josée Thivierge, sous-ministre adjointe, Programmes d'investissement de la personne, Ressources humaines et développement des compétences Canada : Dans un premier temps,

January 1, 2004. Now, concerning the improvement to the Canada Student Loans Program, it will be in force as of January 1, 2005.

Contributing to an RESP is what gets everything going. Basically, a family must open an RESP account for the child in order to have the Canada learning bond deposited in that account, based on eligibility. After that, if the family chooses to make contributions, whether it is the immediate or extended family, then the family contributes to the RESP and there will be a contribution under the education savings grant program that will be added to the amount which applies to the family in question.

I am not sure I totally understood your question on grandparents' income and eligibility. Could you clarify your question?

Senator Hervieux-Payette: If the parents qualify for the \$100 and the grandparents give a Christmas present for the grandchildren's education, will those low-income parents lose the \$100 under this program?

Ms. Thivierge: No. The learning bond has its own eligibility criteria and the subsidies to education savings are part of another program. The common objective of both is to encourage saving for post-secondary education. Insofar as the family eligible for the child benefit supplement gets the \$100, that amount is acquired based on eligibility.

Senator Hervieux-Payette: As long as they are within the acceptable limits of the \$35,000 annual income, will they be entitled to that \$100 amount every year for the full 15 years?

Ms. Thivierge: The \$35,000 amount is used for illustrative purposes. It is an approximate amount but the eligibility criteria is whether the family, for a period of one month during a full year was eligible under the National Child Benefit Supplement and it is the eligibility for that benefit that triggers the payment of the bond.

Senator Hervieux-Payette: Is it the same in Quebec as in Alberta? What will the regime be in Quebec?

Ms. Thivierge: First, the family has to make the effort of initiating an RESP. The family decides whether it wants to start planning for education.

That is done between the family and the financial institution. Insofar as a family decides to open a Registered Education Savings Plan and qualifies for the National Child Benefit Supplement, it will have access to the payment depending on the eligibility of the bond. After that, if the family decides to contribute to the education savings plan, it might qualify for the federal contribution based on the education savings grant plan.

effectivement, la mesure du bon d'études s'applique aux enfants qui sont nés après le 1^{er} janvier 2004. Maintenant, en ce qui a trait à la bonification du programme d'épargne-études, celle-ci sera en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Les contributions à un REEE constituent l'élément déclencheur. À la base, une famille doit ouvrir pour l'enfant un REEE dans lequel sera déposé, selon l'admissibilité, le bon d'étude. Par la suite, si la famille choisit de faire des contributions— que ce soit la famille directe ou la famille élargie — à ce moment la famille fait la contribution dans le REEE et il y aura une contribution en vertu du programme de subvention épargne-études qui sera ajoutée au tarif qui s'applique à la famille en question.

Je ne suis pas certaine d'avoir saisi parfaitement votre question sur le revenu des grands-parents et l'admissibilité. Pourriez-vous clarifier votre question?

Le sénateur Hervieux-Payette : Si les parents se qualifient pour le 100 \$ et que les grands-parents offrent un cadeau de Noël pour les études des petits-enfants, ces parents qui gagnent un faible revenu vont-ils perdre le 100 \$ en vertu de ce programme?

Mme Thivierge : Non. Le bon d'études possède son régime d'admissibilité et les subventions à l'épargne-études font partie d'un autre programme. Les deux ont l'objectif commun de favoriser l'épargne aux fins d'études postsecondaires. Dans la mesure où la famille admissible au supplément à l'enfance reçoit le 100 \$, cette somme est acquise en fonction de l'admissibilité.

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que tant et aussi longtemps qu'ils seront dans les limites acceptables du 35 000 \$ de revenu annuel, chaque année, pendant 15 ans, ils auront droit à ce 100 \$?

Mme Thivierge : Effectivement, le 35 000 \$ est un montant qui est utilisé aux fins d'illustration. C'est un montant approximatif mais le critère d'admissibilité est bel et bien si la famille, pour une période d'un mois dans une année complète, a été admissible en vertu du Supplément canadien de bénéfices à l'enfant. Et c'est cette admissibilité à ce bénéfice qui est l'élément déclencheur du versement du bon d'études.

Le sénateur Hervieux-Payette : Au Québec, est-ce comme en Alberta? Quel va être le régime des Québécois?

Mme Thivierge : C'est d'abord un effort de la part de la famille d'ouvrir le REEE. C'est la famille qui détermine qu'elle veut commencer à planifier pour les études.

Cela se fait entre la famille et l'institution financière. Dans la mesure où une famille décide d'ouvrir un régime épargne-étude et est admissible au supplément de prestation nationale pour enfant, elle aurait accès au versement selon l'admissibilité du bon. Par la suite, si la famille choisit de contribuer au régime d'épargne-étude, elle pourrait devenir admissible à la contribution fédérale en vertu du régime de subvention épargne-étude.

[English]

Senator Cordy: As a former teacher, anytime somebody provides an incentive to make higher education more accessible, in my opinion it should be commended. I just have a few short questions. First, if a family receives a Canada Learning Bond for their child of \$500, the one-time \$500, and the family's circumstances change, does this \$500 still remain in the account for the child?

Mr. Volpe: Yes.

Senator Cordy: Is the \$100 yearly automatic or is it based on the family filing income tax forms? How does this work?

Mr. Volpe: There is always the income test. The income test is related, as Ms. Thivierge said, not to the amount of money you make but to the extent to which you maintain your attachment to the National Child Tax Benefit. As long as you are in receipt of that benefit, then you qualify for that \$100.

Senator Cordy: It would just go into the account automatically?

Mr. Volpe: That is right. If I might, Senator Cordy, I wanted to underscore the fact that this is a program that attempts to target a particular group that has not taken advantage of the instruments currently available. However, in answer to Senator Hervieux-Payette's question, I think it is important to keep in mind that I also indicated that there are other adjustments to the Canada Education Savings Grant that actually allow people who move into a different income bracket to also profit by virtue of the fact that we have increased the amount of match rate.

Senator Cordy: It is a wonderful thing if they do move into a higher income bracket.

Mr. Volpe: Of course.

Senator Cordy: That is a positive thing. I am pleased to see the outreach and awareness program. As you mentioned, the target in this area is people who have not been able to access this type of program for their children. Often, people are not aware of the programs that are available because they do not have the communication networks that middle class families may have.

Do you have a plan in place? You talk about tying in with partnerships with community groups. Would that include programs in maternity hospitals — like in Halifax, for example, the Children's Hospital and the Grace Hospital — so that people are aware of this program right away?

Mr. Volpe: Those are probably excellent ideas. I do not want to diminish the competence of the officials around me, but I will let them off the hook in answering this one.

[Traduction]

Le sénateur Cordy : Ayant moi-même été enseignante, je trouve que tout ce qui peut être un incitatif et qui rend l'enseignement supérieur plus accessible mérite d'être encouragé. J'ai quelques petites questions. Tout d'abord, quand une famille reçoit le Bon d'études canadien de 500 \$ pour un enfant, cette subvention non renouvelable de 500 \$, et que ses circonstances changent, les 500 \$ restent-ils dans le compte de l'enfant?

M. Volpe : Oui.

Le sénateur Cordy : Le paiement annuel de 100 \$ est-il automatique ou faut-il que la famille remplisse une déclaration de revenus pour le recevoir? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Volpe : L'évaluation des revenus entre toujours en ligne de compte, mais elle est liée, comme l'a expliqué Mme Thivierge, non pas au revenu gagné mais à la réception de la Prestation canadienne fiscale pour enfants. Tant que la famille reçoit cette prestation, elle a droit au paiement de 100 \$.

Le sénateur Cordy : L'argent serait versé automatiquement dans le compte?

M. Volpe : Exact. Si vous le permettez, sénateur Cordy, je tiens à bien insister sur le fait que le programme vise à cibler un groupe en particulier qui, jusqu'à maintenant, n'a pas profité des instruments existants. Mais, en réponse à la question du sénateur Hervieux-Payette, je tiens à rappeler les autres modifications qui seront apportées, comme je l'ai dit, à la Subvention canadienne pour l'épargne-études et qui profiteront aussi à ceux qui changent de catégorie de revenu du fait de l'accroissement du pourcentage que contribuera le gouvernement fédéral.

Le sénateur Cordy : C'est très bien s'ils arrivent à passer à une catégorie de revenu supérieur.

M. Volpe : Bien sûr.

Le sénateur Cordy : C'est qu'il y a un progrès. Je suis heureuse de constater que vous avez l'intention d'entreprendre un programme de sensibilisation et d'éducation. Comme vous l'avez dit, les personnes ciblées seront celles qui n'ont pas pu jusqu'à maintenant accéder aux fonds qui sont offerts pour leurs enfants. Bien souvent, les gens ne sont pas au courant de l'existence de ces programmes d'aide parce qu'ils n'ont pas les réseaux de communication qu'ont généralement les familles de la classe moyenne.

Avez-vous un plan d'action à cet égard? Vous avez parlé d'établir des partenariats avec des groupes communautaires. Cela veut-il dire que vous auriez notamment des programmes dans les maternités — comme, dans le cas de Halifax, l'hôpital pour enfants et l'hôpital Grace — pour que les familles soient sensibilisées à l'existence du programme dès la naissance de leur enfant?

M. Volpe : Ce sont sans doute là d'excellentes idées. Je ne veux pas du tout donner l'impression que je doute de la compétence de mes collaborateurs, mais je vais leur éviter d'avoir à répondre à cette question en y répondant moi-même.

When this amendment came to us last week, everyone immediately frenetically went about their business looking at all the ways in which we could make this program much more public. For me to give you, or to ask them to give you, a picture of a specific program right now would be an incomplete response. Know that we are moving in that direction, and we are now obliged by that amendment and the law to do precisely that. Whereas we intended to do it because it was a good thing to do, now we have to be more methodical and systematic.

Senator Cordy: I think it is an excellent amendment. Very often, families or individuals in Canada are not aware of programs that are available to them.

If someone has not enrolled their child despite our best efforts, would it be retroactive? If the child were four years old, would they get their \$500 and \$100 for the three years?

Mr. Volpe: The only answer I can give is one in the affirmative, yes.

[Translation]

Senator Robichaud: Are you also looking at the extended family for the information and communication program? That extended family may contribute and help young families avail themselves of the benefits of this program. Is that the case?

[English]

Mr. Volpe: The idea is to capture all of those who can make a contribution. When, as Ms. Thivierge says, the extended family is involved, in some cases what will happen is that the primary caregiver can give consent to have that bond put, for example, into a grandparent's account. What we will now have to do is take a look at a strategy that engages all of those who might potentially be a part of this program.

From a personal perspective, grandparents like Senator Hervieux-Payette are most anxious to go ahead and make contributions, but I am not in that category yet. I am in the category of the willing. I have not made those kinds of contributions yet.

However, the idea is that we would want the parents to make that first step. The legislation is written such that the primary caregiver — the parent, mom and dad — has to make a definitive and deliberate decision to hand that off to somebody else.

Our strategy, as I understand it in its emerging form — I was going to say its embryonic stage, but I did not want to make too many allusions to this — would capture all of those who might eventually enhance that culture of contribution, setting aside, investment and long-term vision.

Quand nous avons été saisis de l'amendement en ce sens la semaine dernière, tout le monde s'est tout de suite précipité pour essayer de trouver tous les moyens possibles de faire la publicité du programme. Si j'essayais de vous donner d'ores et déjà une idée de ce à quoi pourrait ressembler le programme, ou si je demandais à mes collaborateurs de le faire, vous auriez une réponse incomplète. Sachez que nous avançons dans cette voie et que l'amendement qui a été apporté, et partant la Loi, nous oblige justement à le faire. Nous avons l'intention de mettre en place des mesures en ce sens parce que nous en comprenons l'importance, mais maintenant nous devons le faire de façon plus méthodique et systématique.

Le sénateur Cordy : C'est un excellent amendement à mon avis. Bien souvent, les familles canadiennes ne sont pas au courant des programmes qui leur sont offerts.

Si quelqu'un n'avait pas inscrit son enfant malgré tous les efforts que nous aurions déployés, l'inscription pourrait-elle être rétroactive? Si l'enfant avait quatre ans, aurait-il droit au montant de 500 \$, puis aux 100 \$ pour les trois années?

M. Volpe : Tout ce que je peux faire, c'est répondre par l'affirmative.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Viserez-vous également la famille élargie pour le programme d'information et de communication? Cette famille élargie peut apporter des contributions et aider les jeunes familles à profiter de ce programme, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Volpe : L'idée est de cibler tous ceux qui peuvent cotiser. Quand la famille élargie joue un rôle, comme l'a expliqué Mme Thivierge, il arrive parfois que la principale personne responsable du soin de l'enfant donne son consentement pour que le bon soit versé, par exemple, dans le compte du grand-parent. La tâche qui nous attend maintenant consiste à trouver une stratégie qui joindrait tous ceux qui pourraient faire partie du programme.

Si vous me permettez cette note personnelle, il y a des grands-parents comme le sénateur Hervieux-Payette qui sont impatients d'y aller de leurs cotisations, mais je ne suis pas encore de ceux-là. Je suis de ceux qui sont prêts à le faire. Je n'ai pas encore fait de ces cotisations.

L'idée serait toutefois qu'il appartiendrait aux parents de faire le premier pas. La loi est rédigée de façon à ce que la personne principalement responsable du soin de l'enfant, le parent, le père et la mère, doit prendre la décision délibérée et définitive de confier cette responsabilité à quelqu'un d'autre.

Notre stratégie, telle quelle est conçue à ce stade préliminaire — j'allais dire embryonnaire, mais je n'ai pas voulu faire trop d'allusion à ce fait —, engloberait tous ceux qui pourraient souscrire à cette culture voulant qu'on y aille de sa contribution, qu'on mette de l'argent de côté, qu'on fasse des placements et qu'on ait une vision à long terme.

[Translation]

Senator Robichaud: When you talk about grants equivalent to 40 per cent of the first \$500 amount, if the nuclear family can only contribute \$100, are the contributions of the extended family subject to this grant equivalent to 40 per cent?

Mr. Volpe: There is the learning bond and also everything else in the legislation. You are always making contributions.

[English]

In English, you are making contributions into the RESP. If you move out of that category, or the contributor is outside of that category of below \$35,000, you get the benefits that accrue to you under the other program. But if already, at the very beginning, you got that one-time, \$500 bond, then you continue to profit from the \$100 annually, provided you stay within that trigger mechanism. Anyone else in the larger family that wants to contribute, if they do not fall into that category, they fall into the rest of the categories where you are getting a match rate by the government and whatever accrues to you as a result of the match rate. We try not to leave anybody behind.

Senator Moore: Just to clarify, minister, I think someone else was alluding to this. A donation or a contribution to the learning bond account can only be made by a person whose family qualifies for the National Child Benefit supplement, or does that person contribute to the RESP?

Mr. Volpe: There is a contribution to the RESP. The Government of Canada continues to contribute the \$100, but it only contributes that \$100 as long as the family is in receipt of the Child Tax Benefit. That does not mean that the account, once it is set up — remember it is an RESP account and it is the Government of Canada's \$500 bond that really kickstarts it — so that there is an asset that builds. The equity builds up. Someone else can contribute to it, but whatever benefit accrues to the contributor accrues to the contributor on the basis of his or her financial position. The account itself continues to build up the asset value, and the interest accrues to that account.

For simple minds like mine, it is once the \$100 is in and the Canadian government continues to put in that \$100, everyone else is encouraged to amass it.

Ms. Lenore Burton, Director General, Learning and Literacy, Human Resources and Skills Development: The minister did not make any errors, but to clarify, because we are income testing, it is the income of the primary caregiver that matters, and in most cases that is the mother. If a grandparent wants to put in a contribution and the mother consents, we can test her income and it is her income that will determine the grant in the grandparent's account at

[Français]

Le sénateur Robichaud : Lorsque vous parlez de subventions équivalentes à 40 p. 100 de la première tranche de 500 \$, si la famille proche ne peut faire qu'une contribution de 100 \$, les contributions de la famille élargie sont-elles sujettes à cette subvention équivalentes à 40 p. 100?

M. Volpe : Il y a le bon d'études et aussi tout le reste de la loi. On fait toujours des contributions.

[Traduction]

En anglais, on continue à cotiser au REEE. Si le cotisant passe à une autre catégorie, autrement dit s'il n'est plus de ceux qui gagnent moins de 35 000 \$, il peut alors bénéficier de l'autre programme. Mais si, dès le départ, il obtient le bon de 500 \$, non renouvelable, il continue à recevoir chaque année les 100 \$, à condition qu'il demeure dans la fourchette visée. Pour ce qui est des membres de la famille élargie qui voudraient cotiser, s'ils ne font pas partie de la catégorie visée, ils feraient partie d'une des autres catégories qui donnent droit à une subvention proportionnelle de la part du gouvernement. Nous faisons de notre mieux pour que tout le monde puisse profiter du programme.

Mme Moore : Je vous demanderais une petite précision, monsieur le ministre, car je crois que quelqu'un d'autre a fait allusion à cela. Pour qu'un autre membre de la famille puisse faire un don ou une contribution au compte dans lequel le bon d'études a été versé, il faut que la famille soit admissible au supplément de la prestation nationale pour enfants, ou la personne contribue-t-elle au REEE?

M. Volpe : Il y a la contribution au REEE. Le gouvernement du Canada continue à contribuer 100 \$, mais seulement tant que la famille touche la prestation fiscale pour enfants. Cela ne veut pas dire que le compte, une fois qu'il a été ouvert... n'oubliez pas qu'il s'agit d'un compte REEE et que c'est le bon de 500 \$ donné par le gouvernement du Canada qui donne le coup d'envoi, si bien que l'avoir continue à s'accumuler. Quelqu'un d'autre peut y contribuer, mais l'avantage qu'en retire le cotisant dépend de sa situation financière. Le compte en tant que tel continue à croître en valeur, et l'intérêt continue à s'accumuler dans le compte.

Pour ceux qui comme moi ont besoin qu'on leur explique les choses en des termes simples, une fois que les 100 \$ ont été versés dans le compte et que le gouvernement canadien continue à y verser des paiements de 100 \$, tous les autres sont encouragés à essayer d'accroître l'avoir dans le compte.

Mme Lenore Burton, directrice générale, Apprentissage et alphabétisation, Ressources humaines et Développement des compétences : Le ministre ne s'est pas trompé, mais je voudrais préciser que, parce que la subvention dépend du revenu, c'est le revenu de la personne qui est la principale responsable du soin de l'enfant qui compte, et le plus souvent, il s'agit de la mère. Si un des grands-parents veut faire un don et que la mère y consent,

the end, yes. Therefore, it is possible that a grandparent could have an RESP for a grandson, and if his mother is in the lower income bracket, that contribution will attract the higher grant.

Senator Robichaud: That was my question. Thank you.

Senator Forrestall: I will be brief. I wonder about programs like this, as I have for several years now. Is there any demonstration you can leave with us that programs such as this one, particularly, are on the surface very attractive? How do you demonstrate to me that it does not encourage non-marriage or separation, in fact if you are married, in order to qualify with respect to the family income?

The Deputy Chairman: There is a challenge, Mr. Minister.

Mr. Volpe: It is an interesting question, senator. If the policy-makers do not really envisage that there would be that kind of an action for the purposes of gaining a \$500 bond to kickstart a project, I can see that the attraction might be much more significant if we were talking about a much more significant amount, but our policy-makers came forward.

Senator Forrestall: No such thing as a little bit of sin.

Mr. Volpe: You are right, and we are not in the business of encouraging them even a little bit. However, if the \$500 is there, we are trying to get people to become engaged. We are trying to attract people who have not been engaged in that exercise in the past. You still need to be in that income bracket in order to take advantage of it. Those who have gone beyond that, those who are in the \$35,000 and up bracket, remember that the RESP program provides them with a different benefit that proves a disincentive to the scenario you just suggest. Ms. Thivierge may provide the senator with greater assurance.

Ms. Thivierge: Senator, you were speaking of separation and divorce. The only thing I would add is how would all of this play out? As Ms. Burton indicated earlier, this is an income based program. It is very much ruled by the Income Tax Act, and I do not pretend to be an expert in that area. Our colleagues from the Department of Finance could probably shed light on that, but there are rules that govern the Income Tax Act and how incomes are to be addressed in the context of eligibility.

Mr. Volpe: Before we take that exercise too far, perhaps we can ask Mr. Beaulieu, who is a lawyer, how much would it cost to initiate the paperwork to get into a separation agreement or divorce, and whether that amount will exceed the \$500 grant?

Senator Forrestall: One good fight.

The Deputy Chairman: I do not think we need to go there. Senator, are you comfortable with that?

Senator Forrestall: That was all.

nous pouvons évaluer le revenu de la mère, et c'est son revenu qui va déterminer le montant de la subvention qui sera versée dans le compte du grand-parent. Il se pourrait donc que le grand-parent ouvre un compte REEE pour son petit-fils et que le montant de la subvention soit plus élevé si la mère se trouve dans une catégorie de revenu inférieure.

Le sénateur Robichaud : Vous avez répondu à ma question. Merci.

Le sénateur Forrestall : Je serai bref. Je me pose depuis quelques années des questions concernant des programmes comme celui-ci. Pourriez-vous nous donner des preuves que de tels programmes semblent très attrayants, au moins à prime abord? Comment pourriez-vous me convaincre qu'ils n'encouragent pas les gens à ne pas se marier ou à se séparer, si les personnes sont mariées, comme moyen de devenir admissible sur le plan du revenu familial?

Le vice-président : Voilà un défi, monsieur le ministre.

M. Volpe : Vous posez une question intéressante, sénateur. Même si les décideurs ne s'attendent pas vraiment à cette réaction des gens pour recevoir un bon de 500 \$ comme point de départ, je reconnais que la tentation serait beaucoup plus grande si on parlait d'un montant beaucoup plus important, mais les décideurs sont allés de l'avant.

Le sénateur Forrestall : C'est un péché ou ce ne l'est pas.

M. Volpe : Vous avez raison, et on ne veut point l'encourager. Cependant, si les 500 \$ sont là, nous aimerions faire embarquer les gens. Nous voudrions attirer ceux qui n'ont jamais ouvert de régimes d'épargne. Il faut quand même être dans cette tranche de revenu pour en bénéficier. Ceux qui gagnent plus de 35 000 \$ savent que le REEE leur accorde un autre avantage qui les découragerait de faire ce que vous avez suggéré. Mme Thivierge pourrait donner aux sénateurs d'autres assurances.

Mme Thivierge : Sénateur, vous parliez de la séparation et du divorce. La seule chose que je pourrais ajouter, c'est qu'il faudrait en examiner les répercussions. Comme Mme Burton l'a indiqué, il s'agit d'un programme axé sur le revenu. Il fonctionne vraiment dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu, et je ne prétends pas être experte dans ce domaine. Nos collègues du ministère des Finances pourraient sans doute vous donner des éléments de réponse, mais il y a des règles qui s'appliquent à la Loi de l'impôt sur le revenu et à l'évaluation des revenus pour des fins d'admissibilité.

M. Volpe : Avant d'aller trop loin dans ce sens, peut-être que nous pourrions demander à M. Beaulieu, qui est avocat, combien il coûte pour lancer le processus qui mène à une entente de séparation ou à un divorce, et si ce montant dépasserait la subvention de 500 \$.

Le sénateur Forrestall : Une bonne chicane.

Le vice-président : Passons. Êtes-vous satisfait de la réponse, sénateur?

Le sénateur Forrestall : C'était tout.

Mr. Volpe: I want to give you a sense of the thinking from a financial perspective.

The Deputy Chairman: We are running up against our rules of time slot, but I would like Senator Tkachuk to have a chance here, and it will be the final question.

Senator Tkachuk: I have a few questions. I am not well acquainted with the RESP, and the bill was introduced in the Senate and was spoken to today, so we are caught in a bit of a rush here. I am trying to acquaint myself with the bill while the minister is here, at the same time. Take me through this thing.

I understand the questions that the other senators were asking in regard to other people contributing, but you do not care about how the money gets there, as long as the person meets the income requirements. Whether a grandparent or uncle gives, it does not matter to the tax department because it is after-tax paid money. That is a wash, so that does not matter.

Let us say that I make \$24,000 a year. I open an account at a bank or whatever. Do you send the cheque? What is that \$500? Where does that come from and how does it arrive at that account?

Mr. Volpe: You squeeze it out of the Minister of Finance, literally.

Senator Tkachuk: It could go through a lot of ways, from CPP to UIC to income tax to squeeze it out of the minister, but let us just deal with this one.

Mr. Volpe: You take the birth certificate of your child. Get a SIN for the child, then go to the bank and set up the account. The banker does the paperwork and sends it over to the Government of Canada. The Government of Canada issues forth a cheque in that account so, now that the account is established with that \$500 Canada Learning Bond, the money is established and it stays there.

Senator Tkachuk: When the person files their income tax return the following year, how is the matching amount of money distributed to that account? Is that a tax credit?

Mr. Volpe: Assuming you file your income tax return, and the Government of Canada determines that you are still a family and in receipt of the tax benefit, what happens next is that they say, "Send them another \$100."

Senator Tkachuk: It is a lot of work for \$100. That is a lot of administration for \$100. How much does it cost to give that \$100 to that person?

Mr. Volpe: It costs very little. The money is wired into the account. It is not that we issue a cheque, which costs \$60 now. We do not do that. Okay, there it is. Bang, let us put the money in. It is all done electronically. The banks have assured us that the \$25 up-front amount will be enough. They will not ask for any more money to administer that account. If the extended family wants to make contributions into that account to amass the equity, they are judged by their income position and what accrued

M. Volpe : J'aimerais vous donner une idée de notre réflexion du point de vue financier.

Le vice-président : Nous commençons à manquer de temps, mais j'aimerais permettre au sénateur Tkachuk d'intervenir, et ce sera la dernière question.

Le sénateur Tkachuk : J'ai quelques questions. Je ne connais pas bien le REEE, et le projet de loi a été déposé au Sénat et présenté aujourd'hui, de telle sorte que nous n'avons pas eu beaucoup de temps ici. J'essaie de me familiariser avec le projet de loi pendant que le ministre est ici. Expliquez-moi cette mesure législative.

Je comprends les questions posées par les autres sénateurs concernant les contributions par des tierces personnes, mais votre souci, ce n'est pas d'où vient l'argent, en autant que la personne satisfasse aux exigences de revenu. Que ce soit un grand-parent ou un oncle qui fait la contribution, le ministère du Revenu ne s'en préoccupe pas parce qu'il s'agit d'argent après impôts. Ça revient au même et donc ce n'est pas important.

Mettons que je gagne 24 000 \$ par année. J'ouvre un compte en banque ou quelque chose. M'envoyez-vous un chèque? Quel est ce montant de 500 \$? D'où vient-il et comment est-il versé dans le compte?

M. Volpe : Vous le soutirez au ministre des Finances.

Le sénateur Tkachuk : Cela pourrait se faire de beaucoup de façons, du RPC à l'assurance-emploi en passant par l'impôt, mais parlons de cette mesure-ci.

M. Volpe : Vous utilisez le certificat de naissance de votre enfant afin d'obtenir un numéro d'assurance sociale pour lui, et ensuite vous ouvrez un compte en banque. Le banquier remplit la documentation et l'envoie au gouvernement du Canada. Le gouvernement envoie un chèque une fois le compte ouvert, de sorte que le bon d'études canadien de 500 \$ y est versé et y reste.

Le sénateur Tkachuk : Quand un particulier produit sa déclaration de revenus l'année suivante, comment l'argent en contrepartie est-il affecté au compte? S'agit-il d'un crédit d'impôt?

M. Volpe : Si vous produisez une déclaration et que le gouvernement du Canada décide que vous êtes toujours une famille et que vous recevez toujours la prestation pour enfants, on vous enverra un autre versement de 100 \$.

Le sénateur Tkachuk : C'est beaucoup de travail pour 100 \$. C'est beaucoup d'administration pour 100 \$. Combien en coûte-t-il pour donner ces 100 \$ à la personne?

M. Volpe : Il en coûte très peu. Le versement se fait par envoi électronique. Nous n'émettons pas de chèque, ce qui coûte 60 \$ maintenant. Nous ne faisons pas cela. Donc, voilà. On y verse l'argent tout de suite. Tout se fait par moyen électronique. Les banques nous ont confirmé qu'un montant initial de 25,00 \$ suffira. Elles ne demandent pas de fonds supplémentaires pour administrer le compte. Si d'autres membres de la famille veulent faire des contributions afin d'augmenter la valeur de l'épargne,

to them would be the benefits that accrue to someone who makes a contribution into an RESP. This too is an RESP, but it is kickstarted by the Canada Learning Bond.

Senator Tkachuk: You have a figure that 26 per cent of families earning \$25,000 or less are saving for their children's education. That was according to the mover, Senator Moore today, in the chamber, but only one third of those were taking advantage of the RESP program. How do you know that those 26 per cent were saving for their children's education?

Ms. Burton: We did a survey of approaches to education plans with the knowledge of people's income levels. We asked them if they were saving for post-secondary education, and 26 per cent in the lower income category said yes. We asked if they were saving in an RESP, and 8 per cent had opened RESPs.

Senator Tkachuk: If a consumer went to a bank to open a savings account, would the banker advise that consumer about the RESP program and the cash given by government? Bankers obviously did not advise two-thirds of them.

Ms. Burton: Perhaps they have saved in a place other than a financial institution.

Senator Tkachuk: Senator Moore also said that a family contributing \$10 per month to a child's RESP could see it grow to \$7,000 in 18 years. How is that number arrived at?

Mr. Volpe: An amount of \$10 per month is \$120 per year over 15 years which equals \$1,800 plus the \$500.

Senator Moore: It is \$500 plus \$100?

Mr. Volpe: Yes, it is \$100 also. That comes to \$2,400 plus accrued interest, which would come out to about \$7,000 over the 18 years. It would easily double.

Senator Tkachuk: It would not double at the percentage rates we have now. I did not put this number of \$7,000 down; I am asking how it was arrived at.

Mr. Volpe: I do not want to be argumentative.

Senator Tkachuk: You are, though.

Mr. Volpe: You are making contributions over 15 years, starting with \$500, adding \$100 per year, assuming you are adding another \$2,000. When you factor in the compound interest, even at today's rates, you will, over a 15-year period, come up to \$7,000 and change.

Senator Tkachuk: That is your math, not mine.

The Deputy Chairman: I said Senator Tkachuk would be the last questioner, but Senator Plamondon has a question and has promised to be brief.

leur revenu est évalué et ils recevront les mêmes avantages que quiconque fait une contribution à un REEE. Il s'agit d'un REEE, ici aussi, mais il est lancé par le bon d'études canadien.

Le sénateur Tkachuk : Vous dites que 26 p. 100 des familles ayant un revenu de 25 000 \$ ou moins épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants. C'est ce qu'a dit le parrain, le sénateur Moore, aujourd'hui au Sénat, mais seulement un tiers de ces familles bénéficiaient du programme REEE. Comment savez-vous donc que 26 p. 100 des familles épargnent en vue des études de leurs enfants?

Mme Burton : Nous avons fait un sondage des diverses approches du régime d'épargne-études en faisant le lien avec le revenu des répondants. Nous avons demandé si les gens épargnaient en vue des études de leurs enfants, et 26 p. 100 des familles dans la catégorie du faible revenu ont dit oui. Quand nous leur avons demandé si elles avaient un REEE, 8 p. 100 ont dit oui.

Le sénateur Tkachuk : Si un consommateur ouvre un compte d'épargne dans une banque, est-ce que le personnel de la banque lui donnera des conseils concernant le programme REEE et la subvention du gouvernement? De toute évidence, deux tiers des familles n'ont pas reçu des conseils de leur banque.

Mme Burton : Peut-être que leur épargne se fait ailleurs que dans une institution financière.

Le sénateur Tkachuk : Le sénateur Moore a dit aussi qu'une famille qui contribue 10 \$ par mois à un REEE pourrait bâtir une épargne de 7 000 \$ en 18 ans. Comment est-ce que ce chiffre est calculé?

M. Volpe : Une contribution de 10 \$ par mois fait 120 \$ par année sur 15 ans, c'est-à-dire 1 800 \$ plus les 500 \$.

Le sénateur Moore : C'est 500 \$ plus 100 \$?

M. Volpe : Oui, les 100 \$ y sont ajoutés. Cela fait 2 400 \$ plus les intérêts courus, ce qui équivaut à environ 7 000 \$ après 18 ans. Le montant pourrait facilement doubler.

Le sénateur Tkachuk : Il ne doublerait pas aux taux d'intérêt actuels. Ce n'est pas moi qui ai créé ce chiffre de 7 000 \$; je me demande d'où il vient.

M. Volpe : Je ne voulais pas être argumentateur.

Le sénateur Tkachuk : Vous l'êtes, cependant.

M. Volpe : Si vous faites des contributions sur 15 ans, en commençant par 500 \$ plus 100 \$ par année, et si vous y ajoutez 2 000 \$, vous aurez un peu plus de 7 000 \$ après 15 ans, en raison des intérêts composés, même aux taux d'aujourd'hui.

Le sénateur Tkachuk : Vos mathématiques, pas les miennes.

Le vice-président : J'ai dit que le sénateur Tkachuk serait le dernier intervenant, mais le sénateur Plamondon veut poser une question et il a promis que ce ne serait pas long.

[Translation]

Senator Plamondon: I would like to know what happens with the amounts that are invested if the child does not go on to a post-secondary education.

Mr. Volpe: That would be too bad. In that case, the funds belonging to the government would be given back to the government but all the interest accumulated goes to the family, in other words the taxpayers.

[English]

The Deputy Chairman: Minister and officials from the department, as Senator Tkachuk pointed out, we are bending over backwards to help this bill in the spirit of its intent. It is pretty evident that it is a wonderful proposition. I want you to know that tomorrow we have seven witnesses appearing before the committee. At least half of them have indicated quite strong opposition to the bill. In preparation, and to help us to do the job properly, I have one concluding question. It was posed in the Senate this afternoon at second reading and I quote Senator Kinsella:

...the bill was born of best intentions, and I commend the government for beginning to address a problem that has been increasing exponentially in this last decade or so....

Bill C-5 was drafted in an attempt to offer assistance to those Canadians for whom a post-secondary education is becoming less and less affordable. In my opinion, it falls short of the mark. The government is saying that it wants to achieve one thing but it is not implementing means that are specific enough to achieve that end.

If that comes to us in the form of a question, as I suspect it will tomorrow, what is your answer? Earlier you said that we are trying to engender a culture of saving amongst lower income families, especially for these laudable ends. Is that it? We may be starting *dei minima* but there is a huge surplus in government. This might be a wonderful opportunity to make the bond \$1,000 and the annual payments \$200.

Mr. Volpe: I appreciate the opportunity to answer the questions that might come forward because I will not be there to address them. Some of these questions have been raised by at least one party in the House of Commons and, of course, the debates that occurred at second reading, at report stage and at third reading. I want to reinforce what you finished off with: The intent of this legislation is to create a climate of investment in the future of one's children. One needs to judge this legislation not on a basis of what it buys today but on what we intend to accomplish for tomorrow. If it involves people beginning to think of availing themselves of the instruments by which they can create wealth for a particular purpose — education — then that is how this has to be judged.

[Français]

Le sénateur Plamondon : J'aimerais savoir ce qui arrive avec les montants investis si l'enfant ne fait pas d'études postsecondaires?

M. Volpe : Ce serait dommage. Dans ce cas, les fonds qui appartiennent au gouvernement seraient remis au gouvernement, mais tout l'intérêt accumulé va à la famille, c'est-à-dire aux contribuables.

[Traduction]

Le vice-président : Monsieur le ministre, messieurs et mesdames les fonctionnaires du ministère, comme l'a dit le sénateur Tkachuk, nous faisons plus que notre possible pour accélérer l'adoption de ce projet de loi en tenant compte de son esprit et des intentions des auteurs. Je tiens à vous souligner que sept témoins comparaitront devant notre comité demain. Au moins la moitié d'entre eux s'opposent sérieusement au projet de loi. Par anticipation, et pour que nous puissions bien faire notre travail, j'ai une dernière question à poser. Elle a été posée au Sénat cet après-midi en deuxième lecture et je cite le sénateur Kinsella :

...le projet de loi part des meilleures intentions qui soient, et je félicite le gouvernement de commencer à s'attaquer à un problème qui s'est aggravé de façon exponentielle depuis une dizaine d'années.

Le projet de loi C-5 a été conçu pour essayer d'aider les Canadiens pour qui les études postsecondaires sont de moins en moins financièrement abordables. À mon avis, le but n'est pas atteint. Le gouvernement prétend qu'il veut atteindre une fin, mais il ne propose pas de moyens suffisamment précis qui puissent permettre de l'atteindre.

Si quelqu'un nous posait une question du genre demain, ce que je soupçonne fortement, quelle serait votre réponse? Plus tôt, vous avez dit que nous essayons de créer une culture d'épargne chez les familles à faible revenu, surtout à ces fins louables. Est-ce bien cela? Nous partons peut-être *de minimis*, mais le gouvernement est assis sur un excédent énorme. Nous avons peut-être ici l'occasion rêvée de fixer l'obligation à 1 000 \$ et les versements annuels à 200 \$.

M. Volpe : Je vous remercie de m'offrir cette occasion de répondre à cette question hypothétique parce que je ne serai pas là pour y répondre. Certaines de ces questions ont été soulevées par au moins un des partis à la Chambre des communes pendant, évidemment, le débat en deuxième lecture, à l'étape du rapport et en troisième lecture. Je veux souligner vos derniers propos : l'intention du législateur est de créer un climat propice pour que les gens investissent dans l'avenir de leurs enfants. Il faut juger de ce projet de loi non pas pour ce qu'il nous apporte aujourd'hui mais pour ce qu'il nous permettra d'accomplir demain. Puisqu'il s'agit d'amener les gens à penser à se prévaloir des instruments qui leur permettront de se créer un patrimoine à une fin particulière — les études —, c'est en fonction de cela que doit être jugé le projet de loi.

We can always say \$500 is too much or too little. We could have said that, but we said \$500. Could I improve it by referring to whether there is a surplus? I could probably make an argument that there are other partners in this venture that we are encouraging, such as Alberta, who have said that they want to be a partner. They are offering more money than the Government of Canada. The Government of Canada has no intention of being the sole source for everything, but it does want to be a partner that shows what it is willing to put up and ask other governments if they will put up an equal contribution. Some people would say that the state of education is such today that this might not buy us many years of education. I have a list of all universities across Canada, their tuition fees and room and board rates, to determine how much \$7,000 might buy. It buys from two years to one full year.

The Deputy Chairman: In today's figures; not 15 years from now when, we are told, it will cost \$87,000.

Mr. Volpe: I can remember when I paid \$400 for tuition, which was a princely sum in those days. When I look at how much it costs me to send my children to university, I realize that it cost my dad a mere fraction of his salary for me to go to school. I am not as taken by the issues of relevant projections of costs for universities. We do have a series of programs, legislative interventions and projects that address the issue of cost today. Presumably those items will also be in place 15 years from now or some similar programs.

The government, over the last couple of months, has signed agreements with the provinces that have resulted in health agreements plus equalization agreements. Both of those have led to the transfer, over a 10-year period, of some \$73 billion. Presumably the provinces will have access to an additional \$7 billion per year for health and education issues. They will be able to partner up much better than they have been able to do in the past.

We should not get into a discussion today about whether some people are right or wrong. I do not want this bill to be a cause for finger-pointing, because it is entirely too easy to engage in that from a partisan perspective. I thought that all parties save one in the House decided that they wanted to capture the opportunity to make an investment in a culture change for the future; and that is what this bill represents. All the rest are valid observations but are for a different program, for a different project and for a different initiatives of governments. This one is an initiative of the Government of Canada for the future, and that is the way it should be seen.

The Deputy Chairman: Minister, thank you. That was a very good presentation by all. I am hopeful that tomorrow will go smoothly now that you have laid such fine groundwork.

The committee adjourned.

On peut toujours prétendre que 500 \$ c'est beaucoup trop ou beaucoup trop peu. On aurait pu dire cela, mais nous avons dit 500 \$. Puis-je améliorer les choses en lorgnant du côté de l'excédent? Je pourrais probablement argumenter que nous avons d'autres associés dans cette initiative que nous encourageons, comme l'Alberta, qui a affirmé vouloir être partie prenante. Ils offrent d'y investir plus d'argent que le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de servir de source unique pour tout, mais il veut bien d'un associé près à investir des fonds et à demander aux autres gouvernements s'ils veulent aussi y participer à parts égales. Certains diront que l'état de la situation est tel aujourd'hui que les épargnes ainsi accumulées ne suffiraient pas à payer de très longues études. J'ai la liste de toutes les universités du Canada avec les frais de scolarité et les frais de résidence, ce qui nous permet de savoir ce qu'on peut acheter avec 7 000 \$. Cela varie et va de un an jusqu'à deux ans.

Le vice-président : Ce sont les chiffres d'aujourd'hui; on nous dit que dans 15 ans, il en coûtera près de 87 000 \$.

M. Volpe : Je me souviens que je payais 400 \$ en frais de scolarité et c'était une somme princière pour l'époque. Quand je vois combien il m'en coûte pour faire faire des études universitaires à mes enfants, je me rends compte qu'il n'en coûtait à mon père qu'une très petite portion de son salaire pour me payer mes études. Je ne suis pas très impressionné par les calculs concernant les projections des coûts pour les universités. Il y a une série de programmes, d'interventions législatives et de projets, aujourd'hui même, qui s'attaquent à cette question de coûts. Je présume que ces programmes seront toujours en place dans 15 ans ou qu'il y aura alors quelque chose de semblable.

Ces derniers mois, le gouvernement a conclu des accords avec les provinces dans les domaines de la santé et de la péréquation. Le résultat en est un transfert de quelque 73 milliards de dollars sur 10 ans. Je présume que ces provinces auront accès à un montant supplémentaire de 7 milliards de dollars par année pour la santé et l'éducation. Elles pourront s'associer beaucoup mieux que par le passé.

Il ne s'agit pas de débattre aujourd'hui de qui a tort ou qui a raison. Je ne veux pas que le projet de loi mène à des insinuations malveillantes, parce que c'est beaucoup trop facile de s'en servir à des fins partisans. Je croyais que tous les partis en Chambre, sauf un, avaient décidé qu'ils voulaient saisir l'occasion et investir dans un changement culturel pour notre avenir puisque c'est cela que le présent projet de loi représente. Les autres observations sont valables seulement s'il s'agit d'un programme différent, d'un projet différent ou d'initiatives différentes des gouvernements. Ce dont il s'agit ici, c'est d'une initiative du gouvernement du Canada visant notre avenir et c'est dans cet esprit qu'il faut comprendre les choses.

Le vice-président : Merci, monsieur le ministre. Toutes les interventions ont été excellentes. J'espère que tout ira bien demain puisque vous nous laissez avec des assises très solides.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, December 9, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-5, to provide financial assistance for post-secondary education savings, met this day at 11:03 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Before we begin, I wish to thank my colleague Senator Angus, who chaired yesterday's session, while I was fighting the battering winds in Sofia, Bulgaria, on behalf of democracy and freedom.

Senator Angus: We were fighting freezing rain.

The Chairman: While I was fighting international battles, our colleagues were fighting domestic battles.

I welcome our listening audience from across Canada.

Let me wish today's witnesses to this committee. We would ask you, if you could, to limit your comments to five minutes, given our time constraints. If there is any information you would like to present to us — and we do have some written briefs — we will look at all written briefs in detail, but forgive us for the time restrains we put on you and indirectly on the senators in terms of their questioning. I am sure questions from senators will be very pertinent and very pointed, because we are under a tremendous time frame to consider this bill, if we can, before Parliament rises, we expect, in the near future. While this is a chamber of second sober thought, our thoughts have to be very sober and very quick.

First, I should like to welcome our first witness, Mr. David Robinson.

Mr. David Robinson, Associate Executive Director, Canadian Association of University Teachers: I wish to thank the committee for this opportunity to present our views on Bill C-5, the proposed Canada Education Savings Act. Founded in 1981, the Canadian Association of University Teachers, CAUT, represents nearly 37,000 university and college teachers, academic librarians, researchers and staff at institutions in every province in Canada.

We are committed to improving the accessibilities and quality of post-secondary education in Canada. We are very pleased that, in this bill, the government recognizes that there are serious financial barriers confronting more and more students and their families. As tuition fees have skyrocketed, rising nearly threefold since 1990, we see an increasingly unfair burden placed on low- and middle-income families.

To illustrate this, consider that, in 1990, the 20 per cent of Canadian households with the lowest income would have to spend about 10 per cent of their after-tax income to pay for one

OTTAWA, le jeudi 9 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-5, sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires, se réunit aujourd'hui à 11 h 3 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant de commencer, j'aimerais remercier mon collègue, le sénateur Angus, qui a présidé la séance d'hier, alors que je luttais contre les vents déchaînés à Sofia, en Bulgarie, au nom de la démocratie et de la liberté.

Le sénateur Angus : Nous, nous luttons contre la pluie verglaçante.

Le président : Tandis que je menais des batailles internationales, nos collègues menaient des batailles intérieures.

Je souhaite la bienvenue aux téléspectateurs de l'ensemble du Canada.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Si vous le pouvez, veuillez limiter vos interventions à cinq minutes, car nous manquons de temps. Si vous voulez nous soumettre certains arguments — nous avons reçu vos mémoires écrits — nous allons étudier tous les mémoires en détail, mais veuillez nous excuser des contraintes de temps qui vous sont imposées et qui sont aussi imposées indirectement aux sénateurs pour les questions. Je suis certain que leurs questions seront très pertinentes et iront droit au but, car nous avons des contraintes de temps draconiennes pour étudier ce projet de loi, si possible, avant l'ajournement du Parlement, qui devrait intervenir prochainement. Le Sénat est la chambre de second examen objectif, mais notre examen devra être très rapide.

Tout d'abord, j'aimerais accueillir notre premier témoin, M. David Robinson.

M. David Robinson, directeur exécutif adjoint, Association canadienne des professeures et professeurs d'université : J'aimerais remercier le comité de me donner l'occasion d'exprimer notre point de vue sur le projet de loi C-5, la Loi canadienne sur l'épargne-études. L'Association canadienne des professeurs d'université, fondée en 1981, représente près de 37 000 professeurs de niveau universitaire et collégial, bibliothécaires universitaires, chercheurs et employés dans les établissements d'enseignement de toutes les provinces canadiennes.

Nous nous employons à améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire au Canada et la qualité de cet enseignement. Nous sommes très heureux de voir que dans ce projet de loi, le gouvernement reconnaît que les étudiants et leurs familles sont de plus en plus nombreux à se heurter à d'importants obstacles financiers. La flambée des frais de scolarité, qui ont été presque multipliés par trois depuis 1990, impose un fardeau de plus en plus injuste aux familles à revenu faible ou moyen.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer qu'en 1990, 20 p. 100 des ménages canadiens à faible revenu devaient consacrer environ 10 p. 100 de leur revenu après impôt à une

year of undergraduate arts tuition. By 2002, this had risen to 17 per cent. The richest 20 per cent of households, by contrast, saw their tuition costs rise from 2 per cent to just 3 per cent of after-tax income over the same time. That is 17 per cent for low-income families, and 3 per cent for high-income households. I cannot think of a better example we have of the regressive nature of user fees in this case.

Clearly, there is an urgent need to address this inequity. We must ensure that financial barriers do not prevent any qualified Canadian from pursuing a college or university education. Unfortunately, in our view, the Canada Learning Bond and the enhanced Canada Education Savings Grants — CESG — as proposed in Bill C-5, though perhaps well intentioned, will do little to assist students from low- and middle-income families. The learning bonds, as they are proposed, will provide \$500 to children born to families eligible for the national child benefit — roughly, those whose incomes are less than \$35,000 a year. Additional contributions of a \$100 will accrue for each year a child remains eligible, to a maximum of \$2,000.

Assuming a 3.5 per cent real annual rate of return, the total value of the bond, by the time a child reaches 18, would be \$3,000 in current dollars. That amount of money is not even enough to cover one year of tuition in most provinces today, let alone living costs and expenses. The bonds do nothing to provide assistance to those students, and would-be students, who need it now, not 18 years from now.

I would argue that it is also unlikely the bonds will live up to the intention of encouraging more low- and modest-income families to make contributions to RESPs. We already know that less than 20 per cent of eligible families with incomes under \$30,000 have any RESP contributions, and they are very modest. This is despite the existence of a generous 20 per cent top-up that currently exists. The simple truth is that it is not a lack of motivation that keeps these families from saving, it is a lack of financial resources. That is why the proposal in Bill C-5 to increase the savings grant matching rate for low- and middle-income contributors will do little, in our view, to remedy matters.

Moreover, the additional matching rate applies only to the first \$500 of contributions and is thus very modest. For a family earning less than \$35,000 a year, assuming they could scrape together the funds to make a contribution in the first place, the maximum amount of enhanced grant is just \$100. For families earning above \$35,000 but less than \$70,000, it is \$50 per year. It is also important to note that, in the drafting of the bill, the maximum lifetime grant remains \$7,200, so for all intents and purposes the maximum yearly grant remains \$400 for all families, rich and poor alike.

année d'études de premier cycle en arts. En 2002, cette proportion était passée à 17 p. 100. En revanche, pour les 20 p. 100 des ménages les plus riches, les frais de scolarité sont passés pendant la même période de 2 à 3 p. 100 du revenu après impôt. C'est donc 17 p. 100 pour les familles à faible revenu et 3 p. 100 pour les ménages à revenu élevé. On trouverait difficilement un pire exemple de la nature régressive des frais d'utilisation que dans le cas présent.

De toute évidence, il est urgent de remédier à cette inéquité. Il faut veiller à ce que les obstacles financiers n'empêchent pas les Canadiens qualifiés de faire des études collégiales ou universitaires. Malheureusement, à notre avis, le bon d'études du Canada et la nouvelle version de la subvention pour l'épargne-études envisagés dans le projet de loi C-5 ne sont guère de nature, malgré la bonne intention du législateur, à aider les étudiants des familles à revenu faible ou moyen. Le bon d'études dans sa version actuelle va apporter 500 \$ aux enfants des familles qui ont droit à la prestation fiscale pour enfants, c'est-à-dire, essentiellement, aux familles dont les revenus sont inférieurs à 35 000 \$ par an. Des contributions supplémentaires de 100 \$ peuvent être versées pour chacune des années où un enfant a droit à la prestation, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Dans l'hypothèse d'un taux de rendement annuel réel de 3,5 p. 100, la valeur du bon au moment où l'enfant aura 18 ans, devrait être de 3 000 \$ en dollars actuels. Ce montant n'est même pas suffisant pour couvrir les frais d'un an d'études dans la plupart des provinces à l'heure actuelle, sans parler du coût de la vie et des autres dépenses. Le bon n'apporte aucune aide aux étudiants ni aux aspirants-étudiants, qui en ont besoin maintenant, et non pas dans 18 ans.

Je prétends même que ces bons ne parviendront pas, contrairement au but visé, à encourager les familles à revenu faible et modeste à contribuer à un REEE. On sait déjà que moins de 20 p. 100 des familles admissibles disposant d'un revenu de moins de 30 000 \$ contribuent à un REEE, et que leurs contributions sont très modestes, malgré l'existence de la généreuse disposition actuelle prévoyant un versement de contrepartie de 20 p. 100. En vérité, ce n'est pas le manque de motivation qui empêche ces familles d'épargner, c'est le manque de ressources financières. C'est pourquoi le projet de loi C-5, qui augmente le taux du versement de contrepartie sur l'épargne des contributeurs à revenu faible ou moyen, ne saurait, à notre avis, remédier au problème.

Par ailleurs, le taux de contrepartie supplémentaire ne s'applique qu'à la première tranche de contributions de 500 \$; il est donc très modeste. Pour une famille qui gagne moins de 35 000 \$ par an, à supposer au départ qu'elle puisse réunir les fonds nécessaires à une contribution, le montant maximum de la subvention améliorée ne dépasse pas 100 \$. Pour les familles qui gagnent plus de 35 000 \$ mais moins de 70 000 \$, il est de 50 \$ par an. On remarquera également que d'après le projet de loi, le maximum de la subvention à vie reste de 7 200 \$, si bien qu'en pratique, la subvention annuelle maximale reste de 400 \$ pour toutes les familles, riches ou pauvres.

We believe the Canada Education Savings Grant is an example of a badly flawed social policy tool. It has rewarded those who have the disposable income to save rather than targeting those most in need. Consider that families earning under \$50,000 a year claim less than 20 per cent of the Canada Education Savings Grants. Surely, this is not the way to provide assistance to students in need.

The resources we commit to the savings grants are not trivial. Nearly \$400 million was spent on the Canada Education Savings Grants in 2003-04. This is money that could have provided free tuition to nearly one in five university students in Canada. A far better plan, in our view, to help students and their families now and to ensure that the government gets the biggest bang for its buck would be to convert the learning bond and savings grant program into a fully needs-based grant program. This would provide immediate benefits for economically disadvantaged students and help to lower the unacceptable debt loads students are forced to carry.

The government has taken some steps towards this with the introduction of first-year grants in the last budget, but these grants, however, cover no more than half of tuition, to a maximum of \$3,000. This is woefully inadequate. To be more effective, these grants need to be increased in value and made available throughout all years of a student's program.

More broadly, we believe it is time the federal government and the provinces did more to address the underlying problem of rising fees, and that is the inadequate level of core operating funding for universities and colleges. Anything else we do is simply tinkering around the edges of the real problem. If higher education really is the key to our future, as politicians of every stripe seem to say, and if more than 75 per cent of new jobs require a post-secondary education degree, as the minister has said, then broadening access by lowering fees has to be a national priority. That means all political priorities in the federal and provincial governments have to stop finger pointing and bickering about who is to blame and begin cooperating to find real long-term solutions.

The Chairman: We will hear next from Ms. Robson-Haddow from SEDI.

Ms. Jennifer Robson-Haddow, Manager, Policy Research and Development, Social and Enterprise Development Innovations: Good morning, honourable senators.

Senator Angus: On a point of order, is it fair to ask, at this point, if we are to hear all the witnesses before we question them, whether they are all largely on the same wave length?

Ms. Robson-Haddow: Not entirely. We all offer different perspectives on the bill.

Nous pensons que la subvention pour l'épargne-études est un exemple d'outil mal conçu de politique sociale. Elle récompense ceux qui ont suffisamment de revenus disponibles pour épargner, au lieu de viser ceux qui en ont le plus besoin. Sachez que les familles qui gagnent moins de 50 000 \$ par an réclament moins de 20 p. 100 des subventions pour l'épargne-études. De toute évidence, ce n'est pas la bonne façon de venir en aide aux étudiants nécessiteux.

Les ressources consacrées aux subventions pour l'épargne-études ne sont pas négligeables. En 2003-2004, on y a consacré près de 400 millions de dollars. Cet argent aurait pu couvrir les frais de scolarité de près d'un étudiant universitaire sur cinq au Canada. La conversion des bons d'études et du programme de subventions pour l'épargne-études en un programme de subventions entièrement axées sur les besoins constituerait, à notre avis, une bien meilleure façon de venir dès maintenant en aide aux étudiants et à leurs familles, et de faire en sorte que les dépenses du gouvernement lui rapportent davantage. On aurait ainsi des avantages immédiats pour les étudiants défavorisés et on réduirait l'endettement inacceptable que les étudiants sont contraints d'assumer.

Le gouvernement a pris des mesures en ce sens lors de l'introduction des subventions de première année dans le dernier budget, mais ces subventions couvrent à peine la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, ce qui est totalement insuffisant. Si l'on veut rendre ces subventions plus efficaces, il faut en augmenter la valeur et les rendre disponibles pour toutes les années d'études.

De façon plus générale, nous pensons qu'il est temps que le gouvernement fédéral et les provinces s'attaquent plus efficacement au problème sous-jacent de l'augmentation des frais de scolarité, c'est-à-dire au niveau insuffisant du financement des budgets de fonctionnement des universités et collèges. Toute autre mesure ne saurait être que du bricolage. Si l'éducation supérieure est véritablement l'élément clé de notre avenir, comme semblent l'affirmer les politiciens de tout bord, et si plus de 75 p. 100 des nouveaux emplois nécessitent un diplôme d'études postsecondaires, comme l'a dit le ministre, l'élargissement de l'accès aux études grâce à une diminution des frais de scolarité doit être une priorité nationale. Cela signifie que toutes les autorités politiques des gouvernements fédéral et provinciaux doivent cesser de chercher des coupables pour commencer à coopérer à la recherche de solutions à long terme.

Le président : Nous allons maintenant entendre Mme Robson-Haddow, de SEDI.

Mme Jennifer Robson-Haddow, directrice, Recherche et développement en politiques, Social and Enterprise Development Innovations : Bonjour, honorables sénateurs.

Le sénateur Angus : J'invoque le Règlement. Puis-je demander si nous allons entendre tous les témoins avant de leur poser des questions et s'ils sont tous essentiellement du même point de vue?

Mme Robson-Haddow : Chacun apporte ses propres perspectives sur le projet de loi.

Senator Angus: Are some of you in favour of the bill?

Mr. Lewis: Yes.

The Chairman: It is balanced. We will hear varying views and have opportunities to ask questions. Let us proceed, and then we will take it from there.

Ms. Robson-Haddow: It is a pleasure to be able to speak with you this morning. Social and Enterprise Development Innovations — SEDI — is a national charitable organization dedicated to enabling poor, unemployed and underemployed people to become self-sufficient. We take a variety of approaches to our work, such as policy development, program management, information exchange, and research. We work hand in hand with non-profit organizations and have worked in hundreds of communities assisting thousands of low-income Canadians in virtually every province and territory in this country. Our position today is informed by nearly seven years of leadership in the international savings and asset-building field.

It is SEDI's view that the Canada Learning Bond and SESE enhancements contained in this bill have been too narrowly contextualized as strictly measures to finance post-secondary education. Rather, Bill C-5 offers a way to begin to address the disturbing imbalance in the benefits provided for children's education savings in this country. This is part of a larger and disturbing pattern of imbalance in the benefits provided for asset accumulation to more affluent Canadians. In 2004, the federal government will spend roughly \$24 billion to support personal savings and individual asset building, the vast majority of which will go to wealthy Canadians. The annual expenditures planned under this legislation are small by comparison, but we believe they are a worthwhile start for the children of low-income families.

Bill C-5 is important for three reasons: First, it is the first time that a Canadian government has acknowledged both that poverty is an issue of savings and assets as well as income and services, and that assets are as important for low-income Canadians as they are for middle- and upper-income Canadians. Second, we believe that the bill will provide a much-needed cash incentive to encourage children from low-income families to pursue post-secondary education. Third, it will propel Canada to the forefront of a growing number of countries that are developing very similar asset-building policies, including the United Kingdom, the United States and Australia.

Assets matter, and not just to those who already have them. Poverty is about more than income; it is also about opportunities to save and invest in a better future. The decision whether to participate in higher education or even whether to complete high school can be significantly influenced by the presence of savings and assets early on. When provided the right support and incentives, low-income Canadians can and do save. For example,

Le sénateur Angus : Y en a-t-il, parmi vous, qui sont favorables au projet de loi?

M. Lewis : Oui.

Le président : Le groupe est équilibré. Nous allons entendre différents points de vue et nous pourrions poser des questions. Poursuivons nos travaux.

Mme Robson-Haddow : Je suis heureuse de pouvoir m'adresser à vous ce matin. Social and Enterprise Development Innovations — SEDI — est un organisme caritatif national qui s'efforce de permettre aux pauvres, aux chômeurs et aux personnes en situation de sous-emploi de parvenir à l'autosuffisance. Nous adoptons pour cela plusieurs méthodes, comme l'élaboration des politiques, la gestion des programmes, l'échange d'information et la recherche. Nous travaillons main dans la main avec des organismes à but lucratif et nous sommes intervenus dans des centaines de collectivités pour aider des milliers de Canadiens à faible revenu dans la plupart des provinces et territoires. Le point de vue que nous exprimons aujourd'hui est fondé sur sept années de leadership dans le domaine de l'épargne internationale et de la constitution d'actifs.

SEDI considère que le bon d'études et les améliorations apportées dans ce projet de loi à la subvention pour l'épargne-études ont été contextualisés de façon trop étroite en tant que mesures de financement de l'enseignement postsecondaire. En réalité, le projet de loi C-5 offre un début de solution au déséquilibre des prestations proposées en matière d'épargne-études au Canada. Cette situation résulte notamment du déséquilibre des prestations en matière d'accumulation d'actifs dont bénéficient les Canadiens plus fortunés. En 2004, le gouvernement fédéral va consacrer environ 24 milliards de dollars à l'épargne personnelle et à la constitution individuelle d'actifs, dont l'essentiel ira à des Canadiens prospères. Les dépenses annuelles envisagées dans ce projet de loi sont modestes en comparaison, mais nous pensons que c'est un début intéressant pour les enfants des familles à faible revenu.

Le projet de loi C-5 est important pour trois raisons : tout d'abord, le gouvernement canadien reconnaît pour la première fois que la pauvreté est un problème d'épargne et d'actifs aussi bien qu'un problème de revenu et de services, et que l'actif est aussi important pour les Canadiens à faible revenu qu'il peut l'être pour les Canadiens à revenu moyen ou élevé. Deuxièmement, nous considérons que le projet de loi propose un incitatif financier utile qui va favoriser les enfants des familles à faible revenu à poursuivre des études postsecondaires. Troisièmement, il va propulser le Canada à l'avant-garde des pays qui favorisent de telles politiques de constitution d'actifs, parmi lesquels figurent le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie.

L'actif est important, et pas uniquement pour ceux qui en ont déjà. La pauvreté est plus qu'une question de revenu; c'est aussi une question de possibilités d'épargner et d'investir dans un avenir meilleur. La décision de faire des études supérieures ou même de terminer des études secondaires peut dépendre de l'épargne et de l'actif accumulés précédemment. Les Canadiens à faible revenu peuvent épargner et ils le font si on leur propose un soutien et des

we know from research at Statistics Canada that 46 per cent of families with incomes of \$15,000 to \$26,000 are already saving for their children's education, most of the time without the benefit of the current CESG. Some 3,500 low-income Canadians in communities across Canada are saving an average of \$55 per month for higher education and training, through a national demonstration project that SEDI is running called learn\$ave. In talking directly with low-income Canadians, including some of the very poorest, about asset building, one of the most common responses SEDI has had is from low-income parents, who say that they want assistance to help with their savings for their children's education.

SEDI believes that this bill is a starting point and that it has many valuable attributes that are worth building upon. First, it is an example of progressive universalism. All Canadian children are entitled to some assistance through the basic CESG, but children of low- and modest-income families are entitled to a bit more. It provides financial incentives that offer real value to low-income families with children, rather than relying on tax credits. It starts at birth, maximizing opportunity to benefit from effects of compound interest and early childhood interventions. It uses and improves upon an existing infrastructure and encourages provinces to respond through changes to social assistance regulations, as in Ontario, or by setting up parallel programs, as in Alberta. It is a recognition of the significant role of assets in economic and social inclusion and participation.

We offer four issues for consideration by the committee. First, we expect that the government will view this as a down payment and will continue to enhance the value of the bond and CESG, as resources permit. One option for consideration might be to expand the eligibility for the bond to children receiving the Canada Child Tax Benefit in addition to those receiving the National Child Benefit.

Second, in addition to the addition of clause 7.1 on part-time studies made by the House of Commons committee, which we welcome, we would also welcome future opportunities to improve the flexibility of the education savings system in Canada — for example, allowing the full transferability of bond and grant monies amongst siblings within eligible families, just as wealthier families are permitted to transfer RESP balances, or second, to consider opportunities to roll unused savings into a range of other asset-building accounts so that other avenues to self-sufficiency may become more accessible to children of low-income families.

Third, we remind the committee that there will be a need for federal and provincial cooperation in the implementation of this program. That said, we are optimistic and note that Quebec, Ontario, British Columbia, Nova Scotia, Alberta and Manitoba have all variously signalled their interest in the broader idea of asset building, and some have already taken steps to cooperate with this federal initiative.

incitatifs appropriés. Nous savons par exemple, grâce aux recherches de Statistique Canada, que 46 p. 100 des familles gagnant de 15 000 à 26 000 \$ épargnent déjà pour les études de leurs enfants, le plus souvent sans profiter de l'actuel bon d'études. Quelque 3 500 Canadiens à faible revenu épargnent en moyenne 55 \$ par mois pour la formation et les études supérieures, dans le cadre d'un projet pilote national de SEDI appelé learn\$ave. En s'adressant directement à des Canadiens à faible revenu, dont certains comptent parmi les plus pauvres, pour leur parler de constitution d'actifs, SEDI s'est fait dire très souvent, de la part des parents à faible revenu, qu'ils veulent de l'aide pour épargner pour les études de leurs enfants.

SEDI considère ce projet de loi comme un point de départ qui comporte plusieurs éléments intéressants et dignes de confiance. Tout d'abord, c'est un exemple d'universalisme progressiste. Tous les enfants canadiens ont droit à une forme d'assistance grâce à la subvention pour l'épargne-études, mais les enfants des familles à revenu faible ou modeste en obtiennent un peu plus. Le projet de loi propose des incitatifs financiers véritablement avantageux pour les familles à faible revenu avec enfants, en plus des crédits d'impôt. La subvention commence à la naissance, ce qui permet de profiter au maximum des effets des intérêts composés grâce aux contributions dès la petite enfance. Elle utilise et améliore une infrastructure déjà en place et incite les provinces à réagir par des modifications de la réglementation sur l'assistance sociale, comme l'a fait l'Ontario, ou en mettant en place des programmes parallèles, comme l'a fait l'Alberta. Il s'agit là d'une reconnaissance du rôle essentiel de l'actif en matière de participation et d'inclusion sociales et économiques.

Nous proposons quatre idées au comité. Tout d'abord, nous souhaitons que le gouvernement considère cette mesure comme un acompte et qu'il continue à augmenter la valeur du bon d'études et de la subvention pour épargne-études en fonction de ses ressources. Une idée à considérer consisterait à étendre l'admissibilité au bon d'études à tous les enfants qui bénéficient de la prestation fiscale canadienne pour enfants, en plus de ceux qui bénéficient de la Prestation pour enfants.

Deuxièmement, en plus des mesures ajoutées à l'article 7.1 sur les études à temps partiel par le comité de la Chambre des communes, que nous accueillons favorablement, nous souhaitons que l'on améliore la souplesse du régime de l'épargne-études au Canada, par exemple en permettant la transférabilité intégrale des bons et des prestations parmi les frères et sœurs des familles admissibles, étant donné que les familles plus prospères peuvent transférer le solde de leur REEE, et deuxièmement, que l'on envisage la possibilité de transférer l'épargne non utilisée dans d'autres comptes de constitution d'actifs, afin d'offrir d'autres possibilités d'accéder à l'autosuffisance aux enfants des familles à faible revenu.

Troisièmement, nous rappelons au comité que la mise en œuvre de ce programme va nécessiter la coopération du fédéral et des provinces. Cela étant dit, nous sommes optimistes, sachant que le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et le Manitoba ont manifesté à différents degrés leur intérêt pour la notion plus générale de constitution d'actifs, et que certaines d'entre elles ont déjà pris des mesures pour coopérer avec cette initiative fédérale.

Fourth, the discussion of Bill C-5 highlights the need for investment and financial capability. We understand that the government has already committed to a broad outreach and awareness campaign, and we are supportive of the new clause 3.1 that makes this explicit. We hope the government will include a range of measures so that low-income families can have the same access to financial capability as it relates to education savings as do higher-income families.

We further hope that the strategy will make use of the expertise and capacity of the community sector to deliver the services that disadvantaged Canadians need and rely upon. Like other government programs, the likelihood of participating in the bond and the CESG increases significantly if you know about it. Only a third of low-income families who were asked were aware of the CESG. More than awareness, subscribers need to have the knowledge, skill, confidence and capability required to make use of the learning bond and RESP systems. Some parliamentarians have raised concerns about the administration costs, and we would urge you to consider the far greater costs of failing to deliver the information and services so that disadvantaged Canadians can take advantage of the programs created by this bill.

I thank the members of the committee for their time this morning and welcome an opportunity to answer your questions later.

The Chairman: Our final witness is Mr. Lewis. Welcome, and thank you for your document. We have a copy of it.

Mr. Peter Lewis, Vice-President, Canadian Scholarship Trust Foundation: I am here today as a representative of the Canadian Scholarship Trust Foundation. CST Foundation was established in 1960, and our purpose was to lower barriers to higher education. We did that in 1961 when we launched an education savings plan, which was the forerunner to what has become the RESP. Today, we manage over \$1.8 billion in assets in RESPs for over 200,000 Canadian families. A statistic I am even more proud of is the fact that over our history we have returned more than \$1 billion to help more than 100,000 Canadian children get their higher education.

I am not only here today as a representative of the foundation; I am also here as a father. I have six children, and I expect all of my children to go on to higher education, and they know that I expect that. I believe they understand that every opportunity is there for them to do that.

However, far too many children across this country enter secondary education having lost a set of expectations that they can go on. Far too many children drop out of secondary

Quatrièmement, le débat sur le projet de loi C-5 met en relief la nécessité de l'investissement et de la capacité financière. Nous savons que le gouvernement s'est déjà engagé dans une vaste campagne de sensibilisation, et nous approuvons le nouvel article 3.1 qui l'exprime explicitement. Nous espérons que le gouvernement prendra d'autres mesures, de façon que les familles à faible revenu aient les mêmes perspectives d'amélioration de leur capacité financière en matière d'épargne-études que les familles à revenu plus élevé.

Nous espérons par ailleurs que la stratégie du gouvernement va se servir de l'expertise et des capacités du secteur communautaire pour offrir les services dont les Canadiens défavorisés ont besoin et dont ils dépendent. Comme c'est le cas pour tous les programmes gouvernementaux, les perspectives de participation aux programmes des bons d'études et des subventions pour l'épargne-études augmentent considérablement lorsque ces programmes sont connus. Un tiers seulement des familles à faible revenu consultées ont dit connaître la subvention pour l'épargne-études. En plus de la sensibilisation, les participants ont besoin des connaissances, des aptitudes, de la confiance et de la capacité nécessaires pour se prévaloir des bons d'études et des subventions pour l'épargne-études. Certains parlementaires se sont inquiétés des frais administratifs du programme, mais nous vous invitons à considérer les sommes bien supérieures qu'il en coûtera si l'information n'est pas diffusée et que les Canadiens défavorisés ne peuvent profiter des programmes créés par ce projet de loi.

Je remercie les membres du comité du temps qu'ils m'ont consacré ce matin et je serai heureuse de répondre plus tard à vos questions.

Le président : Notre dernier témoin est M. Lewis. Soyez le bienvenu et je vous remercie de votre document. Nous en avons tous un exemplaire.

M. Peter Lewis, vice-président, Fondation canadienne des bourses d'études : Je me présente aujourd'hui en tant que représentant de la Fondation canadienne des bourses d'études. Cette fondation, créée en 1960, a pour objet d'atténuer les obstacles aux études supérieures. C'est ce que nous avons fait dès 1961 en lançant un régime d'épargne-études, qui a été le précurseur de l'actuel régime enregistré d'épargne-études. Aujourd'hui, nous gérons plus de 1,8 milliard de dollars d'actifs sous forme de régimes enregistré d'épargne-études pour plus de 200 000 familles canadiennes. Il y a une statistique dont je suis encore plus fier : c'est le fait que depuis notre création, nous avons versé plus d'un milliard de dollars pour aider plus de 100 000 enfants canadiens à faire des études supérieures.

Je ne suis pas ici aujourd'hui uniquement en tant que représentant de la fondation. Je suis aussi père de famille. J'ai six enfants, et j'espère que tous les six feront des études supérieures; ils savent que c'est ce que j'attends d'eux. Je crois qu'ils comprennent que toutes les chances existent pour qu'ils fassent des études.

Cependant, un trop grand nombre de jeunes Canadiens abordent les études secondaires en ayant perdu l'espoir de pouvoir continuer. Trop nombreux sont ceux qui abandonnent

education because they do not understand the value of a higher education to them. For these children, the answer is not found solely in better financial aid programs; the answer is not found solely in lower tuition. The issue is complex, and there is no single solution. However, part of the solution is to find a way to instill in these children a sense of expectation, a sense that they, in fact, can pursue a higher education.

We believe in the value of RESPs because we know from our experience that they work. Every year, we provide funds to tens of thousands of students from across this country, and every year I get letters from students and parents that say that having a savings program made a difference in making their post-secondary education possible.

Research certainly provides some indication of the importance of education savings. About 74 per cent of children with education savings go on to higher education versus 50 per cent who do not. From our experience, over 80 per cent of children with our plans go on to some form of higher education.

Does the existence of a savings program encourage them to go on, or are families who are likely to encourage post-secondary education more likely to be savers? I think it is the latter. Those families predisposed to encourage higher education are also predisposed to save. I believe if we can get more families to start a savings program, it will increase the probability that they will be predisposed to encourage education in their home.

I believe firmly that the benefits of RESPs go far beyond a financial benefit. There are four things that we see as distinct benefits. First, it is a way for parents to communicate their expectations to their children in a concrete way. Parental expectations are tremendously important in terms of children going on, and setting up a savings program sets that expectation for the child.

A second benefit of RESPs is that they help align a child's vision towards higher education from an early age. Waiting until a child is in grade 11 or 12 or secondary 5 to start talking to them about post-secondary education is too late. We need to start early on to help them believe that they can attain higher education.

A third benefit is that an RESP helps to underscore the value of education for that child. Children understand that where parents place their money has a value. If they see the family investing for their education, they understand that their family values that higher education.

The fourth benefit, the one that most people focus on, is the financial benefit. It is clear that there is a financial benefit to having an RESP. However, most RESPs will not cover the full cost of education. They do help narrow the gap and reduce

leurs études secondaires parce qu'ils ne comprennent pas la valeur des études supérieures. Pour ces enfants, la réponse ne réside pas uniquement dans une amélioration des programmes d'assistance financière; elle ne réside pas non plus uniquement dans une réduction des frais de scolarité. Le problème est complexe et il n'appelle pas de solution unique. Néanmoins, une partie de la solution consiste à susciter chez ces enfants une ambition de poursuivre des études supérieures.

Nous sommes convaincus de la valeur des REEE, parce que nous savons par expérience qu'ils sont efficaces. Chaque année, nous proposons des fonds à des dizaines de milliers d'étudiants de l'ensemble du pays et chaque année, je reçois des lettres d'étudiants et de parents qui me disent que le programme d'épargne-études a été déterminant pour leur permettre de faire des études postsecondaires.

La recherche donne une bonne indication de l'importance de l'épargne-études. Environ 74 p. 100 des enfants qui disposent d'un régime d'épargne-études font des études supérieures, contre 50 p. 100 de ceux qui n'en disposent pas. D'après notre expérience, plus de 80 p. 100 des enfants qui ont un régime d'épargne-études chez nous font des études supérieures sous une forme ou une autre.

Est-ce que l'existence d'un régime d'épargne-études les incite à faire des études, ou est-ce que les familles susceptibles d'inciter leurs enfants à faire des études sont aussi plus susceptibles d'épargner à cette fin? J'opte pour la dernière proposition. Les familles qui ont tendance à inciter leurs enfants à faire des études sont aussi très disposées à épargner. Je pense que si l'on peut inciter davantage de familles à commencer un programme d'épargne, elles auront ainsi plus tendance à inciter leurs enfants à faire des études.

Je suis convaincu que les avantages de l'épargne-études vont bien au-delà de l'avantage financier. À notre avis, elle présente un quadruple intérêt. Tout d'abord, elle permet aux parents de communiquer concrètement leurs attentes à leurs enfants. Les attentes des parents sont d'une importance capitale pour les enfants, et la constitution d'un régime d'épargne-études indique concrètement ces attentes à l'enfant.

Le deuxième avantage du régime enregistré d'épargne-études, c'est qu'il aide l'enfant, dès son plus jeune âge, à viser les études supérieures. Si l'on attend qu'un enfant soit en onzième ou douzième année, ou en secondaire 5, avant de lui parler d'études postsecondaires, c'est trop tard. Il faut lui en parler beaucoup plus tôt pour le convaincre qu'il peut faire des études supérieures.

Le troisième avantage du REEE, c'est qu'il montre bien la valeur de l'éducation à l'enfant. Les enfants comprennent la valeur des domaines dans lesquels leurs parents investissent. S'ils voient la famille investir dans les études, ils comprennent que pour leur famille, les études ont de la valeur.

Le quatrième avantage, celui qui sollicite le plus d'attention, c'est l'avantage financier. Il est certain qu'un REEE présente un avantage financier. Cependant, la plupart des REEE ne couvrent pas intégralement le coût des études. Ils aident à combler le fossé

reliance on other forms of financial aid. The simple reality is that too many Canadian families are not saving today for higher education.

Research indicates that 50 per cent of families are not saving for higher education. Even more of a concern is that 26 per cent of families with incomes under \$25,000 are saving versus 70 per cent of families with incomes over \$85,000. The question is why they are not saving. When you ask that question, the number one reason is the obvious one: They simply do not have the money to save. Others claim they have other priorities. The issue of awareness is of concern, particularly among low-income families.

As an RESP promoter, we wholeheartedly endorse Bill C-5. We believe it squarely addresses the issues that are preventing families from starting education savings plans.

We view four elements of the bill as important. First, it is targeted. The funds are going into the hands of the families who need them, the low- and moderate-income families. Second, it encourages setting up a savings plan, which allows us as promoters to encourage the ongoing savings pattern and thereby set the expectation level for the child. Third, it invites provincial governments to join in this partnership with parents to encourage savings. Fourth, we believe it is important that it places some focus on children in care, a segment that has been largely overlooked in the RESP industry.

We recognize that critics of the legislation will suggest that it is not enough and that it does not address the urgent needs in today's post-secondary education system — and we acknowledge that there are urgent needs. However, I would suggest that the critics fail to see the legislation for what it is. It is a visionary strategy designed to change the dialogue around the kitchen table. It is designed to encourage families to engage in the planning process for higher education from an early age.

We strongly believe in the value of RESPs and wholeheartedly endorse this legislation. We commend the government for taking this visionary approach to tackle this issue, and we are confident that it will benefit future generations of Canadians.

Thank you for the opportunity to speak to you today. I look forward to responding to any questions you may have.

Senator Angus: I wish to ask you, Ms. Robson-Haddow and Mr. Lewis, to comment on Mr. Robinson's arguments. In a nutshell, he is saying that the idea is a good one, that it is the right direction to be going in, but that it is so small that it will not do any good at all. We are talking about an annual income of \$35,000; we are talking about people who can barely afford to subsist let alone put \$10 a month into the plan after the \$500 is

et à réduire la dépendance envers les autres formes d'assistance financière. Il est un fait que de trop nombreuses familles canadiennes n'épargnent pas actuellement pour les études de leurs enfants.

Les recherches indiquent que 50 p. 100 des familles n'épargnent pas à cette fin. Qui plus est, 26 p. 100 des familles gagnant moins de 25 000 \$ ont des régimes d'épargne-études, contre 70 p. 100 des familles dont le revenu dépasse 85 000 \$. Il faut donc se demander pourquoi ces familles n'épargnent pas. Quand on pose cette question, la première explication est bien évidente : elles n'ont pas de quoi épargner. Certains diront qu'elles ont d'autres priorités. La question de la sensibilisation est préoccupante, en particulier dans le cas des familles à faible revenu.

En tant que partisans de l'épargne-études, nous approuvons sans réserve le projet de loi C-5. Nous pensons qu'il aborde véritablement les problèmes qui empêchent les familles de souscrire des régimes d'épargne-études.

À notre avis, le projet de loi présente quatre avantages. Tout d'abord, il est ciblé. Les fonds sont destinés aux familles qui en ont besoin, c'est-à-dire les familles à revenu faible ou moyen. Deuxièmement, il incite à constituer des régimes d'épargne-études, ce qui permet de favoriser une épargne permanente, établissant ainsi un certain niveau d'attente chez l'enfant. Troisièmement, il invite les gouvernements provinciaux à adhérer à ce partenariat avec les parents pour favoriser l'épargne. Quatrièmement, nous pensons qu'il est important parce qu'il met l'accent sur les enfants placés en famille d'accueil, qui ont été plus ou moins négligés par le secteur de l'épargne-études.

Nous reconnaissons que pour les détracteurs de ce projet de loi, il ne va pas assez loin et ne répond pas aux besoins urgents en matière d'éducation postsecondaire — et nous reconnaissons que ces besoins urgents existent. Cependant, j'estime que ces détracteurs ne voient pas le projet de loi tel qu'il est. C'est une stratégie visionnaire conçue pour infléchir le dialogue autour de la table de cuisine. Il vise à inciter les familles à amorcer un processus de planification pour les études supérieures de leurs enfants, et ce dès leur plus jeune âge.

Nous sommes convaincus de la valeur de l'épargne-études et nous approuvons sans réserve ce projet de loi. Nous félicitons le gouvernement de son attitude visionnaire pour aborder le problème et nous sommes convaincus que cette mesure profitera aux générations futures de Canadiens.

Merci de nous avoir permis de nous exprimer aujourd'hui. Je répondrai volontiers à vos questions.

Le sénateur Angus : Je voudrais vous demander, madame Robson-Haddow et monsieur Lewis, de répondre aux arguments de M. Robinson. En résumé, il dit que l'idée est bonne, qu'elle va dans la bonne direction, mais que c'est trop peu et que ça n'apportera rien de bon. On parle ici d'un revenu annuel de 35 000 \$, de gens qui parviennent à peine à subsister et qui, à plus forte raison, ne peuvent économiser 10 \$ par mois après le dépôt

deposited. It sounds to me like Mr. Robinson has a valid point. Would it not make some sense to tell the government to open up its purse a little more here?

Ms. Robson-Haddow: If I understood, your question is this: First, is the amount adequate and, second, will low-income families even be able to make any deposits to these accounts after the initial amount goes in? Those are very fair and valid concerns.

On the first point, whether the amount is adequate, certainly not, no. We would view this, we hope, as an initial down payment and that, as resources become available, the government will increase both the eligibility for the bond as well as providing additional amounts to it. We see this as being just the starting point for a future system here.

Second, regarding the concern about whether low-income earners will have enough disposable income to make deposits, first, we must bear in mind that a number of low-income parents are currently saving, and they are doing it without the government's help. The proposals contained in this bill will certainly be a welcome addition for those families.

Can all low-income families save? I do not think we know the answer to that question. Certainly, there are some people who are living in extraordinary situations of deprivation and disadvantage who may find it difficult to make some deposits. I do not think this is the magic bullet solution to end poverty and all barriers to post-secondary education for all Canadians. It is a starting point. It will help a significant number of children in low- and modest-income families, and we will look forward to seeing what the government does in the future in terms of providing additional top-ups.

Senator Angus: Mr. Robinson not only said that it is not enough money, but he offered another solution, namely, that if the government will be making this wonderful initial step forward it is here and now that matters. If you wish to add something, please do; otherwise, perhaps Mr. Lewis could include that in his answer. With six children, you have the right to answer both sides of the question.

Mr. Lewis: The question of whether it is enough, obviously, if this were the only thing the government was doing then it is not enough.

Our view is that this is a piece of the puzzle, a piece of the solution. There are some other measures that are being taken to deal with students in the system today, which we hope will be enhanced over the next 18 years as well. However, it is not designed specifically. The focus sometimes has been too much on the financial aspect of this. You say that the dollar amount is too small to make a meaningful difference, and you are right, \$3,000 will not make a meaningful difference in 18 years from now. However, the more important exercise in my mind is to create the expectation level and to engage the family in the planning process from an early stage. That is the real value of this proposal.

initial de 500 \$. M. Robinson me semble avoir un argument convaincant. N'y aurait-il pas lieu de demander au gouvernement de relâcher un peu plus les cordons de la bourse?

Mme Robson-Haddow : Si je comprends bien, vous posez la question suivante : tout d'abord, le montant est-il suffisant et deuxièmement, les familles à faible revenu seront-elles en mesure de contribuer au régime après le versement initial? Ce sont là des préoccupations tout à fait valables.

Sur le premier point, à savoir si le montant est suffisant, il ne l'est certainement pas. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'un acompte et que le gouvernement, quand il disposera de ressources supplémentaires, va augmenter l'admissibilité au bon d'études et y consacrer des montants supplémentaires. Nous considérons qu'il s'agit du point de départ d'un régime à venir.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'aptitude des familles à faible revenu à contribuer au régime, il faut savoir, tout d'abord, qu'une certaine proportion des parents à faible revenu épargnent déjà, sans l'aide du gouvernement. Les propositions contenues dans ce projet de loi constitueront certainement pour elles un apport appréciable.

Est-ce que toutes les familles à faible revenu peuvent épargner? Nous ne connaissons sans doute pas la réponse à cette question. Il existe sans doute des personnes qui vivent dans des conditions de dénuement extrême et pour lesquelles il serait difficile de faire des contributions. Je ne pense pas qu'il y ait de solution miracle pour mettre un terme à la pauvreté et pour abattre tous les obstacles aux études postsecondaires. Mais c'est un point de départ. Il va aider un nombre important d'enfants de familles à revenu faible ou modeste, et nous avons hâte de voir ce que le gouvernement fera pour l'étoffer.

Le sénateur Angus : M. Robinson a dit non seulement que le montant n'était pas suffisant, mais il a proposé une autre solution, à savoir que si le gouvernement veut véritablement faire un pas en avant, c'est la situation actuelle qu'il doit prendre en compte. Si vous avez quelque chose à ajouter, n'hésitez pas à le faire; sinon, M. Lewis pourra répondre sur ce point. Avec vos six enfants, vous avez certainement le droit de considérer les deux aspects de la question.

M. Lewis : Pour ce qui est du montant, si cette mesure était la seule que le gouvernement entend adopter, ce serait insuffisant.

Nous considérons que c'est une pièce du casse-tête, une partie de la solution. Il y a d'autres mesures qui visent actuellement à venir en aide aux étudiants et qui, nous l'espérons, seront également améliorées d'ici 18 ans. Mais elles ne sont pas spécifiquement ciblées. Parfois, on met trop l'accent sur l'aspect financier du problème. Vous dites que le montant de cette mesure est trop modeste pour faire la différence, et vous avez raison. Un montant de 3 000 \$ ne sera pas décisif d'ici 18 ans. Cependant, l'essentiel, à mon avis, est de susciter un certain niveau d'attente et d'amener les familles à planifier les études de leurs enfants dès leur plus jeune âge. C'est là la valeur véritable de cette proposition.

Our view is that this is a piece of the puzzle, a piece of the equation, not the entire solution. Would we like to see more money? Certainly, it would be great to see the dollar amounts increase over time, but it is an important part of a visionary approach to dealing with this issue.

Mr. Robinson: My scepticism is based in large part on the evidence of what we have so far. We already have a Canada Education Savings Grant in place that provides a very generous 20 per cent top-up of investments. Given what you are getting on the stock market these days, that is a pretty good immediate return. Yet, we have seen the evidence that there are large numbers of middle- and low-income Canadians who are not making contributions. It is not just an information issue. I do not think it is a lack of motivation. They have the same aspirations of their kids going on to post-secondary education as higher income earners. The problem is the lack of financing.

We do have an immediate problem in terms of tuition fees, particularly when we look at professional programs. For example, law school at Queen's University now is \$10,000 a year. Medical school at the University of Western Ontario is \$12,000 per annum, and dentistry at the University of Saskatchewan is \$32,000 a year. These are outrageous amounts of money to pay. Until we address the underlying problem of what is driving tuition fees up, we will be tinkering around the edge. We will throw some money into this program, tuition fees will rise faster than the growth of this, and we will be back here — hopefully some of us will be back here — in 18 years saying maybe we made a mistake 18 years ago when we introduced this program.

The Chairman: Some of us may be back here, but not all of us.

Senator Angus: In terms of creating a savings culture, which is the other side of the coin, do you not think there is some merit to what the minister said yesterday? Let us all agree that it would be the thin edge of the wedge were this bill to pass and that, yes, it is minimal in terms of dollars and cents. To get it, you have to go through some steps — you have to apply, you have to get an RESP and do this and that — but then there is a culture established and it might evolve. I think that is what you folks are saying. That makes a lot of sense to me. Do you reject that out of hand?

Mr. Robinson: There is some evidence in the asset-based social policy approach that, in some cases, it does have a positive impact. In other instances, I get nervous about it. It falls back on a notion of Victorian poverty as being some kind of moral failing — that is, if the poor only did not spend money on “X” but started saving, they would not be poor anymore. I get very nervous when we start going down that particular road.

There are a number of factors that influence poverty. It is more than people not having assets. There are a number of issues involved around poverty. I would not look for, as someone mentioned earlier, a magic bullet solution to that issue.

À notre avis, c'est une pièce du casse-tête ou de l'équation, mais ce n'est pas toute la solution. Est-ce qu'on voudrait davantage d'argent? Certainement, il serait bon que le montant augmente à l'avenir, mais le projet de loi est une partie importante de la formule visionnaire qui permet de résoudre le problème.

M. Robinson : Mon scepticisme tient en grande partie aux faits que nous connaissons déjà. Nous avons déjà la subvention pour l'épargne-études, qui offre généreusement 20 p. 100 de contrepartie sur les investissements. Compte tenu de ce qu'on obtient ces jours-ci sur les marchés boursiers, c'est un rendement immédiat très appréciable. Pourtant, les faits, c'est qu'un grand nombre de Canadiens à revenu faible ou moyen ne se prévalent pas de cette subvention. Ce n'est pas simplement une question d'information. Je ne pense pas non plus que ce soit un manque de motivation. Ces gens-là ont les mêmes aspirations que les Canadiens à revenu plus élevé quant aux études postsecondaires de leurs enfants. Le problème, c'est les finances insuffisantes.

Les frais de scolarité posent un problème immédiat, en particulier pour les études professionnelles. Par exemple, une année d'études de droit à l'Université Queen's coûte actuellement 10 000 \$. À la faculté de médecine de l'Université Western Ontario, c'est 12 000 \$ et à l'école dentaire de l'Université de Saskatchewan, c'est 32 000 \$. Ce sont des montants faramineux. Tant qu'on n'aura pas réglé le problème sous-jacent qui fait flamber les frais de scolarité, on ne fera que du bricolage. On peut bien placer un peu d'argent dans ce programme, mais les frais de scolarité vont augmenter plus vite que les montants épargnés et nous allons nous retrouver — du moins certains d'entre nous, espérons-le — dans 18 ans, à dire que nous nous sommes trompés 18 ans plus tôt en mettant en place ce programme.

Le président : Certains d'entre nous vont se retrouver, mais pas tous.

Le sénateur Angus : En ce qui concerne la création d'une culture de l'épargne, qui constitue l'autre aspect du programme, ne pensez-vous pas que les propos tenus hier par le ministre sont fondés? Reconnaissons que si ce projet de loi est adopté, sa principale faiblesse sera le montant modique qu'il comporte. Pour l'obtenir, il faut franchir des étapes — faire une demande, se constituer un REEE, et ainsi de suite — mais on instaure ainsi une culture qui pourrait évoluer plus tard. Je crois que c'est bien ce que vous dites, et cela me semble bien logique. Est-ce que vous rejetez ce raisonnement?

M. Robinson : Il est prouvé que dans certains cas, la politique sociale fondée sur l'actif a un effet positif. Dans d'autres cas, elle me dérange un peu, car elle en revient à la conception victorienne selon laquelle la pauvreté est une forme d'échec moral : si les pauvres commençaient à épargner au lieu de dépenser leur argent en achetant ceci ou cela, ils cesseraient d'être pauvres. C'est là une orientation qui me dérange.

Il y a plusieurs facteurs qui déterminent la pauvreté. Ce n'est pas uniquement le manque d'actifs. Comme quelqu'un l'a dit précédemment, il ne faut pas chercher une solution miracle à ce problème.

[Translation]

Senator Massicotte: My first question is for Ms. Robson-Haddow. On page 2 of your presentation, in the second paragraph of your second recommendation, you refer to a greater flexibility in exchange.

[English]

You state: "...unused savings into a range of other asset-building accounts."

[Translation]

What exactly do you mean by that? Is it possible to dip into an education fund or a residential mortgage?

[English]

Ms. Robson-Haddow: I am afraid my French is not adequate enough to be able to fully respond, although I wish I could.

There are a number of different possibilities that are possible to imagine. Currently, for example, RESPs or accumulated income payments within RESPs could be rolled by the subscriber into an RRSP. The RRSP system already allows for certain withdrawals for first-time home purchase and lifelong learning. Those are certainly worthwhile options.

Currently, in the demonstration project I referred to — learn Save — and in some of our other work at SEDI, the other options that we are encouraging in terms of savings uses and that low-income Canadian are telling us they want are not only affordable home purchase but also access to affordable housing. A number of Canadians, for example, need assistance to save for the costs of moving into the private rental market. Micro-enterprise development is another option. Then there are a number of other asset purchases that could be imagined.

By way of contrast, I would like to note that, in the United Kingdom, there is a measure called the Child Trust Fund, which matures at age 18 and then is completely unrestricted. There are no restrictions on how the asset might be spent in that country.

[Translation]

Senator Massicotte: My second question is for Mr. Robison. Mr. Lewis remarked that cultural factors may have a greater impact than financial ones on attendance at the post-secondary level. In Quebec, tuition fees are the lowest in Canada. In the US, they are very high. However, Quebec has the highest drop-out rate in Canada. The cultural influence may be more important than the financial side. I would like to call upon your expertise in the matter. What is the financial prospect? Lots of people with low incomes are still able to save money. What is the importance of the financial criterion as opposed to culture in the way in which we raise our children?

[Français]

Le sénateur Massicotte : Ma première question s'adresse à madame Robson-Haddow. À la page 2 de votre présentation, au deuxième paragraphe de votre deuxième recommandation, vous faites référence à une plus grande flexibilité dans l'échange.

[Traduction]

Vous dites : « ... la partie non utilisée de l'épargne à d'autres comptes de constitution d'actifs ».

[Français]

Que voulez-vous dire par cet énoncé? Peut-on puiser à partir d'un fond à l'éducation ou d'une hypothèque résidentielle?

[Traduction]

Mme Robson-Haddow : Je ne connais pas assez le français pour vous répondre dans votre langue et j'en suis désolée.

On peut envisager différentes possibilités. Actuellement, par exemple, l'argent accumulé dans un régime d'épargne-études peut être transféré à un régime d'épargne-retraite. La réglementation de l'épargne-retraite permet déjà des retraits pour l'achat d'une première maison ou pour la formation continue. Ce sont des options fort utiles.

Dans le projet pilote learn\$ave dont j'ai parlé et dans le cadre des autres activités de SEDI, nous favorisons l'utilisation de l'épargne pour l'achat de maisons abordables et pour l'accès à des logements abordables; c'est ce que les Canadiens à faible revenu disent souhaiter le plus. Un certain nombre de Canadiens, par exemple, ont besoin d'aide pour épargner le montant nécessaire pour entrer sur le marché locatif privé. La constitution d'une micro-entreprise constitue une autre option. On peut encore imaginer un certain nombre d'autres formes d'achat d'actifs.

À titre de comparaison, je signale qu'au Royaume-Uni, il existe une mesure semblable appelée Child Trust Fund, qui arrive à maturité au bout de 18 ans et ne comporte aucune restriction quant à l'emploi de l'actif dans ce pays.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Ma deuxième question s'adresse à monsieur Robison. Monsieur Lewis a fait un commentaire à l'effet que le côté culturel a peut-être un impact plus important que le côté financier sur le taux de participation à l'école postsecondaire. Au Québec, les frais de scolarité sont les plus bas au Canada. Aux États-Unis, ils sont très élevés. Toutefois, on remarque que le Québec affiche le taux de décrochage le plus élevé au Canada. Le côté culturel est peut-être plus important que le côté financier. J'aimerais faire appel à votre expertise en la matière. Quelle est la perspective financière? Beaucoup de gens à revenu modeste réussissent tout de même à épargner. Quelle importance a l'aspect financier par rapport à l'aspect culturel dans la façon dont on élève nos enfants?

[English]

Mr. Robinson: I am not denying that there is an important cultural aspect, if you want to call it that. I am not sure if it is missing; I am not sure if we are addressing the appropriate problem here.

The evidence that we have seen, as I mentioned earlier, is that for the post-secondary aspirations of parents — and there is a StatsCan survey that looked at this — there was virtually no difference between low- and middle-income Canadians who had the aspirations for their children to go on and higher income folks.

Are the financial barriers the only barrier to post-secondary education participation? Obviously not. There are a number of other issues. I would argue, however, that all things being equal, at the end of the day, if it is going to cost me \$32,000 to become a dentist and I do not have \$32,000 I will not go. Regardless of the kind of cultural incentives I have, what kind of motivations I have, what my parents told me, it is not going to happen.

We do need to focus on the financial aspect. I think the government has tried to do that in this bill, but it misses the mark. We can get a bigger bang for our buck by redirecting this into a needs-based grant program that is a progressive system that identifies the students who need it and that allows them to go on and gets rid of that financial barrier. Then we can deal with the other barriers.

Senator Meighen: Senator Massicotte touched on the area that I was interested in. Just before getting to that, Mr. Robinson, I will address the question to you, because I may have missed it. As so often happens in these instances, we get a bill — there are very few bills that are perfect. Often, we run into other problems — for example, omnibus bills. There are often all kinds of things in an omnibus bill, some of which you like, other parts of which you do not like. So what are you to do?

I am asking you, what would you have us do?

You were the harshest critic of this bill. You may have said it in your remarks and I missed it, but if the worst happened and we could not get the bill improved along the lines that you suggesting, would you have us support it in its present form?

Mr. Robinson: I cannot speak for what your final decision will be.

Senator Meighen: Just give me your view.

Mr. Robinson: If I was sitting on the other side of the table, I probably would not support this particular bill. Coming back to what I said earlier, there are many more effective ways to deal with this problem that are both visionary and simplistic and do not get us into the problems that we have seen so far, based on the evidence we have already seen with the Canada Education Savings Grant and RESPs.

[Traduction]

M. Robinson : Je ne nie pas l'importance de l'élément culturel, si vous voulez l'appeler ainsi. Je ne suis pas certain qu'il fasse défaut ici; je ne suis pas sûr, non plus, qu'on aborde le véritable problème.

Les données dont nous disposons, je le répète, montrent qu'en ce qui concerne les aspirations des parents en matière d'études postsecondaires de leurs enfants — d'après un sondage de Statistique Canada — il n'y a pratiquement pas de différence entre les Canadiens à revenu modeste ou moyen et les Canadiens à revenu plus élevé.

Les considérations financières sont-elles le seul obstacle à la poursuite d'études postsecondaires? Non, évidemment. Il y a plusieurs autres problèmes. Je considère cependant que toute chose restant égale par ailleurs, il m'en coûtera 32 000 \$ par an pour devenir dentiste et si je n'ai pas ce montant, je n'entreprendrai pas de telles études. Indépendamment de mes incitatifs culturels, de ma motivation et de ce que mes parents ont pu me dire, je ne ferai pas de telles études.

Il faut donc mettre l'accent sur les considérations financières. Je crois que le gouvernement a tenté de le faire dans ce projet de loi, mais il a manqué la cible. On obtiendrait un meilleur rendement en réorientant cet argent vers un programme de subventions axées sur les besoins, c'est-à-dire sur un système progressiste visant les étudiants nécessiteux, qui leur permette de poursuivre leurs études et d'éviter les obstacles financiers. Ensuite, on pourra s'occuper des autres obstacles.

Le sénateur Meighen : Le sénateur Massicotte a abordé un thème qui m'intéresse. Avant d'y revenir, monsieur Robinson, j'aimerais vous poser une question sur un élément qui m'a peut-être échappé. Comme c'est souvent le cas, nous avons reçu un projet de loi qui n'est pas parfait. Les projets de loi parfaits sont très rares. Bien souvent, on se heurte à des problèmes imprévus, comme dans le cas d'un projet de loi omnibus. On y trouve souvent toutes sortes de choses, dont certaines sont positives, et d'autres moins plaisantes. Que faut-il donc faire de ce projet de loi?

Je vous demande ce que vous souhaitez qu'on en fasse?

Vous en êtes le plus ardent détracteur. Vous avez peut-être déjà répondu à ma question, mais si l'affaire tourne mal et qu'on ne puisse pas apporter au projet de loi les améliorations que vous proposez, souhaitez-vous que nous apportions notre appui au projet de loi dans sa forme actuelle?

M. Robinson : Je n'ai pas à me prononcer sur votre décision ultime.

Le sénateur Meighen : Donnez-moi simplement votre avis.

M. Robinson : Si j'étais de l'autre côté de cette table, je ne serais sans doute pas favorable au projet de loi. Comme je l'ai dit précédemment, il y a des façons plus efficaces de régler le problème, des façons à la fois visionnaires et simples, qui devraient nous permettre d'éviter les difficultés rencontrées jusqu'à maintenant avec la subvention canadienne pour l'épargne-études et les régimes enregistrés d'épargne-études.

In my opinion, a needs-based grant approach is the best way, and there is a lot of evidence around the world of how that works as well.

Senator Meighen: A quarter loaf, in this instance, is not better than no loaf at all?

Mr. Robinson: If you are asking me as a taxpayer —

Senator Massicotte: Take it or leave it.

Mr. Robinson: Take it or leave it. I would like to see my tax dollars spent in a much more efficient way.

Senator Meighen: Sorry to focus on you, Mr. Robinson, but you alluded to something that raised a question in my mind. You made a very strong plea for lowering fees. Senator Massicotte touched on that and mentioned that there are other jurisdictions where fees are much higher. As you may be aware, Nova Scotia, where I am not from, but I believe my facts are correct, has among the highest fees in Canada; however, it also enjoys the highest rate of attendance at post-secondary institutions. One could question in that light whether the level of fees has a direct relationship to the degree of participation.

If we agree on the principle that no qualified student should be prevented from attending post-secondary institutions by reason of money, what is the best way to achieve that? You have suggested lowering fees. Let me throw out another suggestion, which would be that we work towards the universities and colleges charging a reasonable fee in relation to the services they provide but at the same time student aid be augmented to such an extent that no qualified applicant is turned down. That, to me, seems a better approach because it kills two birds with one stone: One, the problem of university revenues; and second, the problem of student ability to pay the fees.

Mr. Robinson: On the issue of participation rates, the example of Nova Scotia is interesting. There are two components to access: One, do you have the money to go? Two, is there a place to go? In Nova Scotia, there are many institutions. There is both a supply as well as a demand.

Also, students in Nova Scotia are graduating with enormous debt loads. That is a serious issue, too. That speaks to your second point. If we increase fees and allow more student financial assistance, I assume you meant in the form of loans, then we will burden people graduating who cannot afford to pay the fees up front with enormous debt load. We will have a situation where there may be two people sharing the same desk, one who is wealthy enough to pay for their fees, and another who will be \$100,000 in debt. That is an enormous burden to place on somebody.

What I have suggested here is why not have a progressive needs-based grant system in place that would be the financial assistance that you are talking about, a progressive system that

À mon avis, ce sont les subventions fondées sur les besoins qui fonctionnent le mieux. D'ailleurs, ce genre de système été mis en place par beaucoup d'autres pays.

Le sénateur Meighen : Dans ce cas, une part du gâteau, ça ne vaut pas mieux que rien du tout?

M. Robinson : Vous voulez que je vous réponde à titre de contribuable...

Le sénateur Massicotte : C'est ça ou rien.

M. Robinson : Ça ou rien. J'aimerais bien que l'argent du contribuable soit dépensé plus efficacement.

Le sénateur Meighen : Je ne voudrais pas m'acharner sur vous, monsieur Robinson, mais vous avez fait référence à quelque chose qui a suscité chez moi une question. Vous êtes convaincu qu'il faut réduire les droits de scolarité. Le sénateur Massicotte a précisé que dans certaines provinces, ces droits étaient beaucoup plus élevés. Comme vous le savez sans doute, les droits de scolarité en Nouvelle-Écosse, dont je connais bien la situation en dépit du fait que je n'en suis pas originaire, sont parmi les plus élevés au Canada; par contre, c'est également l'une des provinces qui jouit d'un des taux d'inscription aux institutions postsecondaires les plus élevés. On peut donc douter du rapport direct qui existerait entre le montant des droits de scolarité et le taux de participation.

Quelle est la meilleure façon de s'assurer que tous les étudiants ayant les capacités nécessaires puissent s'inscrire auprès d'une institution postsecondaire, peu importe leur situation financière? Vous avez proposé la baisse des droits de scolarité. Permettez-moi de proposer autre chose : d'une part, les universités et collèges devraient demander des droits de scolarité raisonnables établis en fonction des services offerts et, d'autre part, l'aide financière aux étudiants devrait être augmentée pour que tout étudiant sérieux puisse poursuivre ses études. Cette solution me semble meilleure car elle fait d'une pierre deux coups : on résout le problème des recettes universitaires ainsi que l'incapacité des étudiants à payer les droits de scolarité.

M. Robinson : Pour ce qui est des taux d'inscription, l'exemple de la Nouvelle-Écosse est intéressant. L'accessibilité dépend de deux choses : l'argent nécessaire pour payer les droits de scolarité mais également le nombre suffisant d'institutions. En Nouvelle-Écosse, il existe beaucoup d'institutions, donc l'offre est bonne, tout comme la demande.

Il y a autre chose. Les étudiants diplômés croulent sous les dettes en Nouvelle-Écosse. C'est un problème grave, qui rejoint votre deuxième point. Si on augmente les droits de scolarité tout en offrant davantage d'aide financière aux étudiants, et je suppose que vous faisiez référence aux bourses, alors les étudiants qui ne pouvaient pas se payer les droits de scolarité se retrouveront endetter jusqu'au cou. Deux diplômés risquent de se trouver dans le même bureau, le premier sans dette car il était suffisamment aisé pour payer les droits de scolarité, et le deuxième endetté de 100 000 \$. C'est un fardeau immense qu'on impose aux étudiants.

À mon avis, nous devons mettre en place un système de subventions accordées en fonction des besoins. Ainsi, nous pourrions accorder l'aide financière dont vous avez parlé tout

would ensure that we cannot say financial barriers exist. Even if we have very generous student financial assistance, the debt aversion may be something that turns people away from university or college as well.

Senator Meighen: Not all student aid is in the form of loans. I agree with you that ending up with a huge loan is not that much better — it is better than not going. If you end up becoming a dentist, I suspect you will be able to pay off your loan in due course.

Senator Massicotte: What you are proposing is lower tuition fees. However, given that participants at universities are predominantly from the middle-income class, it is very regressive. You are basically subsidizing those people who can afford it. I think only 30 per cent of those students who are participating are on a needs basis. In Quebec, only 40 per cent are getting assistance, which means we are subsidizing one part of our society.

Mr. Robinson: I would disagree somewhat. I would assume that people from rich families also pay taxes. If we have a progressive tax system, that is the way you deal with that issue.

I do not think we could have the same argument around health care. We could not say that only people who use the health care system should pay for it. I do not think we would go that route.

I would urge us to think more about post-secondary education. Getting a post-secondary education degree today is probably as important as getting a high school diploma was 30 or 40 years ago. We made a decision as a country at one point that getting a high school diploma was so important that it should be universally accessible and free for everyone. We need to expand the argument a bit: Is getting a post-secondary degree so important today that it should be universally accessible?

Senator Tkachuk: I was involved in student politics; we had this argument a long time ago. I do not know if things have changed much.

The Chairman: The numbers have changed.

Senator Tkachuk: The numbers have changed. We just received the bill yesterday. It is a bit rushed, and I have no idea why.

I believe I heard that approximately 18 to 20 per cent of the cost of university is paid for by tuition fees. Can someone help me out here? Are you the experts? I think that number is right. That is what the minister's experts were saying yesterday.

Mr. Robinson: That is not true.

Senator Angus: What is it?

en éliminant les obstacles financiers. Même si nous offrons de généreux programmes d'aide financière, les étudiants risquent de ne pas opter pour l'université ou le collège de peur de trop s'endetter.

Le sénateur Meighen : Quand on parle d'aide financière, on ne parle pas seulement des prêts. Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas tellement mieux de se retrouver avec d'énormes dettes, mais c'est quand même mieux que ne pas y aller du tout. Après tout, celui qui devient dentiste pourra certainement rembourser ses prêts en temps voulu.

Le sénateur Massicotte : Vous proposez une baisse des droits de scolarité. Je trouve que cette solution est très régressive, étant donné que la plupart des étudiants universitaires viennent de la classe moyenne. Ça veut dire qu'on subventionnerait les étudiants qui peuvent se permettre des études. Je pense que seuls 30 p. 100 des étudiants qui participent en ont réellement besoin. Au Québec, seuls 40 p. 100 bénéficient d'une aide financière, ce qui veut dire que nous subventionnons un segment de la société.

M. Robinson : Je ne suis pas tout à fait d'accord. Il ne faut pas oublier que les riches sont également imposés. C'est pour compenser ce déséquilibre que nous avons un système d'impôt progressif.

Je ne pense pas qu'on pourrait avancer le même argument dans le cas de la santé. Il serait impensable de dire que seules les personnes qui ont recouru aux soins de santé devraient en assumer les coûts.

Je vous demanderais d'accorder plus d'importance à l'éducation postsecondaire. Aujourd'hui, le diplôme postsecondaire est devenu tout aussi important que l'était le diplôme d'études secondaires il y a 30 ou 40 ans. À une époque, notre nation a décidé que le diplôme d'études secondaires était si important qu'il fallait que tout le monde puisse faire des études secondaires gratuitement. La même logique s'applique aujourd'hui : pensons-nous que le diplôme postsecondaire est si important qu'il faille permettre à tous de faire de études universitaires ou collégiales?

Le sénateur Tkachuk : Je me suis beaucoup intéressé aux politiques estudiantines; ce débat, nous l'avons eu il y a longtemps. Je ne sais pas si les choses ont beaucoup changé.

Le président : Les chiffres ont changé.

Le sénateur Tkachuk : Les chiffres ont effectivement changé. Nous avons tout juste reçu le projet de loi hier. Je ne comprends pas pourquoi on semble vouloir nous bousculer.

J'ai entendu dire que les droits de scolarité représentaient approximativement 18 à 20 p. 100 des coûts de fonctionnement des universités. Est-ce qu'on peut le confirmer? Êtes-vous des experts? Ces pourcentages nous ont été donnés hier par les experts du ministère, ils me semblent justes.

M. Robinson : Ils sont erronés.

Le sénateur Angus : Quels sont les pourcentages, alors?

Mr. Robinson: If you look at overall revenues, it is probably about 18 per cent. If you look at operating revenues, which is where tuition fees go, it can range from 30 to 60 per cent. It is not 18 per cent. It is overall revenues, but students do not pay for research. So that is including research funding, private grants and donations, tuition fees and government grants. If you look just at the operating revenues, which is where tuition fees go, it is probably around 30 per cent in most institutions, well over half in others.

Senator Tkachuk: Is that about the same as it was about 40 years ago?

Mr. Robinson: No. I wish.

Senator Tkachuk: When I went to university they used the same number, 18 to 20 per cent.

Mr. Robinson: If you look at overall revenues, just as recently as the late 1980s it was around 10 per cent or 11 per cent. It has doubled.

Senator Tkachuk: We have heard that 26 per cent of families who earn \$35,000 or less are saving for their children's education. There has been evidence that with respect to people who earn this income and less many things were prohibiting them from saving. One of them was a culture of saving. The minister talked about that yesterday.

Why is it that 26 per cent have this culture and the other 75 per cent do not?

Ms. Robson-Haddow: There is a lot in that question. There are a number of factors. The decision of whether to deposit money into a savings account is as much influenced by a whole host of personal factors as it is about institutional factors. The way we operate social and tax policy in Canada right now, we actively discourage low-income families from saving. We set up all kinds of barriers, whether they want to save for their children's education or other purposes. We claw it back from their social assistance payments; we penalize their savings in terms of child care subsidies; and we structure our savings incentives through the tax system so that only if you have a significant tax liability do you get any benefit from your savings. It is remarkable that that 26 per cent do save.

I have some other figures with regard to education savings: 36 per cent of those with incomes of \$15,000 or less and 27 per cent of those with incomes of just under \$26,000 are currently saving for their children's education. It is actually quite remarkable that these families are saving. They are saving in spite of policy, not because of policy. Bill C-5 is a great opportunity to be able to give some value back to deliver some asset-building support to those families.

Senator Tkachuk: Would raising the personal exemption from \$8,000 to \$12,000 or \$15,000, reducing EI premiums, or lowering income tax rates so that people have more disposable income not allow many low-income families to save money? It seems that they

M. Robinson : Les droits de scolarité représentent environ 18 p. 100 des recettes globales. Par contre, ces droits, qui servent à l'exploitation, représentent de 30 à 60 p. 100 des recettes d'exploitation, et non 18. C'est vrai qu'ils représentent 18 p. 100 des recettes globales, mais les étudiants ne financent pas la recherche. Les recettes globales comprennent le financement pour la recherche, les dons et subventions privés, les droits de scolarité et les subventions gouvernementales. Pour ce qui est des revenus d'exploitation, les droits de scolarité représentent sans doute environ 30 p. 100 dans certaines institutions et bien plus de la moitié dans d'autres.

Le sénateur Tkachuk : La situation n'a pas vraiment changé au cours des 40 dernières années, alors?

M. Robinson : Si, malheureusement.

Le sénateur Tkachuk : Pourtant, quand j'étais étudiant, ce sont les mêmes chiffres qu'on citait, 18 à 20 p. 100.

M. Robinson : Il n'y a pas si longtemps, à la fin des années 80, les droits de scolarité représentaient de 10 à 11 p. 100 des recettes globales. Ce chiffre a depuis doublé.

Le sénateur Tkachuk : Apparemment, 26 p. 100 des familles gagnant 35 000 \$ ou moins font des économies en vue de la scolarité de leurs enfants. On nous a dit que pour cette tranche de revenu, il existait beaucoup d'obstacles à l'épargne. Hier, le ministre a notamment parlé de l'absence d'une certaine culture de l'épargne.

Comment expliquez-vous le fait que 26 p. 100 de ces familles aient cette culture et que le reste ne l'aient pas?

Mme Robson-Haddow : Cette question n'est pas simple. Il existe une série de facteurs. La décision d'épargner est tout aussi motivée par divers facteurs personnels que par les facteurs institutionnels. Ce qu'il y a de sûr, c'est que notre système de politiques sociales et fiscales n'incite absolument pas les familles à faible revenu à épargner. Nous avons érigé divers obstacles, que ces familles désirent épargner pour assurer l'éducation de leurs enfants ou pour autre chose. On reprend les prestations des assistés sociaux, on les pénalise au niveau de l'épargne pour ce qui est des subventions en matière de garderie, et on lie les mesures d'incitation à l'épargne au système d'imposition de sorte que seuls ceux qui paient des impôts importants puissent profiter de l'épargne. En fait, il est remarquable que 26 p. 100 de ces familles puissent épargner.

J'aimerais vous donner d'autres statistiques portant sur l'épargne en vue des études : 36 p. 100 des familles gagnant 15 000 \$ ou moins et 27 p. 100 gagnant à peine 26 000 \$ mettent de côté de l'argent pour la scolarité de leurs enfants. Le fait que ces familles puissent faire des économies est extraordinaire. Et les épargnes se font en dépit des politiques et non grâce aux politiques. Le projet de loi C-5 est l'occasion rêvée pour redonner à ces familles des moyens leur permettant d'assurer leur avenir.

Le sénateur Tkachuk : Ne pensez-vous pas que si on faisait passer l'exemption personnelle de 8 000 \$ à 12 000 \$ ou 15 000 \$, en réduisant les cotisations d'assurance emploi ou encore en diminuant les taux d'imposition, on ferait augmenter le revenu

do save money, but your answer indicates that many tax provisions prevent them. Would this not be a better solution, so that they could decide how much to save and where to save, rather than depending on government grants?

Ms. Robson-Haddow: There are a variety of ways to increase the disposable income of low-income families. There are some reasonable questions about whether increasing the basic personal exemption would do that for low-income families. Some research was just published by the National Anti-Poverty Organization that indicates that middle-income families would get the majority of the benefit from that. I am not an expert on tax policy, so I do not want to go further on that.

As a parent of two children aged two and under, I can tell you that by and large we save through enforced savings. We save through employer-sponsored pension plans and through automatic debits into RESPs.

There are very real institutional factors that affect the way people save. Simply increasing personal income may not be sufficient. I think you must create financial incentives and an enabling policy environment, which is not only about tax policy but also about looking at social assistance regulations at the provincial level. This bill has created some momentum around that. That is a multifaceted question.

Senator Tkachuk: You are saying that we should take the money away from the people so that we can incent them to behave in the way we want them to behave?

Ms. Robson-Haddow: No, it is always voluntary. We all participate in savings programs voluntarily, and I would never, in any circumstances, advocate forced savings for any Canadian. Participation in RESPs is voluntary and must remain that way.

[Translation]

Senator Plamondon: Bill C-7 is an excellent tool for education. You have six children, I have seven, in addition to 11 grandchildren. So I can see both the difficulties and the advantages to be found in this bill. However, it is incomplete in that it does not deal with the immediate problem or the problem 15 years from now. How much will \$100 be worth in 15 years, no one can tell but all we have to do is look 15 years back and compare that with what we can buy for \$100. It also takes for granted that most families will be able to send their children to university.

When we talk about post-secondary education, university comes to mind. Having been a member of the board of directors of financial services for a good part of my career, I know that people who sell insurance or financial services, trades people with technical training, such as plumbers, make an important

disponible des familles à revenu modique et, ce faisant, on les inciterait à épargner? J'ai l'impression que ces familles mettent effectivement de l'argent de côté mais que le système fiscal leur met des bâtons dans les roues. Ne serait-ce pas une meilleure solution qui leur permettrait de décider de la nature de leur épargne au lieu de dépendre des subventions gouvernementales?

Mme Robson-Haddow : Il y a différentes façons de faire augmenter le revenu disponible des familles à faible revenu. Je ne suis pas convaincue que c'est en augmentant l'exemption personnelle de base qu'on y parviendrait. D'ailleurs, l'Organisation nationale antipauvreté a récemment publié un document selon lequel ce serait les familles de classe moyenne qui bénéficieraient majoritairement de ce genre de mesures. Comme je ne suis pas fiscaliste, je ne voudrais pas en dire davantage.

J'ai deux enfants de moins de deux ans, et je peux vous dire que de façon générale nous mettons de l'argent de côté par le biais de structures bien définies. Nous économisons par le biais de régimes de pension parrainés par l'employeur et par le biais de virements automatiques sur nos REEE.

On ne peut nier l'influence des facteurs institutionnels sur les comportements d'épargne. On ne pourra sans doute pas se contenter d'augmenter les revenus personnels. Il faut plutôt créer des mesures incitatives fiscales et mettre en place un environnement propice à l'épargne, pas simplement au niveau des politiques fiscales mais également au niveau des réglementations d'aide sociale au palier provincial. Grâce à ce projet de loi, les choses ont commencé à bouger à cet égard. C'est une question complexe.

Le sénateur Tkachuk : Vous dites donc qu'on devrait leur prendre leur argent pour les inciter à faire ce que l'on veut qu'ils fassent?

Mme Robson-Haddow : Non, c'est toujours volontaire. Nous choisissons tous de participer à des programmes d'épargne et je ne plaiderai jamais, dans aucune circonstance, pour un système d'épargne obligatoire au Canada. C'est un choix que de cotiser à un REEE et il faut que ça le reste.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Le projet de loi C-5 est un excellent outil pour l'éducation. Vous avez six enfants, j'en ai sept, plus 11 petits-enfants. Je vois donc les difficultés autant que les avantages qu'il pourrait y avoir dans ce projet de loi. Toutefois, c'est un outil incomplet qui ne règlera pas le problème dans l'immédiat ni dans 15 ans. Combien vaudra 100 \$ dans 15 ans, personne ne le sait, mais on n'a qu'à regarder 15 ans en arrière pour savoir qu'est-ce qu'on peut acheter aujourd'hui avec 100 \$. C'est aussi tenir pour acquis que la plupart des familles pourront envoyer leurs enfants à l'université.

Quand on parle d'études postsecondaires, on pense études universitaires. Pour avoir œuvré sur des conseils d'administration de services financiers une bonne partie de ma carrière, je sais que les gens qui vendent de l'assurance ou des services financiers, les gens de métier issus des écoles techniques, votre plombier,

contribution to the community and yet they have not attended university. We are putting a seal of excellence on an aspect that does not represent society as a whole.

I asked the minister what would happen if people did not go to university. He told me that in that case, they would take back the money and people would only have the interest. So it is a tool for education.

In high schools at the present time, extracurricular activities cost a lot of money. How can an average family, made up of two adults and two children, earning \$25,000 gross a year, how can such a family determine its priorities when it comes to spending for children when they ask to take part in hockey, soccer, skating et cetera or any other type of extracurricular activity so they can be part of the group?

We could amend this bill to specify that the term "post-secondary education" includes all educational programs leading to a job. We could also have certificates for university studies. Certificates in the financial sector do not necessarily require a university diploma.

[English]

The Chairman: To rephrase the question sharply, is it limited to post-secondary education or not? I believe the answer to that is that it is not limited to post-secondary education in the general sense. It includes trade schools and other institutions beyond university. I believe that those are the facts and I think there is general agreement around that.

Mr. Lewis: That is correct. It is any post-secondary program that qualifies under the Income Tax Act, which is a very broad definition that includes trade programs. One of the amendments to the bill, which we think is important, is to expand it beyond full-time studies to include part-time studies. It is defined in a very flexible way.

[Translation]

Senator Plamondon: Let me add a comment. This bill was submitted to us yesterday, it appears urgent and we do not have much time to make up our minds. However, I am afraid that this bill is a smokescreen that prevents us from coming to grips with the real problems relating to university, including the expenses paid by students to attend university or any other place of post-secondary education.

[English]

Mr. Lewis: Again, our position is that this is not the entire solution, but we strongly believe it is an important piece of the puzzle and a long-term strategy that will produce benefits down the road.

The Chairman: When we talk about a savings culture, I go back to my own experience. I worked my way through university, but I had help from not only family but also friends. It was a collective effort. As I understand this bill, it goes back to the idea of a

apportent beaucoup à la communauté et n'ont pas poursuivi d'études universitaires. On est en train de mettre un sceau d'excellence sur un aspect qui ne représente pas la société dans son ensemble.

J'ai demandé au ministre qu'est-ce qui arriverait si les gens n'allaient pas à l'université. Il m'a répondu que dans ces cas, on reprenait l'argent et qu'on laissait seulement les intérêts. C'est donc un outil d'éducation.

Dans les écoles secondaires, à l'heure actuelle, les activités parascolaires coûtent très cher. Comment une famille moyenne, composée de deux adultes et de deux enfants, qui gagne 25 000 \$ brut par année, peut-elle déterminer ses priorités quant aux dépenses accordées aux enfants qui demandent de participer au hockey, au soccer, au patinage, et cetera, ou à toute autre activité parascolaire pour faire partie du groupe?

Nous pourrions amender le projet de loi pour spécifier que les termes « études postsecondaires » englobent tous les programmes d'études menant à un emploi. On pourrait aussi avoir des attestations d'études universitaires. Des attestations dans le domaine financier ne requièrent pas nécessairement de diplôme universitaire.

[Traduction]

Le président : Pour résumer succinctement la question, est-ce réservé à l'éducation postsecondaire ou pas? Je ne pense pas que ça le soit, généralement. Ça touche également les écoles professionnelles et les autres institutions non universitaires. Ce sont des faits qui, je crois, ne sont mis en cause par personne.

M. Lewis : C'est exact. Il s'agit de tout programme postsecondaire reconnu dans la Loi de l'impôt sur le revenu, qui comprend une définition très large qui englobe les programmes professionnels. On propose de modifier la loi, et nous estimons que c'est une modification importante, pour que les études à temps partielles soient admissibles. Une grande souplesse a été intégrée à la définition.

[Français]

Le sénateur Plamondon : J'aimerais ajouter un commentaire. Ce projet de loi nous est arrivé hier, il semble urgent et nous devons nous prononcer rapidement à son sujet. Cependant, je crains que ce projet ne soit qu'un écran de fumée destiné à éviter la résolution des vrais problèmes à l'université, y compris les dépenses qu'encourent les étudiants pour aller à l'université ou dans tout autre lieu d'enseignement postsecondaire.

[Traduction]

M. Lewis : Je répète que ce que nous prônons n'est qu'une partie de la solution mais nous sommes convaincus que c'est une pièce importante du puzzle et une stratégie à long terme qui finira par porter fruit.

Le président : Quand on parle de la culture de l'épargne, ça me fait penser à ma propre expérience. J'ai travaillé tout au long de ma scolarité universitaire mais je dois dire que ma famille, tout comme mes amis, m'ont aidé. Il s'agissait vraiment d'un effort

saving culture. It includes not only immediate beneficiaries and their caregivers but also family members and friends. It is much broader than the context of only parents.

As Senator Angus and the minister put it yesterday, it is starting a savings culture in the country for education, a culture that we do not have other than through limited private means such as the scholarship fund. By the way, I was a participant in that fund. It did not provide all the funds I needed, but it was very useful.

Could the witnesses speak about the idea of expanding a savings culture for education in our society?

Mr. Robinson: I certainly understand the intent. However, as I said earlier, based on our experience with developing the so-called savings culture in education, by any objective measure it has been an abject failure.

Ms. Robson-Haddow: As I have said in our presentation today, in our view, poverty is about more than just income. It is also about opportunities to save and build assets, in addition to getting the services one needs.

In this country, social policy has not adequately examined the way to encourage all Canadians to save and build assets. We have done it in a haphazard way. As a result, most of the benefit goes to people already wealthy.

It is also important to note there is a long-term strategy in this bill. The decision about whether to go on to post-secondary education — university, trade school, college or a diploma program — is made well before the final years of high school. It is made back at grade 8, perhaps even earlier. We know that the presence of savings and assets has an extremely powerful effect on that, to some degree more powerful than the grades obtained in school or whether your parents went to school. We see this as a start of the broader issue of asset building in Canada.

The Chairman: Mr. Lewis will have a last word.

Mr. Lewis: This is a tool to help change the dialogue around the family table and to help engage the family in thinking about and planning for higher education from an early age. By doing that, we believe you will create a culture, not just of saving, which is an important culture, but of expectancy towards going on to higher education. The dollars will help, but the sense of expectation and ability to attain that higher education will be set through the early years of the child's development. When a student reaches secondary education, there will be a clear vision as to where to go and the ability to do that.

The Chairman: I wish to thank the witnesses for their cooperation on such short notice.

collectif. Dans le projet de loi, on accorde une importance spéciale à la culture de l'épargne en incluant non seulement les bénéficiaires immédiats et les personnes qui s'occupent d'eux mais également la parenté et les amis. Ce ne sont pas uniquement les parents qui sont visés.

Comme le sénateur Angus et le ministre l'ont dit hier, il faut que l'épargne en vue des études fasse partie des mœurs. Pour l'instant, seul un nombre limité de structures privées, comme le fonds de bourses d'études, facilitent cette épargne. En passant, j'ai bénéficié de ce fonds. Bien que le fonds n'ait pas pu subvenir à tous mes besoins, cet argent m'a beaucoup aidé.

J'aimerais que les témoins nous en disent davantage sur l'instauration d'une culture de l'épargne à des fins d'éducation dans notre société.

M. Robinson : Je comprends très bien l'intention, par contre, comme je l'ai dit précédemment, nos tentatives d'instauration d'une culture d'épargne en vue des études ont toutes échoué lamentablement.

Mme Robinson-Haddow : Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, la pauvreté, ce n'est pas uniquement une question de revenu. Ça se définit également en fonction des possibilités d'épargne et de la constitution d'actifs, en plus de l'obtention des services dont on a besoin.

Au Canada, les politiques sociales ne tiennent pas suffisamment compte des moyens pouvant permettre d'encourager tous les Canadiens à épargner et à bâtir leur patrimoine. On a procédé de façon ponctuelle et, par conséquent, ce sont les riches qui en profitent le plus.

Sachez également que le projet de loi renferme une stratégie à long terme. C'est bien avant les dernières années d'études secondaires que la décision est prise d'entreprendre ou pas des études postsecondaires, que ce soit à l'université, au collège professionnel, au collège ou dans une institution offrant des programmes menant à un diplôme. En fait, la décision est prise en huitième année, même avant. Et nous savons que l'épargne et le patrimoine jouent un rôle très important dans cette décision, même plus important encore que les résultats scolaires ou le niveau de scolarité des parents. Tout cela entre donc dans la question plus globale de l'établissement d'un patrimoine au Canada.

Le président : Monsieur Lewis, pour le mot de la fin.

M. Lewis : Nous y voyons un mécanisme qui permettra de changer la dynamique familiale et qui incitera les familles à penser très tôt à épargner en vue de l'éducation de leurs enfants. Ce faisant, on créera une culture pas seulement de l'épargne, bien que ça soit important, mais de progression naturelle vers les études supérieures. Bien sûr, le financement aide toujours, mais le facteur clé c'est que les enfants grandiront en pensant que les études supérieures font partie du parcours normal. Dès les études secondaires, les jeunes le sauront et s'orienteront en conséquence.

Le président : Je voudrais remercier nos témoins d'être venus à la dernière minute.

I welcome our next group of witnesses. I want to thank you for a showing up on such short notice.

I urge senators who have questions to keep their comments and their questions as precise as possible.

Senator Angus: Mr. Chair, would you establish that these gentlemen were all in the room during the previous witnesses' evidence, and we listening carefully to the testimony.

The Chairman: I appreciate that clarification so that we do not have to go over the same grounds.

Mr. Hutchinson please be short and precise.

Mr. Braden Hutchinson, Vice-President, Rideau River Residence Association: I wish to thank the committee for allowing me to make this presentation.

I will recap the testimony I gave at the House of Commons standing committee. I stated there that the bill was woefully in inadequate for low-income families who are facing rising tuition fees and costs, especially if they come from outside of a location that has a post-secondary institution.

Rural students are only one sixth as likely to go to post-secondary education as those from urban locations. Students from low-income families who live in urban locations are only one half as likely to attend post-secondary institutions. It is clear that those students who are lucky enough to make it through the door do value their education, because three quarters of those students are concerned about having enough money to finish their education.

Keeping this in mind, \$3,000 over 15 years is nothing short of an insult. The so-called incentives in this bill to encourage families to save for their children's future fail to take into account the reality that many low-income and fixed-income families cannot afford to put money into RESPs. Furthermore, the bill does nothing to resolve the crisis in education, which includes skyrocketing tuition, massive underfunding and decreased assets at a time when 75 per cent of jobs, according to Statistics Canada, will require some form of post-secondary education. It is equally disturbing that this bill has progressed this far considering that the government put it through the House after listening to several witnesses at the standing committee of which only one provided a sound endorsement of it.

Let me provide comments from witnesses who appeared before the committee in the other place. Sylvie Lévesque, from the Federation of Single Parents and Blended Family Association, stated that although Bill C-5 is well-intentioned, increasing the Canada Education Savings Grant to promote access to low-income families will still leave too many Canadians out. Richard Shillington, a social policy researcher said the following: "This is money that is going to come out of your food budget in order to get the paperwork in hand for \$500 that is going into a bank account you cannot touch." Christiane Gagnon from the Bloc Québécois, an M.P. whose party later supported the bill, stated:

Nous allons maintenant accueillir notre prochain groupe de témoins. Merci d'être venus, en dépit du cours préavis.

Je demanderais aux sénateurs d'être aussi succincts que possible.

Le sénateur Angus : Monsieur le président, pourriez-vous confirmer que ces messieurs étaient dans la salle pendant le témoignage du groupe précédent et qu'ils ont suivi attentivement les délibérations?

Le président : Merci de cette précision. Nous éviterons ainsi de répéter ce qui a été dit.

Monsieur Hutchinson, je vous demanderais d'être succinct.

M. Braden Hutchinson, vice-président, Association de résidences de la rivière Rideau : Je voudrais tout d'abord remercier le comité de m'avoir invité.

Je vais répéter ce que j'ai dit devant le Comité permanent de la Chambre des communes. Le projet de loi C-5 répond tout à fait inadéquatement aux besoins des familles à faible revenu, qui doivent assumer l'augmentation des droits et frais de scolarité, surtout lorsqu'il n'y a pas d'établissement postsecondaire dans leur localité.

En ville, les étudiants ont six fois plus de chance de poursuivre leurs études postsecondaires que dans les campagnes. De plus, les étudiants défavorisés des zones urbaines ont deux fois moins de chance de poursuivre leurs études postsecondaires. Ceux qui poursuivent leurs études se comptent chanceux de pouvoir le faire, parce que trois quarts d'entre eux s'inquiètent de ne pas avoir suffisamment d'argent pour les terminer.

Dans ce contexte, 3 000 \$ sur quinze ans, c'est vraiment insultant. Les prétendues mesures incitatives du projet de loi dont l'objet est d'encourager les familles à épargner pour assurer l'avenir de leurs enfants ne reflètent pas le fait qu'un grand nombre de familles à revenu fixe ou à faible revenu ne peuvent pas se permettre de cotiser à un REEE. De plus, on ne trouve, dans le projet de loi, aucune solution à la crise que connaît le secteur de l'éducation et qui se manifeste par la flambée des droits de scolarité, le sous-financement alarmant et la décroissance des actifs alors que selon Statistique Canada, 60 p. 100 des emplois nécessiteront une quelconque formation postsecondaire. Il est également inquiétant de constater que le projet de loi ait pu continuer son cheminement jusqu'ici, la Chambre l'ayant adopté en dépit du fait qu'un seul des témoins ayant comparu devant le Comité permanent de la Chambre ne l'ait soutenu.

Permettez-moi de vous faire part de certains des témoignages recueillis par l'autre Chambre. Mme Sylvie Lévesque, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées, a indiqué que même si le projet de loi C-5 était plein de bonnes intentions, l'augmentation de la subvention canadienne pour l'épargne-études en vue d'aider un plus grand nombre de familles à revenu modique n'allait pas assez loin. M. Richard Shillington, chercheur en politique sociale, a déclaré : « C'est de l'argent que vous allez prélever sur votre budget alimentaire pour faire la paperasserie pour obtenir 500 \$ qui vont être déposés dans un compte de banque et auquel vous ne pouvez

“These measures will not necessarily benefit low-income families.” Peter Nares from Social and Enterprise Development Innovations stated in that committee in regards to this bill: “Is it perfect? No, but it is a start.”

A start is not what Canadians need. It is not good enough for Canada right now. What we need is a solution.

The government has ignored the overwhelming message of groups representing both low-income Canadians and students. I am sceptical that this is only the first piece of the puzzle. This will be it, if we allow this bill through. The education system needs help now, not 15 years from now. We need a dedicated post-secondary education transfer. We do not need more RESPs but a reduction of tuition fees and a national system of needs based grants. No amount in this bill increases access for post-secondary education. Worst of all, the enormous costs of \$420 million per year means that this bill is poised to become the next gun registry.

The Senate has the opportunity to succeed were the House of Commons has failed — that is, to listen to Canadians. Our MPs have chosen to ignore the pleas for assistance from students and low-income Canadians. I ask you to send a message to those MPs who supported this bill by sending this bill back to the House with the message that the Senate of Canada will not accept aimless expenditures that create no real benefit for Canadians in place of real social policy that is aimed at creating a strong Canada for the 21st century.

You are our last hope. I encourage you to listen. If you will not listen to me, then please listen to a former prime minister, who once wrote: “Yet, if this society does not evolve an entirely new set of values, if it is not determined to plan its development for the good of all rather than for the luxury of the few, and if every citizen fails to consider himself as the co-insurer of his fellow citizen, it is vain to hope that Canada will ever reach freedom from fear and freedom from want.

Thank you very much.

The Chairman: Our next witness is Mr. Kusie.

Mr. James Kusie, National Director, Canadian Alliance of Student Associations: As the national director representing 19 universities and colleges across Canada, with over 300,000 students, I would like to thank the committee for the opportunity to discuss post-secondary education in Canada with you, and specifically Bill C-5.

toucher. » Pour sa part, Mme Christiane Gagnon, du Bloc québécois, parti qui a, par la suite, soutenu le projet de loi, a précisé : « Ces mesures ne seront pas nécessairement avantageuses pour les familles à faible revenu. » M. Peter Nares, de Développement social et d'innovations d'entreprises, a, quant à lui, dit au sujet du projet de loi : « Est-il parfait? Non, mais c'est un début. »

Un début n'est pas ce dont les Canadiens ont besoin. Le projet de loi n'est pas à la hauteur. Ce dont nous avons besoin, c'est une véritable solution.

Le gouvernement a fait fi du message, pourtant clair, des groupes représentant les étudiants et les Canadiens en général à faible revenu. J'ai du mal à croire que le projet de loi n'est que la première pièce du puzzle. Si le projet de loi est adopté, il n'y aura pas de nouvelles mesures. Et pourtant le système éducatif doit être remis sur pied immédiatement, et non dans 15 ans. Il faut mettre en place un transfert réservé à l'éducation postsecondaire. Ce dont nous avons réellement besoin, ce n'est pas un plus grand nombre de REEE mais plutôt la réduction des droits de scolarité et un système national de subventions attribuées en fonction des besoins. Il n'y a rien dans ce projet de loi qui permettra d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire. Pire, on a l'impression qu'avec ces coûts annuels énormes de 420 millions de dollars, ce projet de loi ne peut que se transformer en un deuxième registre d'armes à feu.

Le Sénat a maintenant l'occasion de se distinguer de la Chambre des communes en écoutant ce que les Canadiens ont à dire. Nos députés ont choisi de ne pas prendre au sérieux les supplications des étudiants et des Canadiens à faible revenu. Je vous implore de renvoyer ce projet de loi aux députés qui l'ont soutenu en disant clairement que le Sénat du Canada n'acceptera pas qu'on essaye de faire passer des dépenses superflues dont les Canadiens ne profitent pas vraiment pour des politiques sociales véritables qui permettront de renforcer les fondements de la société canadienne au XXI^e siècle.

Vous êtes notre dernier espoir. Je vous demanderais de m'écouter attentivement. Si vous n'êtes pas prêts à m'écouter, je vous demanderais d'être attentifs aux propos d'un ancien premier ministre qui écrivait : « Si la société n'est pas prête à adopter des valeurs entièrement nouvelles, si elle n'est pas prête à planifier son développement pour le bien de tous plutôt que pour le confort d'un petit nombre, et si les citoyens ne comprennent pas qu'ils doivent être solidaires, il est vain de penser que le Canada pourra un jour se libérer du besoin et de la peur. »

Merci beaucoup.

Le président : Nous allons maintenant passer à M. Kusie.

M. James Kusie, directeur national, Alliance canadienne des associations étudiantes : À titre de directeur national d'une fédération qui représente 19 universités et collèges dont la population estudiantine atteint les 300 000, à l'échelle du Canada, je voudrais remercier le comité de m'avoir invité à vous entretenir de l'éducation postsecondaire au Canada et plus particulièrement, du projet de loi C-5.

CASA's members, many of whom you had opportunity to meet two weeks ago in Ottawa, believe that we can provide real solutions to these problems. CASA envisions a Canada where all Canadians, regardless of social or economic background, are free to pursue their dreams and obtain a post-secondary education without facing barriers.

Unfortunately, access to affordable and quality post-secondary education in Canada is in jeopardy. Tuition in Canada has almost tripled over the last decade. Students with loans now graduate with over \$30,000 of debt after interest.

The student financial aid system in Canada is clearly not adequately assisting students in funding their education. Unfortunately, Canadians are not saving enough for their children's education either. Statistics Canada found that only 26 per cent of low-income Canadians are saving money for their children's education in contrast to the more than 70 per cent of high-income Canadians who are.

[Translation]

First of all, it appears that a majority of low-income families in Canada do not have advantages and receive no benefit from the Canada Education Savings Grant Program.

[English]

RESPs were designed to encourage Canadians to save for their children's education with Canada Education Savings Grant top-ups, yet only 11 per cent of low-income Canadians use these vehicles. This bill proposes to increase CESG contributions to RESPs from lower- and middle-income Canadians. CASA recognizes the social, psychological and economic benefits of early childhood educational savings, especially on those children who are economically disadvantaged. However, we strongly believe that student financial assistance should be targeted to those requiring it most, those who, without assistance, would not be able to obtain a post-secondary education.

This bill also establishes a Canada Learning Bond. We remain sceptical that the learning bond will encourage low-income families to save or improve access to the system in the future. The learning bond does nothing to help today's students afford post-secondary education. If a child born next year qualifies for a learning bond, they can expect to have \$3,000 to contribute to their post-secondary studies. Even in today's world, \$3,000 is not a significant sum, as tuition costs alone are an average of \$4,200 a year. When we consider that estimates by Bank of Montreal Financial Group and TD Canada Trust put the cost of a university undergraduate degree in 18 years between \$96,000 and \$130,000, the future is grim.

Les membres de l'association, que vous avez pu rencontrer pour la plupart à Ottawa il y a deux semaines, estiment qu'ils peuvent apporter de vrais éléments de réponse. La vision de la fédération, c'est un pays où tous les Canadiens, peu importe leurs origines sociales ou économiques, peuvent réaliser leurs rêves et entreprendre librement des études postsecondaires.

Malheureusement, l'accès à l'éducation postsecondaire de qualité à un prix abordable est mis en péril au Canada. En effet, les droits de scolarité ont presque triplé au cours des 10 dernières années. Par conséquent, les étudiants qui ont des prêts se retrouvent après leurs études avec des dettes de plus de 30 000 \$ après intérêts.

Il est clair que le système d'aide financière aux étudiants au Canada ne répond adéquatement aux besoins des étudiants qui essaient de financer leurs études. De plus, malheureusement, les Canadiens ne mettent pas suffisamment d'argent de côté pour l'éducation de leurs enfants. D'après Statistique Canada, seulement 26 p. 100 des familles à faible revenu font des économies pour que leurs enfants puissent poursuivre leurs études, contre 70 p. 100 dans le cas des Canadiens à revenu élevé.

[Français]

D'abord, il est apparent qu'une majorité des familles avec des revenus faibles au Canada n'ont pas d'avantages et ne reçoivent aucun bénéfice du programme de subventions canadiennes pour l'épargne-études.

[Traduction]

Les REEE ont été conçus pour encourager les Canadiens à épargner en vue des études de leurs enfants en bénéficiant d'un complément versé en vertu de la subvention canadienne pour l'épargne-études. Or à peine 11 p. 100 de Canadiens à faible revenu utilisent ces instruments. Ce projet de loi propose d'accroître le complément SCEE aux REEE des Canadiens à faible et moyen revenus. L'ACAE reconnaît les avantages sociaux, psychologiques et économiques de l'épargne-études dès la petite enfance, notamment pour les enfants issus de familles défavorisées. Cela étant, nous croyons fermement que l'aide financière aux étudiants devrait être accordée à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui, sans cette aide, ne serait pas en mesure de faire des études postsecondaires.

En outre, le projet de loi instaure le bon d'études canadien. Nous continuons de douter que ces bons d'études encourageront les familles à faible revenu à épargner, ni qu'ils amélioreront l'accès de celles-ci au système à l'avenir. En effet, les bons d'études ne font rien pour aider des étudiants d'aujourd'hui à accéder à l'enseignement postsecondaire. Si un enfant né l'année prochaine est admissible à un bon d'études, il peut s'attendre à recevoir 3 000 \$ pour contribuer à ses études postsecondaires. Même dans le monde d'aujourd'hui, 3 000 \$ n'est pas une somme considérable, étant donné que les frais de scolarité seuls s'élèvent en moyenne à 4 200 \$ par année. Quand on pense que le Groupe financier de la Banque de Montréal et la TD Canada Trust estiment qu'un diplôme universitaire de premier cycle coûtera dans 18 ans entre 96 000 \$ et 130 000 \$, les perspectives sont peu réjouissantes.

[Translation]

In view of the high costs, it is difficult to see how a financially disadvantaged person would feel able to pursue post-secondary education.

[English]

The government suggests that a family could contribute \$4 per week into their RESP, increasing the predicted yield at maturity to about \$11,000. Although this seems like a significant amount, in 18 years this will not sufficiently cover tuition for a single semester. If current tuition trends continue, a low-income family would have to save at least \$270 per month, per child, to afford an education in 18 years. That is a feat daunting even for wealthier Canadians.

Low-income Canadians cannot afford to save the necessary funds to pay for their children's education while putting food on the table. This bond is like giving a low-income family a Mercedes Benz plus \$500 and expecting them to finance the rest of car. It will not happen.

[Translation]

It is our view that direct government subsidies for a full educational cycle will prove to be efficient in improving the accessibility rate of post-secondary programs. Moreover, such a strategy would have an immediate effect on the post-secondary system with the Canada Education Savings Grants. The results we are discussing will not be apparent for almost 20 years.

[English]

The learning bond will cost taxpayers approximately \$410 million at maturity. In the last federal budget, much to our pleasure, the government announced a new, low-income grant for up to \$3,000 or half of tuition. While we applaud the creation of this grant, we do not feel it is a significant enough incentive.

If the government expanded this grant to cover 100 per cent of tuition for four years of study, it would cost \$240 million per year, a little over half of the cost of Bill C-5. Such a grant would vastly improve accessibility to post-secondary education in a way that the proposals in Bill C-5 could never come close.

In March, TD Economics referred to Canada's student financial assistance regime as a "bewildering hodgepodge of programs that do not effectively target funding at lower-income groups." I say quote because of the debate the Senate got into yesterday.

The Chairman: I want to be fair to you but you are starting to bite into other people's times.

[Français]

Si nous considérons ces coûts élevés, il est difficile de prévoir de quelle façon un individu désavantagé financièrement se sentirait capable de poursuivre des études postsecondaires.

[Traduction]

Le gouvernement laisse entendre qu'une famille pourrait cotiser 4 \$ par semaine à un REEE, ce qui accroîtrait le rendement prévu du bon d'études échu à quelque 11 000 \$. Bien que ce montant semble non négligeable, dans 18 ans, il ne suffira pas pour couvrir les frais de scolarité pour un seul semestre. Si la tendance actuelle des frais de scolarité se poursuit, une famille à faible revenu aurait à épargner au moins 270 \$ par mois, par enfant, pour être en mesure d'offrir des études à ses enfants dans 18 ans. Même pour des Canadiens aisés, ce serait déconcertant.

Les Canadiens à faible revenu n'ont pas les moyens d'épargner suffisamment d'argent pour investir dans l'éducation de leurs enfants tout en subvenant aux besoins de ceux-ci. Ces bons d'études, c'est comme si on donnait à une famille à faible revenu une Mercedes Benz plus 500 \$ et qu'on lui demandait de financer le reste de la voiture. C'est tout simplement impossible.

[Français]

Nous croyons que des subventions directes du gouvernement offertes pour une période d'études complète prouvera être efficace pour améliorer le taux d'accessibilité d'un programme post-secondaire. De plus, une telle stratégie aura un effet immédiat sur le système post-secondaire avec le système de subventions canadiennes pour l'épargne-études. Les résultats dont on discute ne seront pas apparents pour presque 20 ans.

[Traduction]

Les bons d'études coûteront aux contribuables environ 410 millions de dollars à échéance. Dans le dernier budget fédéral, à notre grand plaisir, le gouvernement a annoncé une nouvelle subvention destinée aux familles à faible revenu pouvant atteindre 3 000 \$ ou la moitié des frais de scolarité. S'il est vrai que nous saluons l'instauration de cette subvention, n'empêche que nous ne croyons pas que ce soit une mesure d'incitation suffisante.

Si le gouvernement veut hausser cette subvention pour couvrir 100 p. 100 des frais de scolarité durant quatre ans d'études, cela coûterait 240 millions de dollars par année, soit un peu plus que la moitié du coût du projet de loi C-5. Une telle subvention améliorerait l'accès à l'éducation postsecondaire nettement mieux que ne le feraient les propositions contenues dans le projet de loi C-5.

En mars, TD Economics a qualifié le régime d'aide financière aux étudiants canadiens de « programmes confus et déroutants qui n'orientent pas efficacement le financement vers les groupes à faible revenu ». Je précise que c'est une citation en raison du débat dans lequel le Sénat s'est engagé hier.

Le président : Je veux être juste envers vous, mais vous êtes en train d'empiéter sur le temps des autres témoins.

Mr. Kusie: In conclusion, we believe that upfront grants that cover the full period of a student's stay do more to address accessibility in the system.

Thank you very much for your time.

The Chairman: Many senators have had the benefit of your evidence in the other place as well.

The next witness is Mr. Soule. Do you have a colleague with you?

Mr. Soule: No, he is not with me.

The Chairman: Mr. Kusie, introduce your colleague, please.

Mr. Kusie: His name is Toby White; he is our government relations officer.

Mr. George Soule, National Chairperson, Canadian Federation of Students: I would like to thank the committee for the opportunity to present on behalf of more than 75 student unions, with a combined membership of over half a million students at public universities and colleges across the country.

When we presented before the Human Resources and Skills Development Standing Committee, we were asked several times if, as a result of Bill C-5, any Canadian student would be worse off. The answer is, no. However, it is our belief that social policy should be held to a higher standard.

Government-sponsored savings vehicles for low-, middle- and high-income earners are fundamentally flawed. They are the wrong solution to a real problem. The problem of financial barriers must be solved by reducing the barriers themselves, not through a patchwork of half programs and afterthoughts.

In addition to the Canadian Federation of Students, the RESPs and the learning bond are opposed by numerous groups, including the Canadian Association of University Teachers, the Canadian Council on Social Development, the National Anti-Poverty Organization, the National Organization for Immigrants and Visible Minority Women of Canada, Low-Income Families Together — a Toronto organization — la Fédération étudiante universitaire du Québec, and the C.D. Howe Institute. In fact, outside of the RESP providers, I do not know of any organizations that have been calling for an increased emphasis on government-funded savings plans.

What is more common is the call for their conversion into needs-based grants. The learning bond is financially inadequate, and the rapidly increasing costs of colleges and universities in most jurisdictions will render it an exercise in tokenism. Until spiralling tuition fees are brought under control, the federal government is throwing away an open-ended, unaccountable subsidy to the provinces, with little hope of achieving policy objectives.

M. Kusie : En conclusion, nous croyons que des subventions directes pendant toute la durée des études résoudraient davantage la question de l'accès au système d'enseignement.

Merci beaucoup de votre attention.

Le président : Beaucoup de sénateurs ont pu profiter également de votre témoignage à l'autre endroit.

Le témoin suivant est M. Soule. Êtes-vous accompagné d'un collègue?

M. Soule : Non, je suis seul.

Le président : Monsieur Kusie, pourriez-vous nous présenter votre collègue s'il vous plaît?

M. Kusie : Il s'agit de M. Toby White, notre agent responsable des relations avec le gouvernement.

M. George Soule, président national, Fédération canadienne des étudiants et étudiantes : Je voudrais remercier le comité de cette occasion qui m'est donnée de comparaître au nom de plus de 75 unions d'étudiants qui comptent plus d'un demi-million d'étudiants d'universités et collèges publics à l'échelle du pays.

Quand nous avons comparu devant le Comité permanent du développement des ressources humaines et du développement des compétences, on nous a demandé à plusieurs reprises si la situation des étudiants canadiens serait pire en raison du projet de loi C-5. La réponse est non. Cela étant, nous croyons que la politique sociale devrait répondre à des normes supérieures.

Les instruments d'épargne parrainés par l'État et qui sont destinés à des personnes à revenu faible, moyen et élevé, sont fondamentalement défectueux. Ils sont la mauvaise solution au véritable problème. Le problème des obstacles financiers doit être résolu en démantelant les obstacles mêmes plutôt qu'en élaborant des demi-mesures de façon improvisée.

La Fédération canadienne des étudiants et étudiantes n'est pas seule à s'opposer aux REEE et aux bons d'études. En effet, de nombreux groupes, y compris l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, le Conseil canadien de développement social, l'Organisation nationale antipauvreté, l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, Low-Income Families Together, organisme de Toronto, la Fédération étudiante universitaire du Québec et l'Institut C.C. Howe y sont tous opposés. En réalité, en dehors des fournisseurs de REEE, je ne connais pas d'organisation qui réclame une plus grande intervention de la part de l'État dans les régimes d'épargne.

Ce qui est réclamé le plus souvent, c'est la conversion de ces régimes en subventions axés sur les besoins. Le bon d'études est financièrement insuffisant, et la croissance rapide des frais de scolarité dans les collèges et universités dans la plupart des provinces rendra les bons d'études purement symboliques. À moins de juguler la flambée des frais de scolarité, le gouvernement fédéral se contentera de donner aux provinces des subventions sans limite fixe et sans reddition de comptes, et avec peu d'espoir de réaliser des objectifs stratégiques.

As with most social policy developed by well-paid economists, the learning bond imposes an upper middle-class philosophy of personal investment onto people with a different reality. In other words, the problem of low RESP uptake from the working poor has nothing to do with low motivation or an inadequate understanding of the world of registered savings plans. For families struggling to get by, the very existence of RESPs is evidence that their government has failed them, that access to post-secondary education is about lifelong monetary commitment that they are simply unable to make.

The RESP program and its new food stamp cousin, the learning bond, are an invention of those who have already enjoyed the dividends of savings and do not take into consideration the problems of modest-income Canadians. RESPs and learning bonds reward provinces who have divested from universities and colleges by letting them off the hook. Savings-based access to education reframes the question of affording high tuition fees as a question about the individual and their savings history rather than our collective resources as Canadians and collective responsibility to make education affordable for all.

Conversely, the government-sponsored education vehicles promote uneven spending in the regions because Canadians in regions where forward-looking governments have kept tuition fees low, such as Quebec, will have less incentive to save. On the whole, Quebecers will see below-average federal spending in this area.

Lifetime savings vehicles are a needless bureaucracy with weighty administrative costs. Money spent on RESP savings grants and learning bonds is better spent on needs-based grants through existing systems that the provinces have accepted, such as the Canada Student Loan Program. By privatizing more of the costs of post-secondary education, the federal government has created a thriving cottage industry at the expense of real access to college and university. RESP providers are the true winners of this regressive social policy. They claim that their goal is to increase access, but we all know that is nonsense. They are only interested in making a buck. This is a profitable industry. If not, they would not be there at all. Worse, the RESP industry has come under fire from more than one provincial securities commission.

I believe that the reliance on individual savings for education should be put in the context of other Canadian social programs. Health care is the crown jewel of Canadian social programs — because what you see is what you get. Canadians understand the value of unfettered access to a doctor and paying for that access through a progressive taxation system. That principle of universal access is what makes Canada's system the envy of the world.

Comme pour la plupart des orientations sociales établies par des économistes bien payés, les bons d'études imposent une philosophie bourgeoise de l'investissement personnel à des gens qui vivent une réalité différente. En d'autres termes, le problème de la faible cotisation à un REEE de la part des travailleurs à faible revenu n'a rien à voir avec le manque de motivation ou de compréhension du monde des régimes enregistrés d'épargne-études. En effet, pour les familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, l'existence même des REEE est la preuve que le gouvernement les a laissés tomber, que l'accès à l'enseignement postsecondaire nécessite un engagement monétaire à vie, ce qu'ils ne peuvent tout simplement pas se permettre.

Le programme des REEE et son nouveau cousin apparenté aux bons alimentaires, le bon d'études, sont une invention de la part de ceux qui ont récolté les dividendes de l'épargne et qui ne prennent pas en considération les problèmes des Canadiens à modeste revenu. En effet, les REEE et les bons d'études récompensent les provinces qui ont tourné le dos aux universités et aux collèges et leur permettent de se tirer d'affaire. L'accès à l'éducation en fonction de l'épargne fait de la capacité de payer des frais de scolarité élevés une question relative à l'individu et à l'épargne de celui-ci plutôt qu'une question des ressources collectives des Canadiens et de la responsabilité collective de faire en sorte que l'éducation soit abordable pour tous.

Par ailleurs, les instruments d'épargne-études parrainés par l'État favorisent la disparité des dépenses dans les régions, car les Canadiens vivant dans les régions où des gouvernements progressistes ont empêché la flambée des frais de scolarité, et c'est le cas du Québec, auront moins d'incitation à épargner. Dans l'ensemble, les Québécois recevront une quote-part inférieure à la moyenne des dépenses fédérales à ce chapitre.

Les instruments d'épargne-vie créeront une bureaucratie inutile et des coûts administratifs lourds. L'argent consacré aux subventions à l'épargne en vertu des REEE et des bons d'études serait plus efficace s'il était investi dans des subventions axées sur les besoins dans le cadre de systèmes existants déjà approuvés par les provinces, notamment le Fonds canadiens de prêts aux étudiants. En privatisant davantage les coûts de l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral a créé une industrie artisanale aux dépens du véritable accès aux collèges et universités. Les fournisseurs de REEE sont les véritables gagnants de cette politique sociale rétrograde. Ils prétendent que leur objectif est d'améliorer l'accès, mais nous savons tous qu'il n'en est rien. Tout ce qui les intéresse c'est de faire des sous. C'est un secteur rentable, sans quoi il n'existerait pas. Pire encore, le secteur des REEE est dans le collimateur de plus d'une commission des valeurs mobilières provinciale.

Je crois que l'importance à accorder à l'épargne personnelle pour le financement de l'éducation devrait être évaluée dans le contexte des autres programmes sociaux canadiens. Les soins de santé constituent le joyau des programmes sociaux canadiens, car c'est on ne peut plus transparent. Les Canadiens reconnaissent la valeur de l'accès sans entrave à un médecin et l'importance de payer cet accès au moyen d'un régime fiscal progressiste. C'est ce principe d'accès universel qui fait du régime de soins de santé canadien l'envie du monde.

I guarantee you that that would not be the case if access to a doctor depended on navigating sky-high user fees through a competitive savings industry, subsidized and unsubsidized loans, partial loan forgiveness, complicated tax credits and meagre regional systems of grants. Yet, this is precisely where successive governments without any vision for affordable higher education have taken us.

Now, I am afraid the proponents of the learning bond are proposing that we can undo vast social and economic inequities by breaking imagined bad savings habits of working Canadians. The real solution is staring us right in the face. We must restore transfer payments to the provinces for post-secondary education and implement a real system of needs-based grants.

Earlier this week, one of your colleagues, honourable Senator Hubley, rose to call for a universal publicly funded system of post-secondary education in Canada and the need for federal legislation setting out the mission, role and responsibilities of the government with respect to post-secondary education. It is only by implementing such a comprehensive national strategy and ensuring quality and accessibility to post-secondary education that the federal government will be able to begin to close the access gap that exists between low- and high-income Canadians.

Thank you again for the opportunity, and I look forward to the discussion.

The Chairman: Again, I apologize, but the clock is pressing us to move quickly here. I would ask senators to be as short and as pointed as possible. We understand the arguments here. They have been well presented and argued.

[Translation]

Senator Massicotte: I think the presentation is very interesting and opens an interesting debate. But I am trying to get a better grasp of your recommendations; it may be I have not understood correctly. We all agree on the need for secondary education. We agree with your notion of “needs based” that is related to the particular needs of a given family. At the same time, you also criticize the fact that tuition fees are very high and you talk about a universal system.

I am trying to understand what the solution would be because “universal” would mean that everyone goes to university or benefits from post-secondary education. It is clear in Quebec or the United States, for example, that the decision to go to university or not is motivated by cultural, family or other reasons than by financial considerations, in many cases it is a matter of family or individual values.

Je puis vous garantir que ce ne serait pas le cas si l'accès à un médecin dépendait de la capacité de payer des honoraires très élevés en ayant recours à des régimes d'épargne concurrentiels, à des prêts subventionnés et non subventionnés, à une exonération partielle des prêts, à des crédits d'impôt compliqués et à des maigres systèmes régionaux de subventions. Pourtant, c'est précisément la voie dans laquelle nous ont engagés des gouvernements successifs sans aucune vision pour un système d'éducation supérieure abordable.

Je crains que les partisans des bons d'études ne tentent de vous convaincre que nous pouvons régler de vastes iniquités socioéconomiques en éliminant de mauvaises habitudes d'épargne fictives chez les travailleurs canadiens. La véritable solution nous saute aux yeux. Nous devons simplement rétablir les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire et mettre en œuvre un véritable système de subventions axées sur les besoins.

Plus tôt cette semaine, une de vos collègues, l'honorable sénateur Hubley, est intervenue en faveur d'un système d'enseignement postsecondaire public et universel au Canada et de l'adoption d'une loi fédérale énonçant la mission, le rôle et les responsabilités du gouvernement en la matière. Ce n'est qu'en mettant en œuvre une telle stratégie nationale exhaustive et en garantissant la qualité et l'accès à l'enseignement postsecondaire que le gouvernement fédéral sera en mesure de commencer à réduire le fossé qui existe entre les Canadiens à revenu faible et ceux à revenu élevé en matière d'accès.

Encore une fois, merci de cette occasion, et je suis impatient d'échanger avec vous.

Le président : Encore une fois, je m'excuse, mais le temps nous presse. Je demanderais aux sénateurs d'être brefs et d'aller droit au but dans la mesure du possible. Nous savons quels sont les enjeux, et les arguments ont été bien présentés et étayés.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je trouve la présentation très intéressante et cela pose un très bon débat. Mais j'essaie de comprendre un peu plus — peut-être est-ce un manque de compréhension de ma part — ce que vous recommandez. Nous sommes tous d'accord avec la nécessité de l'éducation, au secondaire. Nous sommes d'accord avec ce que vous disiez, quand vous parliez de cette notion de « needs based », du fait que c'est quelque chose qui est basé sur les besoins particuliers de la famille comme telle. Dans le même temps, vous critiquez le fait que les frais de scolarité sont très élevés et vous parlez d'un système universel.

J'essaie de comprendre quelle serait la solution, car « universel » voudrait dire que tout le monde va à l'université ou bénéficie d'une éducation post-secondaire. Pourtant on peut constater, par exemple au Québec ou aux États-Unis, que pour un grand nombre de personnes, pour des raisons culturelles, familiales ou autres, si elles vont ou non à l'université ce n'est pas pour des raisons financières, mais plutôt pour des raisons de valeurs familiales ou propres à la personne.

So if it is a needs-based system, then it should not be applied at the university level but it should be aimed at helping people who are in need. And as you know, as far as university is concerned, only 30 to 40 per cent of people apply for aid. They are high-income families. How can we manage this?

The basic observation is that many people do not go to university or to a post-secondary institution for cultural or other reasons. I cannot understand why it would be universal if it is based on need. How can we deal with this cultural problem at the root? Perhaps Mr. Soule could answer first, then Mr. Kusie.

Mr. Soule: The difference between the notion of needs based and intervention at the university level, is that the principle of scholarships based on need is a good starting point.

[English]

If we look at the first step introduced in the last federal budget of the needs-based grants, it acknowledges that the cost of education is the primary barrier to students accessing post-secondary education. When we implement a system of grants like this, where we have skyrocketing tuition fees, it ensures that at least low-income Canadians have accessibility.

In terms of a universal system, that is the grander vision — it is the same way we look at health care — the idea that all Canadians, when they start off, can see that the doors are open to post secondary education. It is ability and desire to attend post-secondary education that factors into whether they go on, and not their ability to pay. That is the important issue. Some people choose not to enrol in post-secondary education institutions, and that is their decision. The point here is that it should be their decision, and not one restricted by their financial situation.

Mr. Kusie: Students from low-income backgrounds are two and one half time less likely to attend college or university than their counterparts in high-income families. We are looking at system of needs-based grants to go to these students. We recognize the intentions behind the bill, and we think the government had honourable intentions with the bill to help low-income families save. However, it is more than that. It is it not just a matter of finances that factors into students from low-income families going on to post-secondary education. You could give them all the money in the world, but if the culture is not there, they will not wake up one day and say, “I will go to university because the money is there for me to do so.”

It is a cultural thing, and that is one thing that the bill is trying to address. However, the incentives, financially, have to be a lot greater. For just over half of what this proposed legislation will cost, access for one in five students to get into the system could be

Donc, si c'est un système basé sur les besoins, on ne devrait pas faire cela au niveau universitaire, mais vraiment aider des gens qui en ont besoin. Et comme vous le savez, côté université, il y a seulement 30 à 40 p. 100 des personnes qui demandent de l'aide. Ce sont des familles à revenu élevé. Comment peut-on gérer cela?

Le constat de départ c'est que beaucoup de gens ne vont pas à l'université ou au post-secondaire pour des raisons culturelles ou autres. Je ne comprends pas pourquoi c'est universel, si c'est basé sur les besoins. Comment régler le problème culturel à la base? Peut-être M. Soule peut-il répondre en premier, puis M. Kusie.

M. Soule : La différence entre la notion de « basé sur les besoins » et l'intervention au niveau universitaire, c'est que le principe des bourses basées sur les besoins est un bon départ.

[Traduction]

Si nous regardons la première mesure présentée dans le dernier budget fédéral en ce qui a trait aux subventions axées sur les besoins, on y reconnaît que le coût de l'éducation est le principal obstacle à l'accès des étudiants à l'enseignement postsecondaire. Quand nous mettons en œuvre un système de subventions comme celui-ci, compte tenu de la flambée des frais de scolarité, on assure l'accès des Canadiens, à tout le moins ceux qui sont à faible revenu.

Au sujet de l'universalité du système, c'est une vision plus grande, de la même manière que nous concevons notre système de soins de santé, et l'idée est que tous les Canadiens, dès leur naissance, puissent entrevoir la possibilité de suivre des études postsecondaires. C'est la capacité et le désir de faire des études postsecondaires qui motivent la décision d'entreprendre des études ou pas, et non pas la capacité de payer. Voilà la question importante. Certains choisissent de ne pas fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire, et c'est une décision qui leur appartient. Il faut que ce soit un choix volontaire, et non pas une décision imposée par la situation financière.

M. Kusie : Les étudiants issus de familles à faible revenu ont deux fois et demie moins la chance de fréquenter le collège ou l'université que leurs concitoyens issus de familles à revenu élevé. C'est pourquoi nous préconisons un système de subventions axées sur les besoins de ces étudiants. Nous reconnaissons les intentions du projet de loi, et nous pensons que le gouvernement avait des intentions honorables, c'est-à-dire d'aider les familles à faible revenu à épargner. Mais cela ne suffit pas. Il n'y a pas que le facteur financier qui entre en ligne de compte dans la décision des étudiants issus de familles à faible revenu de faire des études postsecondaires ou pas. On pourrait donner à ces étudiants tout l'argent du monde, mais si la culture n'y est pas, ils ne se réveilleront pas un jour en se disant : « Je vais aller à l'université parce que j'en ai les moyens. »

C'est donc une question culturelle, et c'est un des objectifs visés par le projet de loi. Toutefois, les mesures d'incitation financière doivent être beaucoup plus importantes. Pour à peine plus de la moitié de ce que le projet de loi proposé coûtera, l'on pourrait

significantly improved. According to the statistics, enrolment is at an all-time high. Who is sitting in those seats? By and large part, it is the students that can afford it, not low-income students.

CASA has been lobbying for nine and a half years for an accord in post-secondary education, where the provinces and the federal government have a national dialogue on this. Senator Hubley, last night, put it correctly when she said that things have changed in our country. In the early 1900s, the country had a debate about public education. Kindergarten to grade 12 was considered public education and was given universal access. I would argue with you that an undergraduate degree today is the high school degree of 20 years ago. We need a debate about where this country is going.

The federal government has set some high standards vis-à-vis what Canada wants to achieve in terms of being one of the top five countries in R & D in the next 10 years and wanting to increase our numbers of masters and Ph.D. students by 50 per cent in the same time frame. Those are very big agendas to fill. If we do not provide students with the necessary financial supports to get into the system, we will not be able to meet those standards.

The Chairman: I think we understand the arguments now. Can I move to another questioner? We are limiting, again. We are impeaching on each other's time and it is not fair.

I would ask the remaining senators to please be precise in their questions and the witnesses to be equally precise in their answers. The arguments are well displayed and we want to see if we can amplify that.

Senator Tkachuk: I agree with Mr. Hutchinson — and maybe all of you are saying this. Bill C-5 is a vehicle to be able to say on the hustings that the problem of access to education has been addressed. I am sure it was much like the farmer with the long gun and the archer after Bill C-68, when the federal government was looking for some easy way to address the problem of crime.

Just a couple of background pieces of information, because for some reason the government is eager to pass this quickly, and we are not being given a lot of time to look at this carefully, which I think we should, and use this as an excuse to study what is happening with access to education.

What is the average cost of an undergraduate degree in Canada today for a student who does not come from the city but who comes from a small town like I did and pay rent?

améliorer considérablement l'accès d'un étudiant sur cinq au système. Selon des statistiques, le taux d'inscriptions n'a jamais été aussi élevé. Qui fréquente ces salles de cours? Gosso modo, ce sont des étudiants qui en ont les moyens, pas des étudiants à faible revenu.

L'ACAE milite depuis neuf ans et demi en faveur d'un accord sur l'éducation postsecondaire en vertu duquel les provinces et le gouvernement fédéral entreprendront un dialogue national. Le sénateur Hubley disait à juste titre hier soir que les choses ont changé dans notre pays. Au début du XX^e siècle, le pays a entrepris un débat sur l'éducation publique. On a jugé alors que de la maternelle à la douzième année secondaire, l'éducation serait publique et l'accès universel. Je pourrais vous dire qu'un diplôme universitaire de premier cycle aujourd'hui équivaut au diplôme secondaire d'il y a 20 ans. Nous devons tenir un débat sur l'orientation du pays.

Le gouvernement fédéral s'est fixé des objectifs élevés en matière de réalisations nationales : il veut notamment que le pays se classe parmi les cinq premiers du monde en matière de R et D au cours des 10 prochaines années et augmenter de 50 p. 100 le nombre d'étudiants aux niveaux de la maîtrise et du doctorat durant cette même période. Ce sont des objectifs très ambitieux. Or, si nous ne fournissons pas aux étudiants le soutien financier nécessaire pour leur permettre d'accéder au système, nous ne serons pas en mesure de réaliser ces objectifs.

Le président : Je pense que nous comprenons les arguments maintenant. Puis-je donner la parole à un autre intervenant? Rappelez-vous, le temps presse. Nous sommes en train d'empiéter sur le temps des autres, et ce n'est pas juste.

Je demanderais aux prochains sénateurs de bien vouloir aller droit au but dans leurs questions et aux témoins de faire de même dans leurs réponses. Les arguments sont bien connus, et nous voulons voir si nous pouvons les développer davantage.

Le sénateur Tkachuk : Je suis d'accord avec M. Hutchinson et peut-être avec tout ce que vous dites aussi. Le projet de loi C-5 est un instrument devant permettre au gouvernement de dire sur une tribune publique que le problème de l'accès à l'éducation a été réglé. Je suis sûr que la situation rappelle beaucoup la situation des agriculteurs avec les armes d'épaule et des archers après le dépôt du projet de loi C-68, quand le gouvernement fédéral cherchait une façon facile de s'attaquer au problème de la criminalité.

Voilà quelques éléments d'information en guise de mise en contexte, car pour une raison quelconque, le gouvernement est pressé de faire passer ce projet de loi rapidement, et il ne nous donne pas beaucoup de temps pour l'examiner attentivement, alors que nous devrions le faire, à mon avis. Il veut s'en servir comme excuse pour étudier le phénomène de l'accès à l'éducation.

Quel est le coût moyen d'un diplôme universitaire de premier cycle au Canada pour un étudiant qui doit quitter sa petite localité pour venir s'établir dans une ville, comme je l'ai fait, et qui doit payer un loyer?

Mr. Hutchinson: The Rideau River Residence Association represents students at Carleton University who live in residence. Many of them come from out of town. A student is looking at \$15,000, approximately, for tuition, housing and books. That does not even feed you. That is a lot of money.

As I said, only one sixth of students from rural backgrounds make it that far. I question how \$3,000 is supposed to help anyone from those areas attend post-secondary education.

Senator Tkachuk: What would the average cost be to a professional college, like dentistry, medicine, law, pharmacy?

Mr. Kusie: CASA built a cost calculator on our website based on the last 20 years of trends. If a student were to begin to study medicine tomorrow — and that is an eight-year program — and attend an out-of-town college, the cost would be in the neighbourhood of \$250,000.

Senator Harb: What you are telling us is that we have a split personality in a sense on this issue, for a couple of reasons. First, you are saying that we have a health care system with universal access as a social policy on the one hand but that on the other hand when it comes to post-secondary education we have a needs-based system, with one grant here, some assistance there, and a loan there. You are saying that it is time for us to sit down and have a serious discussion to determine where it is we want to go. Will the two converge at some point in time or go in different directions?

We are dealing with a specific bill here. Have you done any analysis to determine the possible outcome of introducing a universal system whereby access to post-secondary education would be free, like access to medicare would be free? Have you done a cost analysis whereby you took into consideration student loan administration costs, bad loans, the costs we pay in terms of administering those loans versus the costs of making it free for all? Second, in your view, would you see the bill before us as one that can be saved, even though you indicated that it could easily become critically ill, or is it clinically dead? Is there any possibility that this committee could salvage this bill to create a win-win situation?

Mr. Soule: I would like to answer both questions with one answer. In the first year it is estimated that spending for the learning bond will be \$100 million. That \$100 million could eliminate tuition fees for 25,000 students. Obviously, access to education would be opened up with the learning bond.

I would say that this bill is dead. However, the thought process behind it and the government's commitment to put \$100million next year into improving access to post-secondary education are

M. Hutchinson : L'Association de résidences de la rivière Rideau représente les étudiants de l'Université Carleton qui habitent en résidence. Nombre d'entre eux viennent de l'extérieur de la ville. Un étudiant doit payer environ 15 000 \$ par année, entre frais de scolarité, logement et livres scolaires, en excluant la nourriture. Cela représente beaucoup d'argent.

Comme je l'ai dit, à peine le sixième des étudiants d'origine rurale se rendent aussi loin. Je me demande alors comment ce 3 000 \$ est censé aider quelqu'un qui habite en milieu rural à fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire.

Le sénateur Tkachuk : Quels seraient les coûts moyens pour des études professionnelles comme la médecine dentaire, la médecine, le droit et la pharmacologie?

M. Kusie : L'ACAE a élaboré un calculateur de coûts sur son site Web en se fondant sur les tendances des 20 dernières années. Si un étudiant devait entreprendre des études en médecine demain — et il s'agit d'un programme d'études en huit ans — et fréquentait un collège en dehors de sa localité, les coûts se situeraient aux alentours de 250 000 \$.

Le sénateur Harb : Ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que nous avons une sorte de dédoublement de personnalité pour deux raisons. Premièrement, vous dites que nous avons un système de soins de santé où l'accès est universel et que cela fait partie de notre politique sociale, d'une part, mais d'autre part, en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, nous devons avoir un système axé sur les besoins, où il y aurait une subvention par-ci, une forme d'aide par-là, et un prêt en complément. Vous dites également qu'il est temps pour nous de nous asseoir et d'avoir une discussion sérieuse pour déterminer notre orientation future. Les deux visions convergent-elles à un moment donné ou divergent-elles?

Nous sommes saisis d'un projet de loi spécifique. Avez-vous effectué une analyse pour déterminer le résultat possible de l'introduction d'un système universel où l'accès à l'enseignement postsecondaire serait gratuit, à l'instar de l'accès aux soins de santé? Avez-vous entrepris une analyse des coûts en prenant en considération les coûts de l'administration des prêts étudiants, les prêts irrécouvrables, les frais d'administration de ces coûts par opposition aux coûts de la gratuité du système? Deuxièmement, à votre avis, le projet de loi que nous avons entre les mains peut-il être sauvé, et ce, même si vous avez indiqué qu'il risquait facilement de tomber gravement malade, ou est-il cliniquement mort? Y a-t-il moyen pour notre comité de sauver ce projet de loi pour créer une situation où tout le monde y trouve son compte?

M. Soule : J'aimerais répondre aux deux questions en une seule réponse. On estime que la première année où le bon d'études sera en vigueur, les dépenses atteindront 100 millions de dollars. Un tel montant pourrait éliminer les frais de scolarité de 25 000 étudiants. Le bon d'études va certainement élargir l'accès à l'éducation.

À mon avis, ce projet de loi est déjà mort. Toutefois, les principes qui le fondent et l'engagement pris par le gouvernement d'affecter 100 millions de dollars l'année prochaine afin d'élargir

good. It put \$60 million into the low-income grant that has just begun. That area could certainly benefit greatly from \$100 million.

We could look at eliminating the cap, at opening up to 100 per cent of tuition fees and at additional years of study. The initiative is a good one, but \$100 million could be used to improve access to post-secondary education. This bill is not the answer.

Mr. Kusie: If you give universal access and eliminate tuition fees, students still have to deal with living costs, such as food and accommodation. There are other costs associated with post-secondary education. Students would still need a financial aid program to cover those costs. There are still many other barriers that prevent students from going to university.

Can the bill be saved? In its current form, I do not think it can be saved. As I told the House committee, I do not want to come back to any committee of the government in 20 years, as a parent, and say I sat here 20 years ago and told you quite frankly that this would not work and yet here we are debating it again.

The Chairman: As a reminder, in 1966 they said that about medicare, and here we are.

Mr. Toby White, Government Relations Officer, Canadian Alliance of Student Associations: I have a quick comment to add. In a world where the government had unlimited resources, we might not be sitting here today asking you to defeat this bill. We are concerned about meeting with the Minister of Finance and asking for money for an effective, sound grants program only to have the Finance Department tell us that it just spent \$400 million on improving access to post-secondary education. That is what this bill will cost at maturity. We can envision, for half of that amount, having an effective, sound national grants program. It is a matter of sound public policy, and that is what we are asking you to look at in your consideration of this bill.

Mr. Hutchinson: I have a brief addition to that. I did a little background work in respect of this bill. To make these grant levels meaningful, you would be looking at probably doubling or more the expenditure estimated in the bill. As has been pointed out by other witnesses today, that money could be better spent elsewhere than is proposed by this bill.

l'accès à l'enseignement postsecondaire sont une bonne chose. Le gouvernement vient tout juste d'accorder 60 millions de dollars sous forme de subventions aux étudiants à faible revenu. Or, les étudiants pourraient certainement bénéficier de subventions de 100 millions de dollars.

On pourrait envisager d'éliminer le plafond, de rembourser à 100 p. 100 les frais de scolarité et de prolonger l'octroi de quelques autres années d'étude. L'initiative est bonne, mais on pourrait certainement utiliser ces 100 millions de dollars pour élargir l'accès aux études postsecondaires. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi ne résout pas le problème.

M. Kusie : Si l'on donne un accès universel aux études et si l'on élimine les frais de scolarité, les étudiants auront quand même à assumer le coût de la vie, leurs frais d'alimentation et de logement. Il y a d'autres coûts inhérents à la poursuite d'études postsecondaires. Les étudiants auront donc quand même besoin d'un programme de soutien financier pour les épouser. Il reste encore beaucoup d'autres obstacles qui empêchent les étudiants d'aller à l'université.

Y a-t-il moyen de sauver ce projet de loi? Dans sa forme actuelle, je ne le crois pas. Comme je l'ai déjà dit devant le comité de la Chambre des communes, dans 20 ans, quand j'aurai des enfants, je ne tiens pas à revenir devant un comité gouvernemental quelconque pour discuter à nouveau de cette question et dire que j'avais déjà prédit l'échec des mesures que l'on propose aujourd'hui.

Le président : Pour mémoire, rappelons qu'en 1966, on a dit la même chose à propos de l'assurance maladie, et elle est encore là aujourd'hui.

M. Toby White, agent aux relations gouvernementales, Alliance canadienne des associations étudiantes : J'aimerais faire une brève remarque. Dans un monde où les ressources seraient illimitées, nous ne viendrions pas ici pour vous demander de rejeter ce projet de loi. Nous tenons à rencontrer le ministre des Finances et à lui demander d'affecter de l'argent à un programme de subventions solide et efficace, mais nous craignons qu'au ministère des Finances, on nous réponde qu'on vient d'accorder 400 millions de dollars pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur. C'est ce que coûtera ce projet de loi lorsqu'il sera intégralement en vigueur. Or, pour la moitié de ce montant, nous pouvons disposer d'un programme national de subventions d'études efficace. Une initiative en ce sens correspondrait à une saine politique publique, et c'est pourquoi nous vous demandons de garder cela à l'esprit lorsque vous vous pencherez sur le projet de loi.

M. Hutchinson : J'aimerais brièvement ajouter quelque chose à cela. J'ai fait quelques recherches au sujet de ce projet de loi. Si l'on veut accorder des subventions vraiment utiles, il faudrait probablement doubler les montants prévus. Ainsi que l'ont déjà souligné d'autres témoins aujourd'hui, on pourrait dépenser l'argent à meilleur escient que ce qui est proposé dans le projet de loi.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: By way of introductory remarks, let me tell you a little bit about my experience. I was a low-income student. At the time I had three young children. I was not entitled to tax deductions for my education because my husband was working. I obtained a university education when I was living as a member of a low-income family. So I am familiar with the situation.

At the present time, there are two young women whom I mentored. They are both from modest-income or welfare families. One of them completed a master's at Columbia University and the other is a member of the Bar of Quebec, Ontario and the State of New York.

[English]

They worked a great deal and with much courage. I want to convey that we are not trying to solve all of the problems of post-secondary institutions with this bill. I say this as a former student, as a mother and as a grandmother. We have daycare now, which is part of finding a new way to change the culture and help children attend university. Students must want to attend university. If they have never before seen a book before attending their first school, it is difficult for them to think of going forward. We put billions of dollars into education. Of course, we have the head start program also to support low-income families. We have a series of measures and this measure is not meant to supplement existing students.

[Translation]

This program is not a supplement to the present education program under which parents, grandparents and friends may invest their savings in an educational fund that stays within the family.

I am the former chair of a school board. At the time, we had programs encouraging children to deposit their small savings in a bank account so that they would learn to save. This measure is not part of a policy costing billions of dollars. It is simply a way of helping people save. People earning under \$35,000 a year are not destined to remain in this income category for the rest of their life. However, for people whose situation stays static for 10 or 15 years, this program does provide some hope.

That is why I intend to give my support to the bill we have before us. Of course, it does not settle all the problems. But the problem of student debt is not the issue we are dealing with today. We are talking about providing an education.

I do not understand why you would be opposed to a complementary measure allowing low-income families who do not have this particular culture, as Senator Massicotte pointed out, to sustain this ambition for a university education.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : À titre d'introduction, j'aimerais vous exposer un peu mon expérience. J'ai été étudiante à faible revenu. À cette époque, j'avais trois jeunes enfants. Je n'ai pas eu droit à des déductions fiscales pour fins d'études, car mon mari travaillait. J'ai suivi mes études universitaires alors que je vivais au sein d'une famille à revenu modeste. Je suis donc familière avec cette situation.

Aujourd'hui, j'ai deux jeunes filles qui sont mes « mentorées ». Elles viennent toutes deux de familles à revenu modeste ou prestataires d'aide sociale. L'une d'elle a complété une maîtrise à l'Université Columbia et l'autre est membre du Barreau du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York.

[Traduction]

Ils ont travaillé très fort et courageusement. Je tiens à préciser que nous ne cherchons pas à résoudre tous les problèmes des établissements d'enseignement postsecondaire avec ce projet de loi. Je vous dis cela en tant qu'ancienne étudiante, en tant que mère et en tant que grand-mère. De nos jours, il existe des services de garde, qui peuvent servir à faire évoluer notre société et à aider les enfants à se rendre jusqu'aux études universitaires. Il faut que les jeunes veuillent y aller, cependant. Or, s'ils n'ont jamais vu de livre avant de commencer l'école, il leur est difficile de penser aller loin. Nous consacrons des milliards de dollars à l'éducation. Je pense, bien entendu, au programme Bon départ destiné aux familles à faible revenu. Il existe déjà toute une série de mesures, mais cette mesure n'est pas conçue comme un supplément d'aide pour les étudiants actuels.

[Français]

Ce programme n'est pas un supplément au programme d'étude actuel dans le cadre duquel les parents, grands-parents et amis peuvent investir leurs économies dans un fonds aux études qui demeure avec la famille.

J'ai été ex-présidente de commission scolaire. Nous avions, à l'époque, des programmes qui encourageaient les enfants à déposer leurs petites économies dans un compte bancaire pour apprendre à épargner. Cette mesure ne s'insère pas dans un cadre politique qui coûte des milliards de dollars. Elle n'est qu'une façon d'aider les gens à économiser. Les gens qui gagnent moins de 35 000 \$ annuellement ne sont pas voués à cette catégorie de revenu toute leur vie. Toutefois, pour les gens qui sont dans une condition statique pendant 10 ou 15 ans, ce programme donne de l'espoir.

Voilà pourquoi je donnerai mon appui au projet de loi qui est devant nous. Certes, il ne règlera pas tous les problèmes. Mais le problème de l'endettement des étudiants n'est pas celui qui fait l'objet de notre débat aujourd'hui. Nous parlons ici de la question d'éduquer.

Je comprends mal que vous vous opposiez à une mesure complémentaire permettant aux gens de familles modestes qui n'ont pas la culture, comme le soulignait le sénateur Massicotte, pour nourrir l'ambition de poursuivre des études universitaires.

Whether we are talking about \$100 or \$500, the important thing is to start doing something as soon as the child is born to set aside money for a later education. For what possible reason could you be opposed to such a measure?

[English]

The Chairman: I ask that each response be limited to 30 seconds, although this is an important question.

Mr. Soule: We need to move away from the discussion on the culture of savings for education and recognize that education is a social good and that it should be funded through a progressive system of taxation to ensure access for everyone. From a young age, regardless of family income, people need to know that post-secondary education is accessible financially. They need to know that they will be able to attend, because tuition fees are exorbitant and sky-rocketing further. It is not a matter of creating a culture of investing to pay for the social good, rather, it is a matter of knowing that university is accessible.

Mr. Kusie: If tuition costs continue to increase — they have tripled over the last 10 years — and the incentives remain the same, then you will not be giving students and parents anything in 18 years' time. It amounts to \$10,000; and a degree costs \$130,000. The incentives are not great enough looking 18 years into the future for the program to work. In a day and age in government where every public dollar spent is scrutinized, it is prudent for us to look at where this money is going and how we can most effectively spend it on the most important fundamental social program that this country has — education.

Senator Plamondon: We were told that Bill C-5 was only part of a puzzle. It worries me that I do not know which parts of that puzzle are missing. What are those other parts?

Mr. Kusie: In the RESP program, currently, 11 per cent of the users are from low-income families. That has to be changed. Children eligible for the program are the ones eligible for the national child benefit. Most families often do not think of saving for education when their children are born. For one thing, you need a Social Insurance Number to start a RESP. Most families simply do not think about that.

There is a backhand to these government programs that must be thought through in terms of how best to proceed. I do not think that, given the numbers, this will help, even if families become aware that they can access this.

The Chairman: Mr. Kusie you are doing well in this rhetorical class we are conducting. Mr. Soule, do you have an add-on or amplification?

Mr. Soule: I would say that the puzzle to improving access in this country is complex. We are working with Senator Hubley, and I would encourage not passing this bill, ensuring, however,

Qu'il s'agisse d'un montant de 100 \$ ou de 500 \$, l'important est de commencer dès la naissance de l'enfant à épargner en vue d'études éventuelles. Pour quelle raison vous opposez-vous à cette mesure?

[Traduction]

Le président : Bien qu'il s'agisse d'une question importante, je demande que chacune des réponses ne dépasse pas 30 secondes.

M. Soule : Il faut que nous nous éloignons de cette discussion sur la culture d'épargne-études et que nous reconnaissons que l'éducation est un bien public qui doit être financé au moyen d'un impôt progressif, de manière à donner accès à tous. Il faut que dès leur enfance, et quel que soit le revenu familial, les gens sachent que l'enseignement postsecondaire est accessible sur le plan financier. Ils doivent savoir qu'ils pourront étudier, car les frais de scolarité sont exorbitants et continuent à grimper vertigineusement. Il ne s'agit donc pas de favoriser l'investissement pour payer un bien public, mais plutôt de laisser savoir que l'université est accessible.

M. Kusie : Si les frais de scolarité continuent d'augmenter — ils ont triplé au cours des 10 dernières années — et si les mesures d'encouragement ne changent pas, alors dans 18 ans, vous n'auriez rien à donner aux étudiants et à leurs parents. Ces mesures ne totalisent que 10 000 \$; or, un diplôme coûte 130 000 \$. Elles ne sont donc pas assez généreuses pour que, dans 18 ans, le programme donne quoi que ce soit. De plus, à une époque où le moindre denier public est examiné à la loupe, c'est faire preuve de prudence que d'étudier où va l'argent et se soucier de le dépenser de façon optimale, compte tenu du fait que, de tous les programmes sociaux de notre pays, c'est l'éducation qui est le plus important.

Le sénateur Plamondon : On nous a dit que le projet de loi C-5 est un des morceaux du puzzle en matière d'accès. Je m'inquiète du fait que je ne connais pas les autres éléments. Quels sont-ils?

M. Kusie : À l'heure actuelle, 11 p. 100 des cotisants au REEE font partie des familles à faible revenu. Il faut que ça change. Les enfants admissibles au programme sont les mêmes qui ont droit à la Prestation nationale pour enfants. La plupart des familles ne pensent pas à épargner en prévision d'études lorsque naissent leurs enfants. De toute façon, pour ouvrir un REEE, il faut un numéro d'assurance sociale. La plupart des familles n'y pensent tout simplement pas.

Ces programmes gouvernementaux représentent certains désavantages, et il faut y réfléchir lorsque l'on envisage les modalités de leur mise en œuvre. En l'occurrence, étant donné les montants dont il est question, je ne pense pas que ce programme réussisse, même dans le cas où les familles sauraient qu'elles y sont admissibles.

Le président : Monsieur Kusie, vous vous tirez bien de l'exercice de rhétorique auquel nous nous livrons ici. Monsieur Soule, aimeriez-vous ajouter quelque chose ou développer?

M. Soule : Je dirai que le puzzle menant à l'amélioration de l'accès est complexe. Nous travaillons avec le sénateur Hubley, et je vous encourage à rejeter ce projet de loi, afin de veiller à ce que

that money goes to funding accessibility to post-secondary education by conducting a solid investigation, with Senator Hubley's lead, to find out what the crisis is and how we can solve it.

Senator Moore: I am not sure if this is a question or more of a comment. I do not know if the students are aware of what has been going on in the Senate. For the past couple of years, I, along with other senators, have spoken out about a number of the issues that have been raised today. We now have an inquiry in the Senate with regard to the entire matter of post-secondary education funding. I would think that it would be most appropriate, once that inquiry is concluded, for the matter to go to one of our standing committees for a full review. There are billions of dollars being spent in Canada annually on post-secondary education. There are a number of programs, a myriad of programs, and it is time that we did a total review of the whole matter. It might result in conclusions that some of you are suggesting today. It might be a variation of them. Every so often, another problem comes up. We are dealing with it in a piecemeal manner. We should be addressing the whole thing in a total review.

The Chairman: Is there a question within that, or are you commenting?

Senator Tkachuk: Mr. Chairman, why are we in such a rush?

The Chairman: Because of the clock.

Senator Tkachuk: These are interesting witnesses. They are here on their own, as volunteers, if we want to talk for another 15 minutes.

The Chairman: Perhaps there will be an opportunity to talk to them after the committee meeting. However, I am trying to meet the time frame that was established by the committee a day or so ago.

Senator Moore: I know that Mr. Kusie is somewhat familiar with my efforts. Do you have any comments about that?

Mr. Kusie: We met with Senator Hubley last week regarding her inquiry. We are extremely supportive of it. The Senate has a great amount of power in this regard. The Senate did study post-secondary education in 1996 or 1997. Times have changed in the last eight years, and they have changed greatly. I hope that all senators will get behind this inquiry because it is something that crosses all party boundaries and is something that we all have a great stake in.

I have a 16 year old sister. I want her to attend a post-secondary institution, but the way it is going, she has some tough decisions to make. My parents cannot afford to get her through. So get behind Senator Hubley, please.

Mr. Hutchinson: We talk about the puzzle of post-secondary education here, and I would like to suggest that it should not be a puzzle. What we should not be looking for here is a bunch of pieces to awkwardly stick together in order to create some piecemeal system that does not help anybody. What we need to do

l'on affecte de l'argent à l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires et l'on effectue une enquête poussée, en collaboration avec le sénateur Hubley, en vue d'étudier la crise actuelle et de voir comment y remédier.

Le sénateur Moore : Je ne suis pas sûr si ce que je vais dire est vraiment une question ou une observation. J'ignore si les étudiants sont au courant de ce qui s'est passé au Sénat. Ces dernières années, d'autres sénateurs et moi-même avons pris la parole au sujet de certaines des questions soulevées aujourd'hui. Aussi, le Sénat fait présentement enquête sur toute cette question de l'appui à l'enseignement postsecondaire. À mon avis, une fois que l'enquête sera terminée, il me semble qu'il serait tout à fait indiqué d'envoyer la question à un de nos comités pour réexamen. Chaque année, au Canada, on dépense des milliards de dollars au titre de l'enseignement postsecondaire. Il existe d'innombrables programmes et il est temps que nous étudions tout cela. Nous en tirerons peut-être des conclusions semblables à ce que certains d'entre-vous pensent. Ou elles seront peut-être différentes. Les nouveaux problèmes surgissent régulièrement, mais nous les traitons à la pièce. Nous devrions revoir tout ce dossier dans son ensemble.

Le président : Est-ce là une question ou une remarque?

Le sénateur Tkachuk : Monsieur le président, pourquoi sommes-nous si pressés?

Le président : À cause de l'heure.

Le sénateur Tkachuk : Ces témoins sont intéressants. Ils sont venus ici par leur propre moyen, de leur propre chef, et si nous voulons parler encore 15 minutes de plus, ce devrait être possible.

Le président : Peut-être sera-il possible de leur parler après la fin de la séance. Toutefois, j'essaie de me conformer à l'ordre du jour établi par le comité lui-même il y a un jour ou deux.

Le sénateur Moore : Je sais que M. Kusie est quelque peu au courant des efforts que j'ai déployés. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Kusie : La semaine dernière, nous avons rencontré le sénateur Hubley au sujet de son enquête. Nous l'appuyons de tout cœur. Le Sénat dispose d'un grand pouvoir à cet égard. Il a d'ailleurs déjà effectué une étude sur l'enseignement postsecondaire en 1996 ou en 1997. Les choses ont évolué depuis ce temps, et beaucoup. J'espère donc que tous les sénateurs appuieront l'enquête en cours parce qu'elle dépasse les frontières partisans et que son sujet nous concerne tous énormément.

J'ai une sœur de 16 ans. Je veux qu'elle puisse faire des études postsecondaires, mais compte tenu de la situation actuelle, elle aura des décisions difficiles à prendre. Mes parents n'ont pas les moyens de lui payer ses études. Par conséquent, je vous prie instamment d'appuyer le sénateur Hubley.

M. Hutchinson : Il a été question ici du puzzle que représente l'enseignement postsecondaire, et à mon avis, il ne devrait pas y avoir de casse-tête. Nous ne devrions pas être obligés de chercher des morceaux manquants qui s'imbriquent maladroitement les uns dans les autres pour créer une espèce de système fragmenté

is get rid of this bill, get this off the table, and say, no, we will not continue to go along with the same strategy. Instead, we will look at things all over, everything, and ensure that we are spending our money and any new money put into the system in an effective manner.

The Chairman: I appreciate your patience with our time constraints. We have heard the debate. It is an interesting debate. As Senator Moore points out, there is a study in another committee that might be commenced. When we complete the first phase of the study dealing with charitable giving, we hope that will assist. There are many pieces of the puzzle that are coming together. Maybe it is time to have a review of the spending in another committee. That is an excellent suggestion. Thank you for your time and patience.

Senators, is it agreed that we move to clause-by-clause consideration of Bill C-5? Do I have a motion to that effect?

Senator Hervieux-Payette: I so move.

Senator Massicotte: Is this in camera?

The Chairman: It is in public, without the cameras. We have a motion. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Tkachuk: Who supported the bill in the other place?

The Chairman: All parties supported it, with the exception of the Bloc and the NDP. There is a rationale for this bill — that is, there is provision for the federal government to administer the programs for the provinces, and Alberta has passed this legislation to implement the program. We are trying to get it through now so that the federal government can implement the provincial legislation to harmonize it.

Senator Moore: In this calendar year?

The Chairman: Yes.

Senator Tkachuk: Let us put it another way. What would happen if we were to continue to debate this issue when we come back and the bill passes in April 2005? What is the big deal?

The Chairman: Implementation. The regulations and the implementation getting up and getting started is what is important.

Senator Tkachuk: I do not understand. If the regulations are ready now and there were an amendment for April 1, what would the difference be? I am just asking the question.

Senator Hervieux-Payette: If you have a baby in March, like my assistant, she might not be eligible.

Senator Tkachuk: Of course she will be eligible, that is foolish.

qui n'aide personne. Nous devons nous débarrasser de ce projet de loi et dire que nous n'allons pas continuer dans cette voie. À la place, nous devrions étudier l'ensemble de la question à partir de zéro, absolument tout, et veiller à dépenser notre argent et toute nouvelle somme de manière efficace.

Le président : Je vous remercie de votre patience face à nos contraintes temporelles. Nous avons entendu vos arguments, et le débat est fort intéressant. Ainsi que le disait le sénateur Moore, on pourrait renvoyer la question à un autre comité pour qu'elle y soit étudiée. Lorsque la première étape de l'étude portant sur les dons de charité sera terminée, nous espérons que cela pourra être utile. Bon nombre des pièces du puzzle commencent à s'imbriquer. Il serait peut-être temps d'étudier les questions liées aux dépenses dans un autre comité. C'est une excellente proposition. Merci d'être venu et merci de votre patience.

Sénateurs, êtes-vous d'accord pour que nous passions à l'étude article par article du projet de loi C-5? Quelqu'un peut-il présenter une motion à cette fin?

Le sénateur Hervieux-Payette : Je propose qu'il en soit fait ainsi.

Le sénateur Massicotte : Cette partie se déroule-t-elle à huis clos?

Le président : La réunion est publique, mais elle n'est pas télédiffusée. Nous sommes saisis d'une motion. Tous les avis favorables?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Tkachuk : Qui a appuyé le projet de loi dans l'autre endroit?

Le président : Tous les partis l'ont appuyé, à l'exception du Bloc et du NPD. Le projet de loi a sa raison d'être — c'est-à-dire qu'il comporte une disposition permettant au gouvernement fédéral d'administrer les programmes au nom des provinces, et l'Alberta a déjà adopté une loi une mise en œuvre du programme. Nous essayons de le faire adopter maintenant afin que le gouvernement fédéral puisse mettre en œuvre la législation provinciale afin de l'harmoniser.

Le sénateur Moore : Cette année?

Le président : Oui.

Le sénateur Tkachuk : Permettez-moi de m'exprimer autrement. Que se passerait-il si nous poursuivions nos délibérations sur la question après les Fêtes et si le projet de loi était adopté en avril 2005? Qui a-t-il de si grave à cela?

Le président : La mise en œuvre. Les règlements doivent être pris et la mise en œuvre commencée, et le démarrage de tout cela est ce qui compte.

Le sénateur Tkachuk : Je ne comprends pas. Si les règlements sont déjà prêts et si on présentait un amendement le 1^{er} avril, quelle différence y aurait-il? Je ne fais que poser la question.

Le sénateur Hervieux-Payette : Si vous avez un bébé au mois de mars, comme mon adjointe, elle ne sera peut-être pas admissible au programme.

Le sénateur Tkachuk : Bien sûr, qu'elle sera admissible, ce n'est pas sérieux de dire cela.

The Chairman: We have already agreed to go to clause-by-clause.

If you want a short response to that — if there is an official here who would like to come forward and respond to it, then please do so.

Please be brief about this. This should have been well understood by all senators yesterday. Please be brief.

Ms. Lenor Burton, Director General, Learning and Literacy, Human Resources and Skills Development Canada: There are two reasons we hope this bill will have passage this calendar year. We do not deliver these programs, the Canada Learning Bond and the Canada Education Savings Grant, ourselves. We have a partnership with the private sector. The front line in the delivery of this program is the RESP promoters. They have told us unequivocally that they will need, at a minimum, six months to do their systems upgrade and train their staff, before they will be in a position to accept a Canada Learning Bond into an RESP account.

The first pressure is that the Government of Canada wants to see children, who are born this year, eligible for the Canada learning bond, to have it in their RESP account as soon as possible.

The earliest, if we pass it this calendar year, we could even hope to implement would be in the summer of 2005. As we delay, we will delay the implementation.

The Chairman: I think we understand the argument.

Senator Moore: What is the second part?

Ms. Burton: The second part is an agreement. The Prime Minister agreed to administer Alberta's Centennial Education Savings Plan on behalf of Alberta. This is Premier Klein's legacy celebration of Alberta's centennial. They want to deliver as soon as possible in 2005.

Senator Tkachuk: What does that have to do with this bill?

Ms. Burton: This bill gives the minister authority to enter into agreement with Alberta, and it gives us the authority to exchange private information.

Senator Tkachuk: What would happen without this bill?

Ms. Burton: Without this bill, we would not be able to deliver for Alberta.

Senator Tkachuk: You would not be able to administer the program for Alberta if it passed on April 1st?

Ms. Burton: If it passed on April 1st, it would delay implementation for Alberta.

Senator Tkachuk: Until what time, the fall?

Ms. Burton: Perhaps.

Le président : Nous avons déjà convenu de passer à l'étude article par article.

Si vous voulez une brève réponse à cela — c'est-à-dire s'il y a un représentant du ministère qui aimerait intervenir et répondre, alors il est prié de le faire.

Soyez brève, s'il vous plaît. Tous les sénateurs auraient dû comprendre cela hier. S'il vous plaît, soyez brève.

Mme Leonore Burton, directrice générale, Apprentissage et alphabétisation : Nous espérons que le projet de loi sera adopté cette année pour deux raisons. Ce n'est pas nous qui administrons ces programmes, le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Nous collaborons avec le secteur privé à cette fin. Cependant, ceux qui s'occupent de la prestation du programme sont les compagnies qui offrent les REEE. Elles nous ont dit qu'elles auront absolument besoin d'un préavis d'au moins six mois pour mettre leurs systèmes à niveau et former leur personnel avant de pouvoir accepter qu'on verse un Bon d'études dans un compte de REEE.

En premier lieu, le gouvernement du Canada tient à ce que les enfants nés cette année soient admissibles au bon et que la somme y correspondant soit versée dans le compte de REEE dans les plus brefs délais.

Or, si nous adoptons le projet de loi cette année, nous pouvons espérer assister à sa mise en œuvre à l'été 2005. Si nous retardons son adoption, nous retarderons aussi sa mise en œuvre.

Le président : Je crois que nous avons compris.

Le sénateur Moore : Et quel est le deuxième argument?

Mme Burton : En deuxième lieu, il y a la question de l'entente. Le premier ministre s'est en effet engagé à administrer le Régime d'épargne-études du Centenaire de l'Alberta au nom de l'Alberta. Le premier ministre Klein lègue cela à la province à l'occasion des fêtes du Centenaire. Il tient à mettre cela en œuvre le plus tôt possible en 2005.

Le sénateur Tkachuk : Mais quel est le lien avec le projet de loi?

Mme Burton : Le projet de loi autorise le ministre à participer à un accord avec l'Alberta et nous permet aussi d'échanger des renseignements particuliers.

Le sénateur Tkachuk : Si le projet de loi n'est pas adopté, qu'arrivera-t-il?

Mme Burton : Sans le projet de loi, nous ne serons pas en mesure d'administrer le programme de l'Alberta.

Le sénateur Tkachuk : Vous ne seriez pas en mesure d'administrer le programme de l'Alberta s'il est adopté le 1^{er} avril?

Mme Burton : Si le projet de loi est adopté le 1^{er} avril, la mise en œuvre du programme de l'Alberta sera retardée.

Le sénateur Tkachuk : Jusqu'à quand, l'autonome?

Mme Burton : Peut-être.

Senator Tkachuk: Mr. Chairman, we are told that something is important for January 1, but as we are finding out the only thing that matters is that instead of June it would be July, or instead of July it could be August. Nothing happens that is serious here.

The Chairman: There is.

Senator Tkachuk: I have not heard anything yet.

The Chairman: If you read the bill, you will lose a child's year.

Senator Tkachuk: I do not understand.

Senator Gustafson: One year that does nothing for a child.

Senator Tkachuk: We could make an amendment to make it retroactive for one year, too, and that would solve that problem.

Senator Hervieux-Payette: If it gets sent back to the House, that will mean another delay.

Senator Tkachuk: Senator Hervieux-Payette, we received this bill yesterday. We dealt with it; it was in the House and we cooperated. We heard some very interesting young folks today. We heard very persuasive and powerful testimony. It is incumbent upon us not to ignore their testimony, which is what it will look like we are doing

Some Hon. Senators: Not at all.

The Chairman: I do not think so.

Senator Robichaud: The testimony was positive.

The Chairman: Honourable senators, Senator Tkachuk has made a point. Others want to respond to it, and then we will proceed with our clause-by-clause consideration.

Please, no comments, just responses.

Senator Plamondon: I want to say that I am in favour of voting for it now, because any improvement does not address the issue. Even if we change the numbers, it would not address the whole issue of indebtedness and of the puzzle. We should pass the bill, and then consider studying the matter of post-secondary education as a whole, to provide answers for the young people who came here. It is not in amending this kind of bill that we will address this situation.

Senator Hervieux-Payette: The students.

Senator Plamondon: That is all of the puzzle.

The Chairman: I take it that there is nodding in agreement. Senator Robichaud, do you have anything to add to that? You are nodding in agreement.

We have heard the arguments. This is not the end. This is the beginning, as Senator Plamondon points out. We have not had a holistic view of the entire situation.

Le sénateur Tkachuk : Monsieur le président, on nous dit qu'il est important de faire quelque chose à temps pour le 1^{er} janvier, mais nous découvrons que la seule chose qui peut résulter d'un retard, c'est que la mise en œuvre aura lieu en juillet plutôt qu'en juin ou bien en août plutôt qu'en juillet. Il n'a rien de sérieux là-dedans.

Le président : Oui, c'est sérieux.

Le sénateur Tkachuk : J'en ai encore rien entendu qui m'en persuade.

Le président : Si vous lisez le texte du projet de loi, vous y verrez que vous perdrez une année de cotisation pour l'enfant.

Le sénateur Tkachuk : Je ne comprends pas.

Le sénateur Gustafson : C'est une année perdue pour l'enfant.

Le sénateur Tkachuk : Nous pouvons adopter un amendement rendant la mesure rétroactive, et ça résoudrait le problème.

Le sénateur Hervieux-Payette : Si le projet de loi est renvoyé à la Chambre, ça entraînera un autre délai.

Le sénateur Tkachuk : Sénateur Hervieux-Payette, nous avons reçu ce projet de loi hier. Nous l'avons étudié; c'était un projet de loi de la Chambre et nous avons fait preuve de collaboration. Aujourd'hui, nous avons entendu des jeunes gens très intéressants, qui nous ont présenté des arguments très convaincants et très forts. Il nous incombe de ne pas négliger leur témoignage, or si nous adoptons le projet de loi, c'est l'impression que nous donnerons.

Des sénateurs : Pas du tout.

Le président : Je ne pense pas.

Le sénateur Robichaud : Le témoignage était positif.

Le président : Honorables sénateurs, le sénateur Tkachuk vient de faire valoir un argument. D'autres voudront peut-être réagir, après quoi nous allons passer à l'étude article par article.

Je vous prie de vous contenter de répondre, de ne pas faire de longues observations.

Le sénateur Plamondon : Pour ma part, j'aimerais que nous passions à la mise aux voix dès maintenant, car les améliorations ne règlent pas le problème. Même si nous modifions les montants, cela ne réglerait pas cette question de l'endettement ni la question de l'accès. Nous devrions donc adopter le projet de loi puis envisager d'étudier la question de l'enseignement postsecondaire dans son ensemble afin de trouver les réponses pour ces jeunes gens qui sont venus ici. Ce n'est pas en amendant le texte actuel que l'on résoudra le problème.

Le sénateur Hervieux-Payette : Les étudiants.

Le sénateur Plamondon : C'est tout cela le puzzle.

Le président : Je crois voir des signes d'assentiment. Sénateur Robichaud, aimeriez-vous ajouter quelque chose à cela? Vous faites un signe de tête affirmatif.

Nous avons entendu les arguments. Ça n'est toutefois pas la fin de la discussion, mais plutôt son début, comme le disait le sénateur Plamondon. Nous n'avons pas entendu parler de la question dans son ensemble.

Let us move to the next motion. We have agreed to go to clause-by-clause consideration of the bill.

Before we do that, let me thank you, Ms. Burton, for the information you provided to us.

Unless the committee decides otherwise, the normal procedure is to postpone consideration of the long title and the short title contained in clause 1. Shall the committee proceed in the normal way?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Contrary minded?

Senator Tkachuk: On division. I am opposed to it.

The Chairman: On division.

For ease of convenience, shall clause 2 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

Senator Tkachuk: On division, all the way through.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 3.1 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 4 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 5 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clauses 8, 9 and 9.1 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause s11, 12, 13 and 14 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clauses 15 through to 20 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clauses 21 through 23 carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall clause 1, which contains the short title carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chairman: Shall the title carry?

Some Hon. Senators: Carry.

Passons maintenant à la motion suivante. Nous avons convenu de passer à l'étude article par article de ce projet de loi.

Auparavant, permettez-moi de vous remercier, madame Burton, des renseignements que vous nous avez fournis.

À moins d'une décision contraire de la part du comité, il est courant de remettre à plus tard l'étude du titre au long et du titre abrégé qui figurent à l'article 1. Le comité souhaite-t-il suivre cet usage?

Des sénateurs : D'accord.

Le président : Y en a-t-il qui s'oppose à cela?

Le sénateur Tkachuk : Indiquez ma dissidence, car je m'oppose à cela.

Le président : Bien, avec dissidence.

Pour que les choses se passent facilement, l'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Tkachuk : Avec dissidence, et pour tout le reste.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3.1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 8, 9 et 9.1 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 11, 12, 13 et 14 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 15 à 20 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 21 à 23 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Is it agreed that this bill be adopted, without amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Tkachuk: On division.

The Chairman: Does the committee wish to append any observations?

Senator Plamondon: Yes, that it does not address the issue of what was heard here.

The Chairman: There is a proposal that we add a comment that the bill does not deal with the issues presented by the witnesses. Is there agreement to that?

Senator Massicotte: I would go further. In other words, not only does the bill not address the issues but we should recommend that the appropriate Senate committee proceed to study the matter.

The Chairman: Let me just seek some advice here, because this is new to me.

It is appropriate for us to make an observation, but not a recommendation.

Can we agree, as an observation, that Senators Massicotte and Plamondon's observation be that the appropriate Senate committee deal with the question of education spending as a whole?

Senator Massicotte: Why only us two? Can we not all make that observation?

Senator Angus: I agree.

The Chairman: Can we mark that as a unanimous observation?

Is it agreed that the bill be reported with the observation at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Let us proceed with our other business here. I have purposely kept you from eating so that we can conduct this business, but I have not been very successful in moving you along. I want to thank you for your cooperation.

The committee continued in camera.

Le président : Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Tkachuk : À la majorité.

Le président : Le comité souhaite-t-il annexer des remarques quelconques au texte du projet de loi?

Le sénateur Plamondon : Oui, en précisant que le projet de loi ne tient pas compte des questions qui ont été débattues ici.

Le président : Il est proposé que nous ajoutions un texte en annexe, où il sera précisé que le projet de loi ne tient pas compte des questions soulevées par les témoins. Les sénateurs sont-ils d'accord?

Le sénateur Massicotte : J'irais plus loin. Nous ne devrions pas seulement mentionner que le projet de loi n'aborde pas les questions, mais aussi recommander qu'un comité sénatorial s'en saisisse pour les étudier.

Le président : Permettez-moi de consulter qui de droit ici, car tout cela est nouveau pour moi.

Il est permis de faire des observations mais non des recommandations.

Par conséquent, pouvons-nous préciser, sous forme d'observation, que les sénateurs Massicotte et Plamondon demandent qu'un comité sénatorial approprié étudie la question des dépenses liées à l'éducation dans son ensemble?

Le sénateur Massicotte : Pourquoi seulement nous? Est-ce que nous ne pouvons pas tous la faire cette observation?

Le sénateur Angus : Je suis d'accord.

Le président : Pouvons-nous indiquer que l'observation a été faite à l'unanimité?

Est-il convenu que le projet de loi avec l'observation en annexe fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine séance du Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Passons maintenant à l'autre question. C'est à dessein que je vous ai empêché de manger afin que nous puissions en finir avec cette question, mais je n'ai pas vraiment réussi à vous faire bouger. Quoi qu'il en soit, je tiens à vous remercier de votre collaboration.

La réunion se poursuit à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, December 8, 2004 (Bill C-5)

The Honourable Joseph Volpe, P.C., M.P., Minister of Human Resources and Skills Development.

WITNESSES

Wednesday, December 8, 2004 (Charitable Giving)

Ducks Unlimited Canada and The Nature Conservancy of Canada:

Barry Turner, Director of Government Relations, Ducks Unlimited Canada;

Brian Gray, Director of Conservation Programs, Ducks Unlimited Canada.

Department of Finance:

Serge Nadeau, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Bill Murphy, Senior Tax Policy Officer, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le mercredi 8 décembre 2004 (projet de loi C-5)

L'honorable Joseph Volpe, C.P., député, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

TÉMOINS

Le mercredi 8 décembre 2004 (dons de charité)

Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada:

Barry Turner, directeur, Relations gouvernementales, Canards Illimités Canada;

Brian Gray, directeur, Programmes de conservation, Canards Illimités Canada.

Ministère des Finances:

Serge Nadeau, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Bill Murphy, agent principal, Politique de l'impôt, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

(Suite à la page précédente)